



Conseil du 18^e arrondissement

Séance du lundi 24 juin 2019

HOMMAGES.....	4
MAIRIE	7
AFFAIRES CULTURELLES	8
MEMOIRE	11
VIE ASSOCIATIVE & CITOYENNE	14
FAMILLE ET PETITE ENFANCE.....	15
AFFAIRES SCOLAIRES.....	21
CAISSE DES ÉCOLES.....	22
LOGEMENT ET URBANISME	27
AFFAIRES SOCIALES & LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS.....	43
SANTÉ ET LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES	47
POLITIQUE DE LA VILLE	53
PROPRETÉ & GESTION DES DÉCHETS.....	57
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	59
ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE	60
SPORTS	62
HANDICAP	63
PREVENTION.....	64
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & COMMERCE	66
ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	67
INTÉGRATION & LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	70
ACCÈS AUX DROITS.....	72
QUESTIONS ORALES	72

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^e arrondissement le 13 juin 2019, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 24 juin 2019 en la salle des mariages de la Mairie du XVIII^e arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^e prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Éric LEJOINDRE, **Maire du 18^e**, M^{me} AKKARI, M. BADINA SERPETTE, M. BRIANT, M^{me} DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, M. LORENZINI, M. MENEDE, M. NEYRENEUF, M^{me} ROLLAND, M^{me} TRAJAN, **Adjoint au Maire**, M^{me} BOUYGUES, M. BROS, M^{me} GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M^{me} MEES, M^{me} MEHAL, M^{me} PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, M^{me} BELLEM, M^{me} DEBONNEUIL, M^{me} DEMANGEL, M^{me} LASSURE, M. LISCIA, M. QUEINNEC, M. TOUZET, M. BOYER, M. BRIDIER, M. BROSSAT, M. DAWNY, M. JULIEN, M^{me} MARKOVIC, M^{me} PROUST, **Conseillers d'arrondissements, ou Conseillers délégués,**

Étaient absents (en partie ou totalement) et avaient donné pouvoir :

Félix BEPPO à Fadila MEHAL

Pierre-Yves BOURNAZEL à Christina HONORÉ

Evelyne DAMS à Mario GONZALES

Myriam EL KHOMRI à Afar GABELOTAUD

Nadine MÉZENEC à Gérald BRIANT

Val2rie MOUZANUIK à Martine DEBONNEUIL

Sahin POYRAZ à Douchka MARKOVIC

Éric LEJOINDRE : Avant de commencer notre ordre du jour, j'avais quelques éléments d'information à donner.

HOMMAGES

Hommage à l'agent de la DPE du 17e décédé récemment

Éric LEJOINDRE : D'abord, deux événements dramatiques que je voulais que nous évoquions ici, avant de commencer notre conseil. Le premier, c'est la disparition d'un jeune homme qui par ailleurs était agent de la Direction de la Propreté de l'Eau du 17^e arrondissement. Il est mort en trottinette à l'angle des rues Léon et Doudeauville. Je n'en dis pas plus, chacun a pu prendre connaissance de ce drame. Je voulais que nous ayons une pensée pour lui. C'était un habitant de la Rue Lagouath, d'une famille de la Goutte-d'Or anciennement à la Goutte-d'Or, un fonctionnaire par ailleurs de la Ville de Paris. Je souhaitais que nous ayons une pensée pour lui.

Hommage à Philippe ZDAR

Éric LEJOINDRE : Plus récemment, une autre nouvelle malheureuse. Je voudrais aussi que nous ayons une pensée émue pour Philippe ZDAR, dont le vrai nom était Philippe CERBONESCHI, qui était là encore un enfant du 18^e d'une certaine façon, puisqu'il habitait et travaillait Rue Caulaincourt. Chacun le connaissait, connaissait Casus et sait ce qu'il a apporté au 18^e et à la reconnaissance dans le monde entier du 18^e en lançant la French Touch et en étant l'un des grands acteurs de la musique électronique de la scène du monde entier, d'ailleurs, de toutes les scènes du monde. Il est toujours resté très attaché au 18^e. Je voulais que nous ayons aussi une pensée pour lui, pour sa famille, pour ses proches et puis pour tous les artistes qui travaillaient avec lui et qui avaient une reconnaissance très importante du travail qu'il faisait.

Voilà pour les nouvelles les plus dramatiques.

Je voulais quand même que nous adressions collectivement un souhait de prompt rétablissement à Pierre-Yves BOURNAZEL, qui n'est pas là ce soir et qui est excusé, parce qu'il souffre de quelque chose de pas très grave, mais pour autant. Je lui adresse, je pense que nous lui adressons nos vœux de prompt rétablissement. Je pense qu'il reviendra assez rapidement dans le 18^e et je le souhaite en très bonne santé.

Annnonce création du nouveau groupe politique « 100 % Paris 18e »

Éric LEJOINDRE : Un tout autre sujet : quelques mots, vous me corrigerez Madame DEBONNEUIL et Monsieur HONORE si je me trompe, je me dois d'annoncer la naissance d'un nouveau groupe dans notre conseil d'arrondissement. Le groupe « 100 % Paris 18^e » regroupant Messieurs BOURNAZEL, HONORE, LANGLOIS et Madame BOYER est né. Le groupe « Les républicains » est aujourd'hui composé de Madame DEBONNEUIL, de Monsieur QUENNEIC et de Madame MOUZANUIK. C'est une information que je donne au conseil. Bon courage à tous.

Je crois que comme au conseil de Paris, on va finir par atteindre un nombre record de groupes au conseil d'arrondissement. Ce qui est assez logique : quand ça arrive au conseil de Paris, ça arrive aussi régulièrement au conseil d'arrondissement.

Un dernier mot avant que nous entamions notre conseil. Vous l'avez toutes et tous constaté : le Préfet d'Île-de-France a déclenché le plan canicule.

Nous nous sommes évidemment préparés, la mairie du 18^e a d'ores et déjà mis en place une salle refroidie qui est au Caveau de la Mairie. J'y suis allé, elle est effectivement fraîche. N'hésitez pas à indiquer aux personnes que vous connaissiez et qui souffriraient de la chaleur de venir à la mairie, dans cette salle rafraîchie. Elle est ouverte tous les après-midi. S'il faut l'ouvrir plus longuement, on le fera bien sûr au fur et à mesure.

Je voudrais également rappeler, pour toutes celles et ceux qui sont en présence ou en connaissance de personnes vulnérables, c'est-à-dire de personnes malades, de personnes un peu plus âgées, qu'elles peuvent encore s'inscrire sur le fichier qui s'appelle « Chalex ». Il faut appeler le 3975. Il permet d'être contacté par les services de la ville en cas de forte chaleur pour que quelqu'un prenne des nouvelles de la personne qui est éventuellement en difficulté. On peut bien sûr inscrire nos proches soi-même sur le fichier Chalex.

Pour ce qui est des écoles et des crèches, comme toujours les recommandations s'appliquent : installation de ventilateurs, distribution de gourdes. Le plan est aujourd'hui bien rodé. Normalement, il devrait nous permettre de passer cette courte période de chaleur dans les meilleures conditions.

Je voulais quand même exprimer auprès de vous ma très grande inquiétude et en faire ici, comme je l'ai fait auprès des autorités compétentes, un élément d'alerte absolument central. Je pense bien sûr à la situation des publics les plus vulnérables et notamment les personnes à la rue qui sont les premières à subir ces fortes chaleurs. Ils et elles sont nombreux dans le 18^e. Je ne vous cache pas une inquiétude absolument majeure sur la situation de la Colline, où l'on a un public non seulement à la rue, mais déjà en très grande vulnérabilité et en plus dans des conditions de santé particulièrement précaires. Bien sûr, la Ville de Paris a renforcé ses maraudes et a demandé aux équipes une vigilance très forte auprès de ces publics les plus vulnérables. On a étendu les horaires d'accueil des ESI. On a également étendu les horaires des bains-douches, pour faire en sorte que les personnes puissent aller se doucher plus facilement, voire aller plusieurs fois prendre une douche tout au long de la journée puisque les bains-douches seront ouverts jusqu'à 22 heures : de 7 heures à 13 heures et de 16 heures à 22 heures.

On a également renforcé, pour ce qui concerne plus directement le 18^e arrondissement, les horaires de la halle humanitaire d'accueil de la Porte de la Chapelle, qui est ouverte 7j/7j de 8 heures à 19 heures. Là aussi, on peut non seulement s'y abriter et aussi prendre une douche. On a demandé à nos maraudes de distribuer, à travers la halle humanitaire, 1 000 gourdes supplémentaires. Mais je ne vous cache pas une très grande inquiétude, on aura l'occasion d'y revenir au moment des vœux. Cette période de grande chaleur doit nous amener à interpeller de façon solennelle, forte et dense les autorités compétentes pour obtenir que nous n'ayons plus de campements dans le 18^e, que les personnes notamment réfugiées soient effectivement mises systématiquement à l'abri, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Puis que de façon plus complexe, admettons-le, que nous arrivions à construire une réponse sur la question des usagers de drogues. J'espère que nous n'aurons pas à déplorer un drame gravissime à la Colline en fin de semaine, parce que ce ne sera pas faute d'avoir alerté, d'avoir tiré la sonnette d'alarme, d'avoir cherché de partout à obtenir des réponses et surtout des interventions et de m'y être rendu avec la maire de Paris toutes les semaines depuis 8 semaines pour essayer de faire bouger les autorités compétentes. On a vraiment fait tout ce que l'on pouvait. Maintenant, on a des personnes à la rue, il va faire très chaud. Je suis vraiment, je vous le dis, absolument inquiet. Je voulais le relayer auprès du conseil d'arrondissement, puisque je l'ai fait par ailleurs auprès bien sûr des autorités compétentes et l'on va continuer à le faire tout au long de la semaine.

Voilà ce que je tenais à dire aussi sur la question de la canicule. Bien sûr, les équipes de la Direction générale des services autour de Juliette, tout le monde est tout à fait mobilisé pour faire en sorte que les choses se passent au mieux.

Mais il y a aussi des bonnes nouvelles. Tous ceux qui étaient hier à la fête de la Goutte-d 'Or ont constaté avec plaisir à quel point cet événement s'était d'abord bien passé, avec des concerts de grande qualité. La fête de la Goutte-d 'Or a aussi été l'occasion de lancer le Festival Rhizomes. Je suis très heureux de ce partenariat entre la fête de la Goutte-d 'Or et Rhizomes, qui a fait un premier concert auquel je n'étais pas, mais qui paraît-il était exceptionnel et vraiment très beau. J'en suis absolument ravi. Ils ont lancé leur 18^e édition. Il y aura des rendez-vous tous les week-ends qui viennent, dans les parcs et jardins. Puis bien sûr, la vie culturelle intensive de cette habituelle du mois de juin dans le 18^e est là. Je veux vraiment saluer toutes les équipes qui ont monté les grands événements du Carré Versigny, de la Rue Joseph Dijon, il y a quelque temps. Puis le week-end dernier, la Rue des Poissonniers. Cela faisait longtemps que l'on n'avait pas eu une densité de fêtes et de qualités à la Rue des Poissonniers aussi importante, avec vraiment une grande variété d'éléments. La fête de la Goutte-d 'Or, j'en ai parlé, les pique-niques classiques de la Rue du Lieutenant-Colonel-Dax, tous les événements habituels. Je trouve que cette année, ils ont une coloration vraiment positive et ça fait du bien, parce que l'on entend dire tellement de mal du 18^e par tout le monde que quand on est capable de constater tout ce qu'il s'y passe de bien aussi c'est utile, agréable et plaisant.

L'exposition est terminée, pour la Villa Radet. J'espère que vous avez pu y aller, parce que là encore, la programmation culturelle était vraiment de très grande qualité avec des artistes contemporains merveilleux. C'était vraiment un plaisir d'être dans cet endroit maintenant largement ouvert au public, y compris le jardin, et de pouvoir y déambuler tranquillement. C'est vraiment toujours très agréable.

Voilà, j'en ai fini avec les quelques propos liminaires. Je vous propose que l'on rentre dans l'ordre du jour.

Désignation d'Afaf GABELOTAUD comme secrétaire de séance

Éric LEJOINDRE : Je vous propose de désigner Afaf GABELOTAUD comme secrétaire de séance, puisqu'elle répond au dernier vœu. Elle sera donc forcément là jusqu'à la toute fin de notre conseil.

J'ai reçu les pouvoirs suivants :

- Félix BEPPO à Fadila MEHAL ;
- Pierre-Yves BOURNAZEL à Christina HONORÉ ;
- Evelyne DAMS à Mario GONZALES ;
- Myriam EL KHOMRI à Afaf GABELOTAUD ;
- Nadine MÉZENEC à Gérald BRIANT ;
- Valérie MOUZANUIK à Martine DEBONNEUIL ;
- Sahin POYRAZ à Douchka MARKOVIC.

Je vous invite à faire passer, si vous en avez d'autres, les pouvoirs à l'administration.

MAIRIE

1. 18201911MA –Adoption du compte rendu du conseil d'arrondissement du 28 mai 2019

Éric LEJOINDRE : Est-ce qu'il appelle des commentaires ? Si ce n'est pas le cas, il est adopté. Je vous en remercie.

2. 18201912MA –Approbation du budget supplémentaire 2019 de l'état spécial d'arrondissement

Carine ROLLAND : Merci Monsieur le Maire. Mon intervention fait suite à celle de notre dernier conseil, puisque nous y avons adopté le compte administratif 2018 de notre état spécial qui faisait apparaître, vous vous en souvenez certainement, des soldes d'exécution sur les trois enveloppes qui constituent notre état spécial.

Ces soldes sont liés, je le rappelle, à l'écart qu'il peut y avoir entre les crédits disponibles sur une année pour notre état spécial et les crédits effectivement mandatés déjà dépensés. Pour rappel, les différents soldes d'exécution reportables de plein droit étaient pour la dotation de gestion locale de quelque 741 000 euros, pour la dotation d'animation locale de 159 000 euros, pour la dotation d'investissement de 312 000 euros.

Le budget supplémentaire présenté ce soir est la mécanique qui permet de reporter les soldes 2018 à 2019. Il s'agit de reliquats qui viennent alors compléter le budget primitif 2019 de notre arrondissement, pour arriver à des enveloppes de 11 838 000 euros pour la dotation de gestion locale, 1 377 000 euros pour la dotation d'animation locale et 719 000 euros pour la dotation d'investissement. Je vous fais grâce des centaines d'euros et des centimes, à chaque fois.

Les crédits ouverts sur la dotation de gestion locale, celle qui permet de payer notamment les fluides des équipements de proximité. Ils nous permettront principalement de rectifier les prévisions du budget primitif sur des postes identifiés comme nécessaires par les directions de la ville. Je pense notamment à l'administration générale, donc des dépenses liées à la mairie d'arrondissement pour + 403 000 euros, aux espaces jeunes pour + 103 000 euros, aux équipements sportifs pour + 67 000 euros et aux espaces verts pour + 60 000 euros.

Traditionnellement aussi, le budget supplémentaire est l'occasion de procéder à un transfert cette année de 38 803 euros de la dotation de gestion locale à l'ADEV. Il s'agit d'une réversion pour l'achat de petit matériel et outillage et la fourniture de végétaux par le centre de production horticole de Rungis et de 3 698 euros de la dotation de gestion locale de nouveau vers la Direction des systèmes d'information et du numérique pour le remplacement de copieurs de la mairie du 18^e.

Le budget supplémentaire prévoit également le transfert de 96 000 euros de la dotation de gestion locale vers la dotation d'animation locale pour financer des travaux urgents, qui ne sont pas pris sur la dotation d'investissement. Je pense notamment à des travaux réalisés en juin, le nettoyage des chéneaux du gymnase Ronsard. Citons aussi les bains-douches Ney qui ont fait l'objet d'interventions. Nous parlions de canicule à l'instant, c'est particulièrement important. Des réparations à la crèche collective de la Goutte-d'Or et j'en passe.

Puis permettez-moi de rappeler aussi que ces reports liés au budget supplémentaire permettent de réaliser des ajustements importants. Je pense notamment au passage au lait biologique dans les crèches, puisque Paris fait figure de ville pionnière en la matière avec 100 % de lait biologique dans les crèches municipales depuis cette année. Cela a évidemment un coût, qui nous revient et qui nous réjouit – j’assume le mot – d’assumer. Le budget supplémentaire permet d’abonder ces coûts.

Puis un soutien supplémentaire, nous en avons parlé la dernière fois aussi, aux écoles primaires dans le cadre des dédoublements des classes de CP et de CE1.

Voilà pour les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance concernant le budget supplémentaire 2019 de notre état spécial.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup Carine pour cette présentation. Est-ce qu’elle appelle des demandes de commentaires ou d’éclaircissements ? Si ce n’est pas le cas, je vais mettre aux voix le budget supplémentaire 2019.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Il est adopté et je vous en remercie.

AFFAIRES CULTURELLES

3. 2019 DAC 63 –Subventions (606 500 euros) à 8 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d’investissements

Carine ROLLAND : Cette délibération vous propose d’apporter notre soutien à des structures de création et de diffusion de spectacle vivant via des subventions d’équipement pour des travaux ou des acquisitions destinées à renforcer la sécurité des locaux, à l’amélioration des conditions de création et d’accueil du public, voire à la modernisation de leur fonctionnement général.

Le Théâtre Paris-Villette tout d’abord, situé dans le 19^e arrondissement. Mais vous savez que le Théâtre Paris-Villette gère aussi l’équipement du Grand Parquet, situé dans le quartier de La Chapelle, tout près des Jardins des Halles. La subvention proposée prévoit le changement du vélôme, le grand voile qui constitue le plafond du chapiteau, des cales de chapiteau, des travaux de peinture, etc. C’est l’occasion bien sûr de saluer la formidable équipe du Théâtre Paris-Villette qui œuvre au Grand Parquet depuis 4 ans, maintenant.

Le Théâtre de la Ville ensuite, pour sa partie localisée aux Abbesses avec ledit Théâtre des Abbesses pour financer des acquisitions et aménagements relatifs au son, aux consoles numériques, aux vidéoprojecteurs. Vous savez que le Théâtre de la Ville, pour sa partie située au Châtelet, travaille hors les murs depuis plusieurs années. Mais aux Abbesses, le lieu fonctionne de manière habituelle.

Puis très important : le lavoir moderne parisien se verrait, si vous en êtes d’accord, soutenu à hauteur de 20 000 euros. C’est une subvention qui permettrait de financer des travaux de mise en conformité du lavoir. Bien sûr, la salle est très belle. Bien sûr, elle est ancienne. Il s’agit par cette subvention d’aider à sa mise aux normes.

J'en profite aussi pour saluer le formidable travail effectué par l'équipe gérée par Graine de Soleil, Johana BOUTE et Julien FAVAR qui sont là maintenant depuis 2 ans, 2 ans et demi. Nous avons avec eux des relations régulières, suivies et tout à fait satisfaisantes je crois du point de vue des habitants du 18^e, qui voient revivre ce lieu qui tisse, retisse un maillage local avec les acteurs de la Goutte-d 'Or et au-delà, un maillage qui s'était quelque peu étioilé. Puis le lavoir commence à regagner ses galons dans le milieu culturel parisien. Ce sont évidemment des efforts que nous encourageons totalement.

4. 2019 DAC 174 –Subvention (2 348 000 euros) et avenant à convention avec la Société par Actions Simplifiée Madline (18^e).

Carine ROLLAND : Nous passerons ensuite une délibération pour la société par action simplifiée Madline. Nous avons déjà évoqué en décembre le rapprochement entre Les Trois Baudets et FGO Barbara. Nous avons à l'époque acté la passation de marché au bénéfice de Madline et le versement d'une première moitié de subvention. Il s'agit là de la deuxième moitié. Je salue ici aussi le travail effectué par l'équipe de Naima BOURGAUT et de Léo SERRES, avec notamment l'implication de deux directeurs artistiques formidables : Mathias MALZIEU du groupe IONISOS aux Trois Baudets et Moussa MOKRANE à FGO Barbara. Vous parliez Monsieur le Maire de la Fête de la Goutte-d 'Or, hier soir. C'est un peu grâce à FGO Barbara, à la suite de Rhizomes, si la soirée a été aussi belle, puisqu'ils se sont produits dans le square Léon dans le cadre de la Fête de la Goutte-d 'Or. Là aussi, c'est une belle collaboration entre FGO Barbara et le quartier.

5. 2019 DAC 242 –Subventions (35 000 euros), conventions avec les associations le Bal et l'entreprise

Carine ROLLAND : Puis nous passerons au Bal, ce lieu dédié à l'image fixe ou animée, documentaire ou artistique situé dans le Quartier des Grandes-Carrières. Il bénéficierait, si vous en êtes d'accord, d'une subvention d'équipement à hauteur de 30 000 euros. C'est ô combien justifié.

6. 2019 DAC 270 –Subventions (168 750 euros) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention

Carine ROLLAND : Puis une délibération qui aurait pu être portée par Catherine BELLEME. Il s'agit de soutenir des associations œuvrant en faveur de personnes en situation de handicap dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Paris, que ce soit via l'accès aux œuvres, l'accès à la pratique artistique pour les personnes handicapées ou l'encouragement à la production artistique personnelle. Le 18^e est concerné, puisqu'à la Cité Internationale des Arts, nous y revenons, l'association travaille pour le développement et la danse à Paris. Le soutien proposé pour le fonctionnement de cette association est de 10 000 euros.

7. 2019 DAC 682 –Subventions (20 500 euros) à sept associations au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires (19e) de la Politique de la Ville

Carine ROLLAND : J'en termine, avant de passer au vote, avec une subvention proposée pour l'ACERMA – Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Addictifs – notamment concernant son projet phare : le Festival Toi, Moi & Co qui s'est déroulé au printemps dernier en partie au Grand Parquet.

C'est un travail remarquable qui permet chaque année à trois groupes d'une quinzaine de jeunes, donc au total à une cinquantaine de jeunes, de devenir cocréateurs d'un festival de théâtre et de cinéma documentaire non seulement pour la partie artistique, mais pour tous les métiers qui permettent la production de contenus artistiques. Je salue le président de l'association, le Docteur Éric HSIPARD qui travaille par ailleurs à l'Hôpital Vidal. Il porte l'action de l'ACERMA à bout de bras. Le montant de la subvention proposée est de 3 500 euros.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup Carine pour ces délibérations. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Sandrine MEES, Danièle PREMEL. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas d'autres.

Sandrine MEES, puis Danièle PREMEL et l'on mettra aux voix ces délibérations.

Sandrine MEES : Merci. Le Groupe Ecologiste de Paris se réjouit de cette subvention. Je parle de la subvention de fonctionnement pour le Lavoir Moderne Parisien. En effet, nous trouvons qu'il y a un vrai suivi de ce dossier du Lavoir, aussi bien de la part de l'Hôtel de Ville que de la mairie du 18^e. Les rendez-vous n'ont pas été vains. Il y a aussi une conscience de l'importance de ce théâtre, qui est le seul théâtre de la Goutte-d'Or.

Je voudrais dire que l'on est aujourd'hui à la date anniversaire de la demande par le Groupe Ecologiste de Paris d'une subvention de fonctionnement, qui a pu être obtenue, qui a été obtenue en décembre dernier, et qui a vraiment permis de pallier un certain nombre de difficultés auxquelles se trouvait vraiment confrontée l'équipe extrêmement dynamique, que je souhaite aussi saluer aujourd'hui. Carine a déjà cité deux membres de cette équipe fantastique. Je voudrais en profiter pour saluer aussi Thibaut DEMOUGIN qui se trouve parmi nous, ce soir. Il continue à y avoir beaucoup de bénévoles qui œuvrent pour le Lavoir Moderne, des passionnés. Et puis bien sûr, je voudrais parler aussi de l'association Graine de Soleil, puisque Kalid TAMER s'est vraiment investi sur ce dossier pour que le théâtre puisse vraiment continuer à vivre. Il est vraiment sur une très bonne lancée, avec une très belle programmation. Il commence effectivement à être connu plus largement que dans le 18^e. Enfin, il continue à être reconnu. Puis il arrive aussi à travailler en lien avec le quartier.

Nous espérons que tout cela est le signe que l'ensemble des parties prenantes vont vraiment aller jusqu'au bout pour que le Lavoir puisse vivre le plus magnifiquement possible. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci, Sandrine MEES. Danièle PREMEL ?

Danièle PREMEL : Comme vous le savez, le Grand Parquet nous avait posé plusieurs soucis à un moment donné. Je dois dire qu'après avoir rencontré l'équipe actuelle qui a repris le Grand Parquet, avec notre forte demande de travailler plus avec les habitants, d'être en lien avec les habitants, je dois dire que l'on a pu voir dernièrement par rapport aux repas, aux apéritifs qu'ils ont proposés, aux ouvertures aussi avec les associations, que le Grand Parquet et le Théâtre de La Villette vont dans le sens que nous avons demandé.

D'autre part sur le Lavoir Moderne, effectivement là aussi nous avons des inquiétudes, mais plutôt des inquiétudes au niveau urbanistique. C'est un théâtre qui se situe à un endroit qui est quand même assez convoité.

Qu'il puisse exister, se défendre et s'appuyer sur les habitants, c'est un moyen aussi de dire « Ce Lavoir Moderne doit rester là où il est et développer la culture au sein de la Goutte-d'Or ».

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup à toutes pour ces interventions. Je vais soumettre aux voix ces délibérations. J'en profite pour remercier très chaleureusement Carine ROLLAND qui suit tous ces projets, tous ces sujets depuis un certain temps maintenant avec beaucoup d'engagement et qui nous permet d'avancer sur l'ensemble de ces sujets compliqués, y compris sur des sujets dont on avait cru qu'ils étaient bloqués depuis des années. C'est le cas du LMP, c'est le cas du Conservatoire, c'est le cas de l'ICI qui avancent bien. Je veux vraiment l'en remercier.

Je mets aux voix les délibérations.

La délibération 2019 DAC 63 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 174 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 242 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 270 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 682 est adoptée à l'unanimité.

MEMOIRE

8. 2019 DAC 563 –Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Etaix 13 rue Germain Pilon à Paris 18e

Catherine LASSURE : Merci Monsieur le Maire. La première plaque commémorative est donc en l'hommage de Pierre ETAIX, qui est bien connu. Il s'agirait d'apposer une plaque commémorative 13 rue Germain Pilon.

Pour rappeler la vie de Pierre ETAIX, qui est très intense. Pierre ETAIX est né à Roanne le 23 novembre 1928. Il est graphiste de formation et initié à l'art du vitrail. Il s'établit à Paris, où il vit d'illustrations pour des magazines et des revues humoristiques, tout en se produisant dans des cabarets ainsi qu'au cirque avec le clown Nino.

Sa rencontre avec Jacques TATI en 1954 est déterminante et lui permet de lancer sa carrière. Durant 4 ans, il va travailler à ses côtés à la préparation de son film « Mon oncle » comme dessinateur et gagman, ainsi qu'assistant-réalisateur. Il va cosigner en 1961 avec Jean-Claude CARRIERE deux courts-métrages pour lesquels il remportera l'Oscar du meilleur court-métrage. Le succès de ces deux films comiques lui permet d'accéder aux longs-métrages. Il va réaliser, entre 1963 et 1970, cinq longs-métrages qui seront des chefs-d'œuvre. « Le Soupirant » en 1963, pour lequel il remporte le Prix Louis Delluc. Viennent ensuite « Yoyo » en 1964, qui est considéré comme son chef-d'œuvre. « Tant que l'on a la santé » en 1965, « Le grand amour » en 1968 et « Pays de Cocagne » en 1970.

Parallèlement à sa carrière de cinéaste, il se produit en clown au cours des tournées des cirques Pinder et Bouglione.

Il va ouvrir le monde du cirque à de futurs jeunes artistes, puisqu'il va fonder en 1974 avec sa seconde femme Annie FRATELLINI l'École Nationale du Cirque.

Il est aussi un affichiste et un illustrateur. Il faut rappeler que malgré une œuvre primée à de nombreuses reprises, une œuvre connue dans le monde entier, en particulier aux États-Unis où il était ami de Jerry LEWIS, il s'est beaucoup inspiré de Buster KEATON.

Suite à des imbroglios juridiques, le cinéaste se voit privé de ses droits sur ses films et empêché de les exploiter. Après 20 ans de procédures, il est tombé complètement dans l'oubli, en particulier en France. Le Festival de Cannes 2010 va lui rendre hommage dans le cadre de Cannes Classique en projetant « Le Grand Amour ». Ses films seront tous restaurés et feront le tour du monde, ils seront salués unanimement par le public et la critique internationale. L'Académie des Oscars lui rendra un hommage à Hollywood en 2011. Il reçoit en 2013 aussi un grand prix et sera promu au grade de commandeur des arts et lettres.

Il décédera à Paris le 14 octobre 2016 à l'âge de 87 ans, peu avant la disparition de son grand ami Jerry LEWIS.

Je veux juste rappeler une petite phrase qu'il a prononcée. Il a dit « Qu'il est difficile de se taire quand on n'a plus rien à se dire ». Voilà.

Suite au vœu voté à la séance du Conseil du 18^e arrondissement le 9 novembre 2017, il est proposé de lui rendre hommage en faisant apposer une plaque commémorative 13 rue Germain Pilon à Paris 18^e dont le texte est le suivant :

« Ici vécu de 1957 à 2016 Pierre ETAIX, 1928-2016, auteur, cinéaste, clown, dessinateur, cofondateur de l'Ecole Nationale du Cirque ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Tu peux peut-être nous dire un mot de Copi ? Ainsi, on aura un débat commun.

9. 2019 DAC 566 –Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raúl Damonte Botana dit Copi 10 rue Cauchois à Paris 18e

Catherine LASSURE : Deuxième hommage rendu à un auteur extrêmement connu : Raúl DAMONTE BOTANA, qui est né en 1939 à Buenos Aires en Argentine.

Les activités politiques de son père qui est poète, peintre et directeur de journal l'obligent à s'exiler à Haïti, puis à New York avant de revenir en Argentine où il signe ses premiers dessins et ses premières pièces de théâtre.

En 1963, il s'installe seul à Paris dans l'espoir de vivre de sa passion : le théâtre. Mais sa maîtrise imparfaite du français le conduit à vivre dans un premier temps du dessin. À partir de 1964, il va entrer comme dessinateur au Nouvel Observateur, où il se fait connaître sous le nom de Copi. Mettant en scène les aventures de la célèbre femme assise qui dialogue avec un poulet, un escargot ou un rat. Il dessine aussi par Harakiri, Charlie Hebdo, Libération et Le Gai Pied.

Avec les revenus qu'il tire du dessin, il peut enfin se livrer à sa passion en compagnie de ses amis Victor GARCIA, Alejandro JODOROWSKY, mais aussi Jérôme SAVARY, qui en 1964 est le premier à monter de courtes pièces écrites par Copi. Jorge LAVELLI prend la suite en montant Sainte-Geneviève dans sa baignoire, La journée d'une rêveuse et L'homosexuel de la difficulté de s'exprimer en 1967. Copi joue lui-même un travesti délirant.

Son œuvre est constituée d'une dizaine de pièces de théâtre, ainsi que d'une dizaine de livres qui montrent qu'à son époque, son œuvre a été perçue comme très subversive, provoquant des dérangeantes.

Copi, anticonformiste, participe par ses créations à la révolution des mœurs déclenchée par mai 68. En 1969, l'un de ses grands succès Eva Perón lui permet aussi de dénoncer le régime péroniste qui a forcé sa famille à s'exiler. Son théâtre est inclassable, déjanté, comique jusque dans ses aspects les plus sombres et profonds, comme dans sa dernière place Une visite inopportune où l'écrivain raconte les derniers jours d'un jeune malade du sida alors qu'il était lui-même atteint par la maladie.

Il ne faut pas oublier aussi la dimension militante de Copi, qui est effectivement une figure de proue du mouvement gay. Il s'est engagé auprès du FHAR – le Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire –.

Atteint par le sida, il meurt le 14 décembre 1987.

Suite au vœu d'hommage public voté à la séance du conseil du 18^e arrondissement le 26 novembre 2018 et au conseil de Paris, il est donc proposé de lui rendre hommage en faisant apposer une plaque commémorative 10 rue Cauchois à Paris dont le texte et le suivant :

« Ici habita de 1979 à la fin de sa vie Raúl DAMONTE BOTANA, dit Copi 1939-1987, romancier, dramaturge et dessinateur ».

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Catherine. Est-ce que ces deux délibérations appellent des prises de parole ?

Danièle PREMEL : Je voudrais rappeler que c'est à la demande des communistes, pour Monsieur Pierre ETAIX, homme d'une grande élégance et d'une grande culture que j'ai eu l'occasion de croiser aussi, et j'en suis fière.

Concernant Copi, par contre, ce sont aussi des habitants de la rue Cauchois qui ont été les demandeurs de cette plaque commémorative. On voit que quand les personnages ont tenu un rôle et ont fait passer leurs idées, les traces sont nécessaires.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Danièle PREMEL, et surtout merci à Catherine LASSURE pour tout ce travail.

Je vais mettre aux voix ces délibérations.

La délibération 2019 DAC 563 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 566 est adoptée à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE & CITOYENNE

10. 18201913MA –Validation des inscriptions des associations auprès de la MVAC

Jean-Philippe DAVIAUD : Merci Monsieur le Maire. Nous allons commencer par valider les inscriptions de nouvelles associations auprès de la Maison de la vie associative et citoyenne.

Pour ce mois-ci, seulement deux associations sont inscrites, ce qui est assez logique. Nous sommes en fin d'année et par ailleurs, le mois de mai a eu peu de jours ouvrés. Il est donc assez logique que nous ayons deux associations seulement, mais de grande qualité, puisqu'on retrouve notamment parmi celles-ci Les Frigos Solidaires dont nous connaissons bien l'action et que nous soutenons fortement.

Je vous propose de valider les inscriptions de ces deux associations, la seconde étant Wimoov, qui n'a pas une activité spécifique dans le 18^e. Mais nous sommes toujours contents d'accueillir des associations qui ont des rôles et des actions positives pour l'intérêt général, comme Wimoov.

Éric LEJOINDRE : Merci. Est-ce que cela appelle des commentaires ? Je n'en vois pas. Je vais donc soumettre aux voix cette délibération.

La délibération 18201913MA est adoptée à l'unanimité avec 1 NPPV.

11. 2019 DDCT 90 –Subventions au titre des fonds du Maire du 18e arrondissement (15 000 euros) à trois associations.

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit, par cette délibération, de valider trois subventions qui sont proposées au titre des fonds du Maire. Je vous rappelle que ces derniers sont constitués de toutes les ressources qui sont acquises lors des quêtes à l'occasion des mariages et de 75 % des recettes liées à la location de salles municipales pour des tournages par exemple. Ce qui nous permet de distribuer cette année 15 000 euros à trois structures : 5 930 euros à l'association Salle Saint-Bruno, 5 930 euros au Comité des Fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e, et enfin 3 140 euros à l'association Les Petits Poulbots.

Je vous propose donc de valider ces trois subventions.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Jean-Philippe. J'en profite pour redire à toutes celles et à tous ceux d'entre vous qui célébrez des mariages qu'il est tout à fait souhaitable de proposer gentiment et poliment aux invités de participer à ces fonds du Maire.

Pas de difficultés ?

La délibération 2019 DDCT 90 est adoptée à l'unanimité.

12. 2019 DDCT 106 –Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 2 locaux associatifs et création d'un square (497 770 euros)

Jean-Philippe DAVIAUD : Un projet avait été adopté il y a déjà plusieurs années, permettant des subventions pour la rénovation ou l'équipement de locaux associatifs. Dans le 18^e, la salle Saint-Bruno que nous connaissons bien bénéficie de ce budget participatif. Il s'agit par cette délibération de valider une troisième tranche de versement. Deux premières en 2017 et 2018 avaient permis la mise en étude de cette réhabilitation. Maintenant, on passe au dur si je puis dire avec les travaux, qui vont se dérouler durant l'été. Il est proposé une subvention de 234 750 euros pour une intervention globale d'un peu plus de 500 000 euros.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup Jean-Philippe DAVIAUD. J'en profite pour souhaiter bon courage à l'équipe de la salle Saint-Bruno qui a prévu son déménagement jeudi. Ils n'ont pas tellement le choix, parce que s'ils veulent que les travaux commencent à l'heure, voilà. Ils le font par ailleurs au travers d'un chantier participatif avec les jeunes de l'ADC ou d'ADOS, je ne sais plus. Ce sont aussi des habitants de la Goutte-d 'Or qui vont contribuer à ce déménagement et je leur souhaite de beaucoup boire et de ne pas avoir trop chaud.

Pas de difficulté ?

La délibération 2019 DDCT 106 est adoptée à l'unanimité.

Éric LEJOINDRE : Un dernier élément d'information : j'invite les uns et les autres à regarder dans les semaines qui viennent les futurs épisodes de la saison prochaine de la série Engrenages. On parlait des fonds du Maire. Vous savez que quand on loue des salles, ça abonde aussi les fonds du Maire. Vous retrouverez cette salle qui a été transformée en salle de réunion d'une préfecture pour une réunion de la série Engrenages. Je n'y étais pas, mais en tout cas c'est bien notre salle qui a été utilisée.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

Violaine TRAJAN : Merci Monsieur le Maire. Ce sont les traditionnelles délibérations de la petite enfance qui représente toujours les trois piliers de notre politique petite enfance. Un axe pour la création de nouveaux projets, un axe sur le soutien des associations qui vont développer des projets pour soutenir les parents et puis enfin des projets qui impliquent les parents.

13. 2019 DFPE 4 –Subvention (2 017 903 €), à seize associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de vingt lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF

Violaine TRAJAN : Ce qui peut faire prendre conscience des budgets qui sont déployés pour la petite enfance, c'est que l'on regroupe depuis plusieurs mois maintenant toutes les subventions pour tous les arrondissements. Là, c'est plus de 2 millions d'euros pour les lieux d'accueil parents-enfants. Dans le 18^e, nous en avons trois : l'Arbre bleu, Babillo et IRAEC. Ce sont des structures très précieuses pour les parents, puisqu'elles soutiennent du début, des tout premiers temps jusqu'à 4, voire même 6 ans. Les parents vont dénouer plein de sujets. Ils participent au forum enfance.

Nous avons décidé, avec les professionnels, de les impliquer aux séminaires des responsables de crèches pour qu'ils présentent mieux leur activité, afin que cela continue de se diffuser.

14. 2019 DFPE 41 –Subventions (555 649 euros) prorogation et avenants n° 3 à l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance

Violaine TRAJAN : Je poursuis avec des avenants d'un an à l'association Centre Israélite de Montmartre. Là aussi, c'est une association qui gère trois établissements rue Lamarck, rue Chevalier de la Barre et qui anime 147 places. C'est une subvention de 555 649 euros.

15. 2019 DFPE 106 –Subventions (1 579 918 euros) prorogation et avenants n° 3 avec l'association ENVOLUDIA (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Violaine TRAJAN : Je continue avec une subvention pour l'association ENVOLUDIA qui gère la crèche Ramdam dans le 18^e. Là aussi, elle rend un service. Puisque vous le savez, la moitié des places sont réservées aux enfants porteurs de handicap. C'est donc un partenaire précieux. Pour Ramdam, c'est 313 390 euros.

16. 2019 DFPE 119 –Subvention (137 229 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Acidulés et à croquer pour la crèche parentale (18e)

Violaine TRAJAN : Je poursuis avec une subvention pour la crèche parentale Acidulés et à croquer. Vous vous souvenez, cette crèche a déménagé il y a deux ans. Elle est maintenue Rue Championnet au 70 bis. Elle a pu augmenter sa capacité d'accueil. C'est une crèche parentale qui implique les parents dans la gestion et l'animation de la crèche.

17. 2019 DFPE 164 –Subvention (900 000 €) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour la création d'un multi-accueil au 101-103, rue Championnet (18e)

Violaine TRAJAN : Je poursuis avec une subvention et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, la FOX, qui va créer un multi-accueil rue Championnet. C'est à 8 minutes à pied d'ici. Ceci va donc désengorger le secteur de la mairie puisque prochainement, 45 places verront le jour pas très loin d'ici. C'est une très bonne nouvelle, d'autant que l'on aime beaucoup la FOX qui, vous le savez, gère un grand établissement rue Vauvenargues et aussi un espace pour les familles qui est très utilisé et qui est très précieux, qui a un effet important sur l'orientation et sur l'évolution des familles. On avait reçu avec Dominique les porteurs de projets et l'on est très heureux de savoir qu'ils vont ouvrir un deuxième établissement.

18. 2019 DFPE 175 Subvention (1 012 676 €) prorogation, avenant n° 3 et convention avec l'association Gan Menahem (18e) pour ses quatre établissements de la petite enfance.

Violaine TRAJAN : Je poursuis avec notre subvention, qui sans doute appellera des discussions après. C'est l'association Gan Menahem. C'est également regroupé, puisqu'il y a plusieurs établissements dans le 18^e, le 17^e et le 19^e.

Un mot sur nos rapports. Chaque année, les responsables nous invitent. On les invite aux commissions, aux événements. Ils sont présents.

Je ne regarde pas les listes des enfants qui nous sont transmises, mais c'est comme pour les autres associations : il faut faire un croisement de savoir qui est admis pour éviter de leur attribuer une place en doublon. Ensuite, c'est un établissement qui est très contrôlé, surveillé par les services de la ville de Paris. Il s'agit d'une subvention de 1 012 676 euros.

19. 2019 DFPE 184 –Subvention (10 925 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil « À Petits Pas » au 6/8, impasse du curé (18e).

Violaine TRAJAN : Je continue avec une subvention pour l'Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes. Vous savez, c'est la crèche A Petits Pas. C'est un établissement qui réserve la moitié de ses places pour des familles qui ont un projet de réinsertion professionnelle. Les résultats sont fabuleux, puisque 100 % des familles retrouvent un emploi, une formation qualifiante trois mois après l'entrée à la crèche. Cela marche puisque l'équipe est composée d'une conseillère emploi qui va coacher les familles. Avec Sandrine CHERNOS, Patrick GLOCH et Afaf GABELOTAUD, nous avons souhaité expérimenter le fait d'avoir une conseillère emploi avec des crèches municipales via la commission médicosociale pour justement étendre ce système qui marche très bien. Il y aurait la crèche Porte Montmartre, Binet et une autre vers La Chapelle où l'on va expérimenter ce procédé.

J'en profite également pour vous donner une nouvelle moins joyeuse, pour saluer la mémoire de Mara MAUDET J'ai appris par hasard qu'elle nous avait quittés en décembre dernier. C'était une figure que l'on appréciait beaucoup, qui se mobilisait beaucoup pour que les projets sortent. Elle nous a quittés, on n'a pas eu l'information l'année dernière. Cela m'a rendue très triste, puisque j'ai eu beaucoup d'échanges pour ce projet, justement pour qu'il sorte en temps et en heure. Elle avait beaucoup donné de sa personne et aussi de ses fonds propres pour que ce projet ouvre. Puisque vous vous souvenez, plusieurs mois, elle avait payé le loyer en attendant que les services de la ville se décident à donner leur aval pour ce projet.

20. 2019 DFPE 197 Accompagnement des séparations – Subventions (148 000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour leur activité de médiation familiale et aide site Archereau

Violaine TRAJAN : Je poursuis avec la subvention pour accompagner des associations de médiation familiale qui concernent pour nous le CERAF médiation. Ce sont toujours de bons projets.

21. 2019 DFPE 200 Création d'un équipement de petite enfance – demande de subvention (420 000 euros maximum) avec convention à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

Violaine TRAJAN : C'est pour la ville qui recevra de la CAF une subvention de 420 000 euros pour créer un nouvel équipement rue Myrha. Michel, tu nous avais bien aidés pour que ce projet voie le jour. On commence à voir le concret, puisque les subventions sont attribuées. On a aussi lancé un appel d'offres pour choisir le porteur de projet.

Voici toutes les subventions. Je vous remercie de les voter. Je répondrai aux questions, s'il y en a.

Éric LEJOINDRE : Merci, je suis certain qu'il y en aura. J'ai vu Pascal JULIEN qui voulait dire un mot. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ces délibérations ?
Gérald BRIANT.

Pascal JULIEN : Brièvement, parce que les années se suivent et se ressemblent sur cette question. Enfin, pas tant que cela. Parce que pendant certaines années, l'association Gan Menahem était vraiment très en dehors des clous. Elle a bénéficié dans son histoire d'une mansuétude absolument incroyable de la part de la ville. Mais tout cela appartient au temps passé.

Aujourd'hui, elle est tout à fait rentrée dans les clous. En plus, pour moi qui suis ce dossier, j'ai d'excellentes relations personnelles avec le Rabin Pevnez. Mais cette crèche souffre peut-être du fait qu'elle est enclavée dans la cité Sinaiï, qui est totalement communautariste. Peut-être que la crèche, j'en suis même sûr, n'est pas communautariste. Mais enfin sa fréquentation, au regard des usagers, c'est quand même très fortement communautaire. Peut-il en être autrement, étant donné la topographie du lieu ?

C'est la raison pour laquelle on ne peut plus voter contre, parce qu'ils sont rentrés dans les clous. Mais on ne peut pas voter pour, parce que je mettrais sans aucune difficulté mes enfants dans n'importe quelle crèche, mais là c'est un peu compliqué du fait de la géographie, de la topographie, etc.

Donc, nous nous abstiendrons très aimablement.

Éric LEJOINDRE : Merci. Gérald BRIANT ?

Gérald BRIANT : C'est une intervention un peu traditionnelle. Pour en avoir un petit peu préparé en amont sur la discussion, il m'est dit qu'il y a vraiment des efforts qui sont faits notamment à l'intérieur du bâtiment pour essayer d'avoir les conditions que tu viens de rappeler. Il y a un effort qui est fait. On va essayer de marquer le coup de façon positive.

Depuis que je suis élu, on a voté contre cette subvention. Je vous propose, pour le Groupe Communiste, de nous abstenir sur cette proposition. Pour dire que l'on est quand même face à un problème. On a constaté les évolutions, je les ai constatées depuis que je suis là. Il y en a eu, certes. Mais elles restent insuffisantes. Le fait que l'on ne puisse pas voter pour, c'est, parce que ces évolutions restent insuffisantes. Mais il me paraît, dans le fil droit de ce que vient de dire Pascal, utile de commencer aussi à réfléchir à comment on pourrait à un moment changer de pied. Je crois que tout a été fait pour essayer de dire qu'en termes de population, pour arrêter avec juste l'aspect communautaire. Là, on s'aperçoit que l'on est face à une vraie difficulté. Dire que sur un autre site, peut-être que des choses doivent être faites. Mais géographiquement, on utilise ce paramètre-là. Ceci n'a jamais été fait. C'est à mon avis une piste de travail.

Éric LEJOINDRE : Merci. Daniel VAILLANT ?

Daniel VAILLANT : Je remercie Pascal JULIEN et de Gérald BRIANT pour leur évolution en même temps que l'évolution des gestionnaires de l'établissement en question. Depuis 95, je connais la situation de la mairie de Paris qui avait tout laissé filer. Puis une mairie d'arrondissement confrontée à des débats au sein de sa majorité, ce qui est normal, quand on les surmonte.

Je constate qu'ils ont été surmontés pour bonne part, grâce à l'action notamment de Violaine TRAJAN, des différents élus qui ont eux-mêmes pesé pour que la structure évolue. Votre serviteur, celui d'Éric ensuite. Pour que ces structures rentrent dans les clous avec une vraie difficulté. À partir du moment où c'est une structure comme elle est, ce n'est pas la structure qui empêcherait les enfants d'arriver, ce sont les enfants qui ne viennent pas à la structure. Parce que les parents ont une réticence à l'égard de l'inscription de leur enfant dans cette structure.

Cela bouge, tant mieux. Ceci va continuer de bouger, mais enfin, je veux quand même dire avec sourire et bonhomie que l'on a plutôt bien travaillé sur le sujet, si je vois que personne ne vote contre cette fois-ci et que la pire des oppositions serait de s'abstenir. Écoutez, c'est une évolution positive. La perspicacité est reconnue. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Fadila MEHAL ?

Fadila MEHAL : Merci beaucoup. Je ne pensais pas intervenir sur cette délibération, mais les propos qui ont été tenus ici et là m'interrogent. Je voudrais donc dire quelques mots.

Ce qui a toujours guidé, il me semble en tant qu'élue, notre action, c'est de vérifier que les établissements permettent un accès égal à tous les citoyens et à tous les enfants, en l'occurrence quand ce sont des écoles. Un principe intangible doit être respecté, qui est celui de la laïcité.

Ensuite, si ces principes-là sont respectés, il me semble que l'on ne doit pas avoir d'états d'âme, même si ce sont des structures confessionnelles. L'important, c'est le résultat et la fonction qu'elles exercent pour le plus grand nombre.

Ensuite, question que vous évoquez : c'est finalement cette forme de communautarisme que d'ailleurs on voit aussi dans beaucoup d'établissements scolaires qui sont parfois dans certains quartiers complètement ethnicisés, voire à 90 % parfois. La question en effet que posait Monsieur le Maire, c'est d'une certaine façon l'éviction de certains publics au regard de ces établissements qui peuvent être connotés sur un plan j'allais dire de préjugés, parfois.

Ce qui m'intéresse dans la décision qui est prise, parce que des efforts ont été accomplis, c'est réellement de savoir si l'on peut dire que c'est un établissement qui répond à ces deux contraintes et à ces deux conditions qui sont l'égal accès de tous les enfants du 18^e, la possibilité pour eux de s'inscrire. La deuxième c'est qu'en effet, il n'y ait pas de prosélytisme au sein des comportements ou du corps enseignant. Si sur ces deux questions la réponse est « Non », je ne vois aucune arrière-pensée et aucune difficulté particulière à voter cette subvention. Je rappelle qu'il y a eu aussi des débats très importants dans un autre lieu sur par exemple l'association des scouts musulmans. Où en effet, certains étaient gênés par la dimension morale parfois de cette référence religieuse.

En réalité, ce qu'il fallait juger, c'était les actions qui étaient menées, qui pouvait et participer. Il fallait également que ces actions s'exercent dans la plus grande neutralité. Je crois que c'est la seule chose qui vaille. Merci.

Éric LEJOINDRE : Violaine TRAJAN ?

Violaine TRAJAN : Je voudrais peut-être apporter une précision, puisque vous posez deux questions sur l'accès égal à l'établissement et en matière de mixité.

Vous précisez que Madame AROGE, la directrice de l'établissement, est présente par exemple aux réunions des modes d'accueil où l'on présente tous les modes d'accueil aux familles. Il lui est déjà arrivé de présenter l'établissement.

Puis sur la laïcité, nous avons inauguré les travaux qui ont été réalisés dans la crèche dernièrement, en présence des élus. Ils ont été faits avec la PMI. Des contrôles sont régulièrement effectués. Nous avons fait un travail même à l'époque avec Pascal JULIEN d'aller souvent visiter l'établissement le vendredi après-midi, par exemple, pour constater qu'il y avait des enfants et que l'établissement était bien ouvert. On a été très mobilisés, un peu moins maintenant, puisqu'il y a une confiance qui est installée.

Je voulais apporter ces deux réponses à vos questions.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je confirme que l'on a eu l'occasion, avec notamment Patrick BLOCH, de visiter la crèche et de constater qu'en matière de présence, de décoration, tout cela était tout à fait conforme aux principes qui sont édités, comme d'ailleurs à la crèche israélite de Montmartre et comme dans beaucoup d'autres crèches. Je pense que de ce point de vue-là, on peut être totalement rassurés.

Il reste la problématique que soulevaient Pascal JULIEN, Gérald BRIANT et Daniel VAILLANT sur la localisation à l'intérieur de la cité. Ce sont des sujets un peu plus compliqués.

Je veux vraiment remercier Violaine TRAJAN qui depuis quelques années, puisque ceci a commencé sous la précédente mandature, a vraiment fait un très grand travail avec cette crèche pour faire en sorte que tout le monde puisse être très à l'aise avec son vote. Je pense qu'aujourd'hui, c'est le cas.

Je vais donc mettre aux voix toutes les délibérations.

La délibération 2019 DFPE 4 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 41 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 106 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 119 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 164 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 175 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 184 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 197 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 200 est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

22. 2019 DASCO 27 Collèges publics parisiens – Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges

Éric LEJOINDRE : Je souhaite bonne chance et bon courage aux futurs élèves collégiens qui vont passer le brevet. Vous avez peut-être constaté qu'il a été reporté. Ceci leur donne quelques jours supplémentaires pour réviser, mais je ne suis pas sûr que ce soit une bonne nouvelle, il n'est jamais bon de reporter.

Je leur souhaite bon courage pour la semaine prochaine et de ne pas être trop troublés par les difficultés d'organisation actuelles.

Philippe DARRIULAT : Merci Monsieur le Maire. On pourrait peut-être présenter les trois délibérations en une seule présentation.

Pour la première délibération, il s'agit d'adopter le principe d'une convention-cadre entre la ville et les différents collèges parisiens, donc les 11 collèges du 18^e arrondissement. C'est une convention-cadre qui permet ensuite d'avoir une convention particulière avec chaque collège sur trois points : la répartition des compétences, notamment sur la gestion des ressources humaines, sur la conduite des travaux. La question de la gestion des ressources humaines est importante dans les collèges, au niveau des relations entre la ville, notamment entre les personnels ouvriers et de service des collèges. Des évolutions sont possibles et sont souhaitées je crois, par les collèges.

Par ailleurs, il s'agit de réaffirmer la politique de la ville dans le cadre de soutiens aux actions éducatives ou en matière de restauration scolaire dans les collèges. Enfin, il s'agirait de donner un cadre contractuel à la démarche de dialogue de gestion entre les deux contractants : la ville et chacun des collèges. Il s'agit là d'une convention-cadre, bien évidemment qui prendra des formes particulières dans les discussions avec chacun des établissements.

23. 2019 DASCO –30 Lycées Municipaux – Subventions (6 633 euros)

Philippe DARRIULAT : La deuxième délibération est très simple : c'est tout simplement une subvention d'environ 2 500 euros au lycée Suzanne Valadon. Vous savez qu'il y a encore quelques lycées municipaux à Paris, dont un qui est tout près d'ici : le lycée Valadon. Pour une subvention de 2 500 euros pour le SSI – Système de Sécurité Incendie –.

24. 2019 DASCO 90 –Collèges publics parisiens – Subventions (704 206 euros) au titre du budget participatif des collèges

Philippe DARRIULAT : Enfin, la troisième délibération parisienne qui va concerner aussi notre arrondissement. C'est une subvention de 704 206 euros pour les budgets participatifs. Vous savez qu'il y a un budget participatif spécifique écoles adopté dans les écoles et aussi dans les collèges – et là c'est pour les collèges – qui permet aux élèves d'y participer et de prendre un certain nombre, sur catalogue. Ce n'est pas totalement libre, ils ont le choix entre plusieurs propositions.

Il s'agit en fait d'une régularisation. Sur le principe du budget participatif, là aussi vu le nombre de délibérations, à moins qu'il y ait des questions, je vous propose d'en rester là. Il s'agit de l'application de cette générale.

Voici pour ces trois délibérations, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vais soumettre aux voix ces délibérations.

La délibération 2019 DASC0 27 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASC0 30 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASC0 90 est adoptée à l'unanimité.

CAISSE DES ÉCOLES

25. 2019 DEVE 66 –Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne

Dominique DEMANGEL : Merci Monsieur le Maire. Cette communication fait suite au vœu qui a été adopté par le conseil de Paris le 3 mai 2019, qui prévoyait justement qu'un état des lieux très précis de l'ensemble des contenants alimentaires plastique soit fait au sein de la restauration collective parisienne, donc pas uniquement au sein de la restauration scolaire, mais aussi dans l'ensemble des établissements qui sont gérés par le CASVP et dans les résidences pour personnes âgées.

L'objectif de cet état des lieux était de voir les conditions d'application de la loi de 2005 et du décret de 2006. Ils auront inclus d'ailleurs l'application de la loi de 2018 et les délibérations européennes pour faire un état des lieux de l'existence de contenants alimentaires plastique aussi bien au regard de réglementations en termes d'environnement que de réglementations en termes de santé. Puisqu'il s'agissait évidemment d'être conformes à la fois au plan climat de la ville, à la stratégie de Paris pour une alimentation durable, au plan parisien de santé environnementale ainsi qu'à la feuille de route de l'économie circulaire. Et enfin, à la charte des territoires sans perturbateurs endocriniens que la ville de Paris a signée.

C'est au regard de l'ensemble de ces textes que l'état des lieux a été fait. On a regardé cet état des lieux à toutes les phases de la chaîne alimentaire. C'est-à-dire celle de la livraison, de l'acheminement de l'ensemble des produits, du stockage ensuite, de la fabrication des repas, du transport de ces repas et du service des repas en fonction de caractéristiques différentes.

L'idée de ce schéma est qu'après avoir fait ce constat extrêmement détaillé, qui a été renvoyé à l'ensemble des unités, des services ou des établissements en ce qui concerne le CASVP, il y a un appel à projets sur une maîtrise d'ouvrage pour accompagner chacun de ces services ou de ces établissements sur une mise en conformité de sa position, de son utilisation du plastique pour les objectifs 2020 et 2025.

Je vais vous faire un petit point en ce qui concerne la restauration scolaire dans le 18^e. Le 18^e se place très bien, au regard de l'ensemble de tous ces bilans.

Dans la production elle-même, les seuls éléments qui sont utilisés sont des planches à découper. En ce qui concerne la réchauffe et le transport, il y a l'utilisation de barquettes en cellulose compostables. En ce qui concerne le stockage aussi bien en stockage sec qu'en froid, il y a plus de difficultés qui sont liées essentiellement aux pratiques des filières agroalimentaires. Pour la liaison froide, il y a des contenants type seaux par exemple pour lesquels un véritable débat est en cours.

Pour le service, l'objectif est évidemment d'éliminer tous les composants, tous les contenants, toutes les unités à usage unique, comme par exemple les gobelets, les couverts, en dehors évidemment des assiettes habituelles.

Je peux dire un mot sur l'ensemble de ces éléments. En dehors de notre position sur la production, sur les réchauffes et sur le stockage, sur les couverts à usage unique bien évidemment, ils sont totalement bannis. Il y avait un problème qui concernait les gobelets. Puisque vous savez que pour les goûters, on avait encore des gobelets dans la mesure où les goûters sont servis en dehors des offices. On avait donc un problème d'utilisation des verres des offices sur lesquels on a fait une initiation avec les personnels de la CASPE et avec le délégataire d'autre part pour qu'il puisse y avoir une utilisation de verres habituelle des écoles, qu'ils soient lavés le lendemain pour les contenants d'eau. Nous avons aussi banni évidemment les pots en plastique, qui sont maintenant en verre et pour un certain nombre en inox. En ce qui concerne les assiettes et les couverts avec un usage en cas exceptionnel comme ça a été le cas pour la rénovation de l'office de Coysevox nous allons utiliser des couverts et des assiettes en amidon de maïs.

Enfin, dernier sujet qui est le transport. Là aussi, on est sur la réduction du plastique. On a encore un problème de contenants pour les pique-niques. On a un sujet tout à fait intéressant en ce moment qui est de voir si l'on peut faire évoluer les contenants isothermes pour les sorties scolaires. Aujourd'hui, on a des contenants isothermes qui sont en plastique, tout du moins à l'extérieur. On essaye donc de voir si l'on peut modifier tout cela.

Au-delà de l'accompagnement de chacune des caisses des écoles, qui pour nous portera sur l'ensemble des thématiques que je viens de rappeler, il y aura aussi une réflexion globale de la DIL parallèlement à cela sur le développement durable, sur l'accompagnement, pour voir comment aller plus loin et comment intégrer l'ensemble des études qui existent aujourd'hui sur l'évolution des contenants. Il n'y a pas beaucoup d'études sur le verre, parce que chacun sait que c'est l'un des matériaux les plus inertes. En revanche, il y a des études relativement peu développées pour l'instant sur la céramique, qui paraît être un matériau très intéressant, car il est inerte. Cela reste néanmoins cassable. L'une des réflexions aujourd'hui est de faire en sorte que ces céramiques soient portées sur des supports en métal qui les rendent beaucoup plus résistantes, mais qui maintiennent effectivement le caractère inerte de ce matériau. Il y a aussi les études qui sont faites sur l'inox, mais qui à ce stade mettent en valeur l'existence de beaucoup d'allergies notamment qui sont dues au croisement du chrome et du nickel. Puisque l'un est reconnu comme produit cancérigène, potentiellement. Il semble que la combinaison des deux dégage un taux supérieur à ce que peuvent tolérer les personnes fragiles. On peut évidemment considérer que les enfants sont des personnes fragiles. Il y a donc un sujet à cet égard. Puis la poursuite évidemment de toutes les études sur les produits biosourcés qui aussi feront l'objet d'autres innovations.

Voilà à ce stade ce que l'on pouvait en dire. Évidemment, je suis prête à répondre à vos questions si vous en avez. Il n'y a pas de vote, il s'agit d'une information. Cette dernière se poursuivra, puisqu'on aura la délibération sur l'appel à projets, puis la sélection éventuelle d'une société ou de plusieurs sociétés.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette communication. Est-ce que cela entraîne des demandes de prise de parole ? Douchka, je n'en vois pas d'autres. Ensuite, on passe à la suite.

Douchka MARKOVIC : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, cet état des lieux est très intéressant. Ensuite, c'est un état des lieux qui a été fait à partir de déclarations. Il serait donc plus intéressant que ce soit plus poussé et qu'il y ait des préconisations. Mais j'imagine que cela va être la suite.

Il est certain que les contenants au niveau de la restauration scolaire, c'est très important puisque cela génère s'ils sont en plastique, en tout cas si ce sont des barquettes, énormément de déchets. C'est pour cela que la ville de Paris s'est engagée à essayer de faire en sorte de réduire au maximum ces déchets liés aux cantines scolaires et notamment par le plan climat, par le plan de réduction des déchets. Pour essayer justement de faire en sorte de sortir de cette étape-là. On espère voir la suite.

Quand on parle de barquettes, qu'elles soient en plastique ou en cellulose, le désavantage c'est que c'est une barquette à usage unique. Cela veut dire qu'on l'utilise, il y a aussi un changement de température, puisque ce sont potentiellement des barquettes qui sont utilisées pour la réchauffer et donc qui vont aller dans des fours et qui peuvent de ce fait-là avoir une modification dans les composants.

Quand on parle de la barquette, on est sûr un déchet qui va être jeté, ou alors effectivement composé. Mais le mieux, c'est d'aller vers non pas l'usage unique, mais d'avoir des contenants qui sont réutilisés, lavés, etc., j'ai envie de dire à l'ancienne.

C'est le premier point : les déchets que cela génère.

Le second point, c'est en relation avec le plan santé et environnement et la signature de la charte de la ville et des territoires sans perturbateurs endocriniens. Parce qu'effectivement, avec les barquettes en plastique, on a deux sujets : les déchets et les perturbateurs endocriniens qui sont potentiellement présents au moment de la réchauffer et qui vont faire que le composant plastique va passer des éléments à l'intérieur de la nourriture. À chaque fois, ce dont on parle, ce sont des composés en lien avec la plupart du temps le pétrole. Vous imaginez bien que ce n'est pas très bon de manger ce genre de choses.

Maintenant, je vais revenir à l'état des lieux du 18^e arrondissement puisque c'est ce qui nous concerne et qui nous intéresse. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, nous sommes passés à des barquettes en cellulose. On peut se dire que c'est un plus, parce que ce n'est pas du plastique. En revanche, il existe toujours un opercule en plastique : le PET – Polyéthylène – qui est au-dessus de la barquette et qui reste sur la barquette en cellulose au moment de la réchauffer. Il faut savoir que le PET est aussi potentiellement un perturbateur endocrinien. C'est en cela que ça m'intéresse, puisqu'il fait partie de la liste des plastiques à éradiquer. On devrait donc aussi faire en sorte de ne pas avoir d'opercule.

Les perturbateurs endocriniens, on en entend souvent parler, mais qu'est-ce que ça provoque sur les organismes des adultes et aussi évidemment des enfants ?

Cela modifie la production naturelle des hormones, cela mime l'action des hormones, cela empêche l'action des hormones et tout cela se manifeste par de la malformation, le développement de tumeurs, une altération de la reproduction, une perturbation de la thyroïde et du développement du cerveau.

Bien sûr, les perturbateurs endocriniens sont cancérigènes, mutagènes et toxiques. Cela veut dire que l'on doit tout faire pour essayer d'en avoir le moins possible dans sa vie. Ce n'est pas qu'à la cantine scolaire, c'est de partout. Partout autour de nous, on doit essayer de les réduire au maximum parce que l'on voit de plus en plus que malheureusement c'est un fléau. On le voit notamment chez les enfants avec une grosse perturbation de la fonction reproductrice, du développement des organes reproducteurs. Il y a notamment des études dans ce sens-là.

Le 18^e arrondissement doit essayer – notamment à la cantine, mais pas que, c'est de partout – de réduire au maximum ce type de composés en plastique. Je demande que soit fait un test de migration des barquettes en cellulose avec opercule, que l'on regarde ce que ça donne, que nos barquettes soient testées pour que l'on puisse voir si nos enfants actuellement sont exposés ou pas aux perturbateurs endocriniens.

Puis on doit aussi voir comment on peut passer à autre chose que les barquettes, comme je l'ai dit. Parce qu'il y a un enjeu en termes de déchets et potentiellement en termes de santé. Il faudrait voir comment on pourrait passer à l'inox ou effectivement à la céramique. La céramique est malheureusement plus lourde que l'inox, mais dans les deux cas, ce sont probablement des contenants plus neutres, sans migration d'éléments chimiques. On doit aller vers cela.

Puis quand j'entends que l'on critique beaucoup l'inox, j'ai envie de dire « Plein d'inox sur l'inox » de la part des lobbies industriels. On doit aussi nous questionner sur « Qui vend les barquettes ? » Il est certain que des barquettes que l'on doit renouveler tous les ans en quantité innombrable, c'est plus intéressant en termes de business que nos éléments en inox ou en céramique que l'on ne va acheter qu'une seule fois. On doit vraiment essayer de réfléchir un peu à cela et savoir où va l'argent. Très souvent, cela permet de se rendre compte des résultats qui ont fait sur les études.

Merci à vous.

Christian HONORE : Mon intervention va être très brève. C'est Pierre-Yves BOURNAZEL qui aurait dû intervenir, mais vous le savez, il ne peut pas être présent.

Je voulais simplement rappeler qu'en tant que député, il a porté un amendement avec Delphine BATEAU et Mathieu ORPHELIN justement sur les gobelets en plastique. On pourrait vous faire remarquer que la ville de Paris ne va pas assez vite, puisque je crois que déjà des villes comme Montrouge, Strasbourg et Montpellier s'y sont attachées. Excusez-moi, je suis très rapide, parce que je ne maîtrise pas aussi bien le sujet que pouvait le faire Pierre-Yves BOURNAZEL. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je ne pense pas que l'on puisse dire que sur ces sujets, la ville de Paris soit en retard, tant s'en faut.

D'abord, les situations sont très différentes selon les arrondissements et les solutions sont différentes. Je pense au contraire que la ville de Paris travaille beaucoup là-dessus, et nous aussi bien sûr dans le 18^e, que ce soit avec la caisse des écoles, mais bien au-delà, sur l'ensemble de notre politique municipale, pour faire en sorte de réduire au maximum la place du plastique. Mais c'est comme tout progrès : il faut prendre les progrès immédiats quand on peut les faire immédiatement. C'est ce que l'on a fait avec le changement quasiment du jour au lendemain des barquettes, pour passer à des barquettes qui je crois sont à 98,5 % en cellulose. Je crois que c'est le top du top de ce que l'on peut faire aujourd'hui en matière de barquettes. Pour ce qui est du travail, qui forcément prend un peu plus de temps, engager le débat, la réflexion et éventuellement les modifications au rythme où l'on pourrait le faire.

Voilà pourquoi je suis très attaché à ce que le 18^e soit au cœur des expérimentations qui seront portées par la ville de Paris sur la question des contenants de réchauffe non jetables : inox ou autres. On aura bien besoin de cette expertise pour faire ce travail. Sachant que par ailleurs, on aura l'occasion de le redire un peu plus tard, on mène beaucoup de chantiers en parallèle là-dessus. Il faut donc réfléchir de façon coordonnée à ce que l'on fait sur les modes de gestion, sur les modes de production et donc sur les modes de réchauffe. Évidemment, ce n'est pas la peine de se lancer dans de très gros investissements si c'est pour tout basculer dans quelques années. Or, c'est utile.

Tout cela doit être un schéma cohérent et c'est ce que l'on essaye de construire ici dans le 18^e, sur beaucoup de sujets d'ailleurs et pas que sur celui des contenants de réchauffe.

Voilà pour cette communication sans vote. Un mot pour conclure ?

Douchka MARKOVIC : Non, pas pour conclure. Simplement pour préciser que certes, comme le Maire vient de vous le dire, nous sommes les seuls à utiliser ces barquettes à Paris. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une multinationale, loin de là, mais d'une jeune entreprise française innovante qui a mis au point ce processus et qui progressivement, essaye de produire un petit peu plus de barquettes. C'est pour cela que la montée en charge pour une collectivité comme la nôtre a été un peu lente, mais c'est quand même un élément extrêmement important.

Deuxième élément : je tiens à préciser que ces barquettes sont évidemment recyclables. Elles ne sont donc pas jetées, mais recyclées, tout au moins pour la partie qui aujourd'hui fait l'objet d'une collecte dans les écoles et qui est déjà passé maintenant à une vingtaine d'écoles et qui va se poursuivre progressivement avec toutes les écoles jusqu'à la fin du contrat.

Troisième remarque. Lorsqu'il s'agit de matériaux qui ne sont pas à usage unique, il faut bien évidemment les collecter, les laver, les transporter, les stocker. Le bilan énergétique et le bilan environnemental de tout ceci doivent aussi être pris en considération.

Éric LEJOINDRE : Voilà pourquoi ce travail à l'échelle parisienne est particulièrement utile.

26. 2019 DASCO 88 –Caisses des Écoles-Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles.

Dominique DEMANGEL : Très rapidement, cette délibération fait suite au projet de réforme des caisses des écoles et de la restauration scolaire qu'avait engagé la ville de Paris il y a deux ans, si vous en avez le souvenir. L'une des difficultés qui avaient été rencontrées par la ville dans le déploiement de ce projet était les questions de ressources humaines et notamment de diversité des statuts de l'ensemble des personnels des caisses des écoles.

Une proposition qui est faite par cette délibération, c'est que c'est un appui en termes de ressources humaines pour les caisses des écoles qui le souhaitent. À ce stade, nous sommes peu concernés puisque nous avons très peu de personnel, comme chacun le sait. Par ailleurs, les deux personnes qui étaient susceptibles d'adhérer, de rentrer dans un statut ville de Paris ont souhaité conserver un statut caisse des écoles. On aura donc peu affaire à cette convention, mais c'est un outil supplémentaire qui est mis au service des caisses des écoles de tous les arrondissements.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Éric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficulté, tout le monde est d'accord ?

La délibération 2019 DASCO 88 est adoptée à l'unanimité.

LOGEMENT ET URBANISME

Michel NEYRENEUF : Merci. Avant de rentrer dans les délibérations, je voudrais informer le conseil du 18e de deux réunions publiques importantes, je crois, pour l'avenir de notre arrondissement qui concerne notamment le Quartier Simplon et la Goutte-d'Or.

À savoir, le jury pour Ordener-Poissonniers a tranché. Nous avons maintenant l'opérateur désigné : Emerige/Ogic. La SNEF organise une réunion publique de concertation et de présentation de ce projet le 2 juillet en mairie du 18^e à 18 h 30.

Puis l'un de nos autres partenaires, la RATP, se trouve obligé d'intervenir sur la rue Championnet, sur la partie parkings des bus. À cette occasion, elle nous proposera aussi un projet d'aménagement du secteur. Ce sera une réunion publique le 4 juillet organisée par la RATP, rue Championnet, sur place. Ce sera certainement fléché, le 4 juillet à 18 h 30.

27. 2019 SG 39 Arena Porte de la Chapelle (18e) – Délégation de service public pour l'exploitation commerciale et protocole d'accord avec le Paris Basketball

Michel NEYRENEUF : Ce projet a déjà fait l'objet d'un certain nombre de délibérations, notamment la définition du projet est maintenant complètement cadrée. Je rappelle très rapidement : d'un côté la salle principale d'une capacité de 8 000 places assises en configuration basketball et ce qui correspond à environ 9 000 places en configuration concert. Un espace club dédié à un club de haut niveau en résidence dans l'Arena : ce sera donc le Paris Basketball.

Un parking comprenant 300 places pour les véhicules légers et 400 places pour les deux-roues. Il y aura aussi un espace de distribution logistique urbaine, ce que l'on appelle un ELU d'une surface de l'ordre de 1 000 m².

Ainsi que deux équipements sportifs de proximité. Le premier, c'est un gymnase doté d'un terrain de 44 mètres x 24 mètres qui est une nouvelle offre sur le quartier. Le second, c'est le remplacement du Gymnase des Fillettes, avec une tribune en plus de 1 000 places.

Pour gérer tout cela par la suite, la ville propose de choisir la convention de délégation de service public pour différentes raisons qui sont expliquées dans les délibérations, mais que je ne vais pas reprendre. On reviendra dessus, si vous le souhaitez. Elle précise dès maintenant le cadre de cette convention qui oblige le futur délégataire à un certain nombre de choses, notamment d'accueillir le club résident, de gérer les deux gymnases de proximité, de gérer la grande salle en liaison avec le Paris Basketball, de réserver un certain nombre de journées dans l'année à l'utilisation de la ville de Paris. Ainsi qu'éventuellement la possibilité d'accorder au délégataire le droit de commercialiser le naming de l'enceinte, à savoir comme l'est déjà l'Arena 1 qui a été nommée Accor. Comme ils viennent de changer le nom, le naming change tout le temps.

Il y aura éventuellement la possibilité, sous réserve d'une approbation par le conseil de Paris, de l'opérateur pressenti. Elle fixe aussi une part de redevance et une part de subvention que la ville pourrait apporter, notamment par rapport à la gestion des équipements de proximité.

Il est envisagé de fixer la durée du contrat à 10 ans à compter de la livraison de l'équipement.

On va les faire une par une, puisque toutes les délibérations sont un peu différentes. Je préfère que l'on s'arrête là et que l'on vote.

28. 2019 SG 41 –Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et Paris 2024 relative à la construction de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (18e) et demande de subventions

Michel NEYRENEUF : C'est la convention d'objectifs entre la ville de Paris, la SOLIDEO – la société d'aménagement qui s'occupe de gérer cela pour l'État – et Paris 2024. Jusqu'à présent, on a reçu une subvention qui correspondait essentiellement au financement des études. Maintenant, il s'agit d'aller plus loin et de passer la convention avec la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques pour le financement de toute la construction suivant les conventions d'objectifs qui répètent un peu tout ce que j'ai dit tout à l'heure.

Dans ce même cadre-là, il est aussi demandé l'autorisation de demander une subvention supplémentaire à l'Agence Nationale du Sport pour financer les deux gymnases intégrés à l'Aréna, dédiés au sport de proximité. Puisque nous sommes dans un quartier qui correspond exactement aux critères d'aides de l'État pour le sport de proximité notamment dans les quartiers populaires.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

Danièle PREMEL : Effectivement, ce projet est intéressant. Nous avons demandé beaucoup plus de places de vélos, on a enfin j'espère sur les 400 places au moins 200 pour les vélos.

Nous avons aussi beaucoup insisté pour que ce projet travaille aussi en articulation avec les habitants et entre autres avec les écoles, ce que nous avons aussi obtenu. Mais il y a un souci qui n'est pas le moindre : le naming. Pour un nom, on se vend à n'importe quel nom. C'est quelque chose que nous ne pouvons pas accepter. On pourrait peut-être aller vers les cinq continents, je ne sais pas. Il me semble bien que cet emplacement est celui du marché des cinq continents que nous avons envisagé, rêvé pendant des années. Ceci est remplacé par l'Aréna, on y voit effectivement un intérêt aussi pour ce quartier. Un intérêt, parce que ça peut être un geste architectural aussi pour ce quartier et pour lui donner une autre image. Mais si cette image c'est se vendre à n'importe quel nom, ce sera difficile pour nous.

Pour toutes ces raisons-là, malheureusement, on s'abstient.

Éric LEJOINDRE : Ce n'est pas « n'importe que nom » puisque Michel NEYRENEUF le rappelait, c'est soumis à l'approbation du conseil de Paris. Il y a donc quand même un filtre important qui permettra à chacun, le moment venu, de s'exprimer aussi sur le nom itself.

Loïc LORENZINI : Merci Monsieur le Maire. Cet équipement est de nature à certainement requalifier, améliorer l'environnement de ce quartier. C'est une offre sportive nouvelle. Enfin, pas tout à fait puisque comme le soulignait Michel NEYRENEUF, il y a un des gymnases qui est en fait une reconstitution de l'actuel Gymnase des Fillettes. En tout cas, c'est quand même une bonne nouvelle pour le sport. Comme le disait très justement Danièle PREMEL, le travail et notamment l'articulation avec les acteurs locaux a abouti. On espère que le modèle juridique retenu, la DSP, ne viendra pas trop entraver. Il est vrai que l'on est aujourd'hui un peu j'ai envie de dire sensibilisés aux DSP. Peut-être que ce projet-là répond mieux à une DSP que la cantine scolaire, mais on est quand même toujours vigilants.

Un mot sur les autres équipements. La création d'un espace de distribution de logistique urbaine. J'ai bien compris que cela vient optimiser déjà le parking existant, mais je pense que la distribution de logistique urbaine au dernier kilomètre, ce n'est pas aux portes de Paris qu'il faut la faire, c'est sans doute plus loin. Qu'on le veuille ou non, ceci va reprovoquer du trafic sur un quartier où il n'y a pas de besoin de trafic supplémentaire. Si on voulait optimiser, on aurait peut-être pu réfléchir à une autre fonction qu'un espace de distribution de logistique urbaine.

Je voulais m'assurer aussi, enfin j'imagine que les contacts ont été pris avec la halle fret, puisque vous savez que l'on a aussi une halle fret dans notre quartier Chapelle International. On se retrouve avec deux équipements de logistique. J'imagine que ça ne fait pas doublon, mais il est toujours bon de rappeler qu'il faut plutôt essayer d'optimiser l'existant.

Pour revenir sur le naming, effectivement comme l'a dit Danièle PREMEL, les élus écolos aussi on est contre cette dérive commerciale, financière qui finalement n'alimente pas et ne participe pas à une économie productive. On ne soutient pas cette économie-là, cette financiarisation et cette dérive commerciale où l'on essaye de faire feu de tout bois pour rentabiliser un équipement avec un nom.

Pour ces diverses raisons, nous nous abstiendrons tout en soutenant ce projet.

Un petit mot également sur le marché des cinq continents. Je pense que c'est vraiment dommage, alors je ne sais pas si ce projet est abandonné. En tout cas à cet endroit-là, c'est le cas. C'est vraiment dommage. Je pense que cela constituait l'une des solutions aujourd'hui pour désintensifier le quartier de Château-Rouge, le quartier de la Goutte-d'Or qui on le sait, est pénalisé par une sur-densification par le fait que l'on ait des vendeurs, des grossistes voire semi-gros et que l'on n'est pas du tout à l'échelle d'un quartier d'habitants. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci. Un mot simplement pour dire que l'on ne cherche pas à rentabiliser un équipement avec le namming, ce serait trop beau. Or, c'est une goutte d'eau par rapport au coût de fonctionnement et au coût d'investissement pour ce type d'équipement. Mais je sais que cela fait un débat entre ce qui est économisé aux impôts et ce qui est économisé par d'autres. Mais c'est un débat fort légitime, tout comme est légitime le débat sur le positionnement des élus. La réalité c'est que des espaces de logistique urbaine, il en faut de partout et notamment aux portes de Paris, dans ces différentes dimensions. Ceux qui siègent au CA de la SOGARIS savent que l'on travaille de très près avec l'opérateur de la halle fret pour faire en sorte que tout cela fonctionne ensemble.

Encore une fois l'idée, et c'est ce qui permet de faire baisser la circulation, c'est de rationaliser les déplacements. Ce n'est pas, parce qu'il y a un élu qui a plus de déplacement autour de l'ELU. C'est justement pour éviter les déplacements qu'il faut concentrer un certain nombre d'endroits pour ensuite assurer la logistique du dernier kilomètre, si possible de façon propre. C'est de plus en plus possible pour ce qui est des petites structures. En tout cas, sans connaître les difficultés majeures que les uns et les autres connaissent, si vous vous êtes fait livrer des éléments autour des mois de décembre. On voit l'explosion des colis et aujourd'hui la nécessité pour les villes de s'adapter à cette explosion du e-commerce. Ensuite, on peut en penser ce que l'on en veut, mais la réalité est là. Nos routes et nos lieux sont envahis, nos postes sont absolument envahis de colis qu'ils sont absolument incapables de traiter dans les conditions actuelles.

Je vais donc mettre aux voix ces deux délibérations.

La délibération 2019 SG 39 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 SG 41 est adoptée à l'unanimité.

29. 2019 DLH 107 –Conférence du logement de Paris – présentation des orientations stratégiques

Michel NEYRENEUF : Cette délibération est un peu une conséquence des dispositions prises par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté – LEC – complétée par la loi portant évolution sur le logement et l'aménagement du numérique dite ÉLAN.

Il y a une conférence du logement qui s'est réunie plusieurs fois, dans laquelle un certain nombre de partenaires – trois collèges – sont présents : le collège des bailleurs, le collège des collectivités et le collège des associations de lutte contre les exclusions des locataires et associations de locataires.

Les objectifs qui nous sont soumis consistent maintenant à voir comment on va les mettre en pratique. C'est ce qui fera l'objet de la prochaine réunion de la conférence du logement.

Il s'agit de respecter le fait que 25 % des attributions, de baux signés dans des logements sont situés hors des quartiers populaires prioritaires, QPV – Quartiers Politiques de la Ville – des quartiers de veille active – QVA – et des ex zones urbaines sensibles – ZUS –. Les gens qui sont dans ces territoires-là devront être relogés hors de ces territoires. C'est-à-dire que 25 % des logements qui sont à attribuer, qui ne sont pas dans les secteurs dits sensibles, on va mettre tout cela dans une même enveloppe des zones sensibles. C'est d'ailleurs comme cela que parle Paris Habitat. On essaye de faire en sorte que 25 % soient hors de ces territoires et doivent bénéficier au demandeur appartenant aux premiers quartiles des revenus. Les premiers quartiles de revenus, ce sont les revenus les plus bas c'est-à-dire moins de 9 345 euros par an. C'est également le cas pour les ménages relogés dans le cadre d'opérations ENRU. C'est pour, disons, accroître la mixité sociale dans les beaux quartiers. On relogé dans les beaux quartiers, disons, au moins 25 % des gens qui ont le moins de revenus.

Ensuite, on raisonne de façon différente : 25 % des attributions de chaque réservataire, que ce soit l'État, la ville, Action Logement ou autre, doivent bénéficier aux demandeurs reconnus DALO ou à défaut aux demandeurs définis comme prioritaires au titre du Code de la construction et de l'habitat.

Deuxième contrainte que l'on a par rapport à un public qui a priori, étant reconnu DALO et étant demandeur défini comme prioritaire, ce ne sont pas non plus les personnes qui sont dans les CSP les plus riches. Il faudra que l'on ait donc au moins 25 % chacun.

Enfin, au moins 50 % des attributions de logements réalisées dans les zones sensibles doivent bénéficier aux demandeurs des deuxièmes, troisièmes et quatrièmes quartiles. C'est donc le contraire de ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est-à-dire que la classe moyenne, la classe moyenne supérieure, il faut qu'il y ait au moins 50 % des attributions réalisées dans les zones sensibles qui soient de ces classes-là et pas du premier quartile.

C'est un peu compliqué à expliquer, c'est un peu compliqué ensuite à mettre en exécution, parce que sur les zones sensibles, nous sommes plein de réservataires et plein de désignataires. C'est le texte de la loi. Comment est-ce qu'on le met en pratique ?

Ce qu'il est proposé dans les différentes actions qui vous seront proposées à la conférence du logement, pour nous la ville puisque c'est à cela que nous devons répondre, c'est d'abord l'évolution de l'accord collectif départemental qui deviendra l'outil principal d'atteinte de l'objectif de relogement des 25 % des ménages du premier quartile. L'accord collectif départemental est un procédé et une procédure qui permet de passer devant les autres, devant tout le monde. À la différence du DALO, c'est que tout est justifié. C'est-à-dire que le dossier de demande de logement actuellement, les pièces n'ont pas besoin d'être justifiées. Vous dites que vous avez un congé, vous n'êtes pas obligé de porter le congé. Vous dites que vous avez tant de revenus, vous n'êtes pas obligé de mettre vos feuilles d'impôt et vos feuilles de salaire. À tel point que dans la cotation, on a à chaque fois rajouté. Par exemple, vous avez un point, vous avez plutôt zéro, si vous déclarez uniquement vos revenus, mais vous avez deux points automatiques dans la cotation si vous avez justifié de vos revenus en déposant les deux derniers avis d'imposition et les salaires.

L'accord collectif est fait en liaison avec les services sociaux et permet d'avoir des dossiers béton, des dossiers justifiés. Il s'agirait pour la ville de faire en sorte que le nombre d'accords collectifs augmente.

En sachant que c'est un accord collectif passé entre la ville, la préfecture et tous les bailleurs. Il y a une liste qui est abondée chaque année de gens qui sont éligibles à l'accord collectif et les bailleurs ont obligation de puiser dans cette liste pour reloger les gens qui y figurent. Ils passent donc avant et ils passent même en dehors de toute désignation par un réservataire. On a laissé tomber notre droit de réservation sur cette partie qui est consacrée aux accords collectifs.

D'autre part il est question d'essayer aussi – pour répondre à l'obligation – de faire qu'il y ait 50 % des relogements qui soient faits dans les quartiers sensibles, avec des familles plus aisées. Donc, éventuellement d'être moins scrupuleux sur ce qui peut faciliter la venue en termes par exemple de nombre de pièces par personne ou autre chose.

C'est quelque chose qui à mon avis est un peu compliqué à mettre en place, qu'il faudra bien juger et bien évaluer, parce que ça peut être aussi la porte à ouverte à un peu tout.

Il y a d'autres actions qui sont déclinées ici, mais elles sont déjà pratiquées. Il s'agit simplement de les développer encore un peu plus, notamment le développement des moyens favorisant l'information des demandeurs, une plus grande qualité des dossiers. Cela nous renvoie nous-mêmes à nos permanences que certains élus d'entre nous faisons. Cela vise aussi à faire en sorte que les dossiers qui nous sont présentés soient un peu mieux bâtis, parce que c'est fondamental pour qu'il y ait une désignation qui aboutisse jusqu'au bout.

Puis l'autre chose qui est présentée dans cette conférence du logement, c'est aussi le cadre de l'accompagnement et du relogement des ménages qui doivent être relogés suite à des démolitions que nous avons prévu de faire. C'était le cas notamment pour nous, pour les portes du 18^e arrondissement. Ce sera le cas notamment de Charles Hermite, tout au moins d'une petite partie de Charles Hermite si jamais il y a des relogements qui sont à faire. Ça a surtout été le cas de la tour de la Porte des Poissonniers et de la tour de la Porte de Clignancourt. Mais là, c'est plutôt pour nous du passé et ça n'engage pas grand-chose sur la suite. Peut-être que cela concernera Valentin-Abeille si jamais on avance vers une solution de trouver des relogements pour dégager les familles de cette cité complètement à l'écart de la vie.

Voilà, j'ai exposé très rapidement l'état d'esprit de cette conférence du logement sur laquelle vous aurez ensuite à rediscuter dans le cadre de la prochaine conférence qui se tiendra.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Michel NEYRENEUF. J'ai vu Frédéric BADINA qui voulait dire un mot, Laurent QUEINNEC, Fadila MEHAL, Gérald BRIANT, Christian HONORE.

Frédéric BADINA : Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération évidemment importante. Les écologistes se réjouissent de la méthode qui a été utilisée pour cette concertation, qui a permis de réunir l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs impliqués sur la question du logement. On partage évidemment les objectifs liés au rééquilibrage territorial. On rappelle aussi l'importance de l'accompagnement social du maintien dans le logement. On est très attachés au travail de prévention de l'expulsion, comme on l'a montré notamment dans le travail que nous avons fait tous ensemble sur la charte de prévention des expulsions.

La cotation, on est évidemment tous d'accord pour dire que c'est un très bon outil qui garantit la transparence des attributions, mais aussi l'égalité de traitement entre les demandeurs et les demandeuses. Dans le 18^e, la cotation est appliquée comme il se doit. Évidemment, on ne peut que soutenir le respect de la loi pour le DALO qui nous oblige à loger et surtout à ne pas expulser. On acte clairement que les 25 % des attributions vont aux DALO. C'est une bonne chose.

Tu l'as mentionné Michel, le fait que ce soit aussi pour le quartier le plus bas. C'est à peu près 700 euros par mois par unité de consommation, c'est quand même très important.

Un dernier point de vigilance quand même sur la rénovation urbaine. Il faut que l'on soit dans le qualitatif, pas uniquement dans « On en fait beaucoup en peu de temps ». L'idée étant de faire en sorte que les rénovations soient les plus neutres possible en termes d'émission de carbone et que l'on ne se retrouve pas avec des effets de vagues de chaleur liés à des îlots trop bétonnés, etc. C'est d'ailleurs pour cela que l'on privilégie les constructions en bois pour que ce soit plus confort et surtout bien plus agréable à vivre.

Voilà pour la position des écolos.

Laurent QUEINNEC : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération vient apporter un certain nombre d'éléments techniques à la suite de la loi égalité citoyenneté et de la loi ÉLAN. Beaucoup d'éléments très techniques qui viennent dans le cadre d'une politique de logement existante.

Il se trouve que l'on ne peut pas lui donner quitus, parce que la politique du logement de la ville de Paris, nous ne sommes pas d'accord avec elle. C'est l'occasion très rapidement, sans faire un catalogue, de vous rappeler quelles sont nos positions sur le logement.

Rappeler que nous sommes contre le conventionnement du logement libre en logement HLM, contre également le droit de préemption urbain renforcé, la perception des loyers capitalisés et la densification d'une manière générale. Nous avons aussi des propositions. Pour qu'il y ait un meilleur dialogue avec les communes du Grand Paris pour résoudre le problème de foncier en matière de logement, on a une vision souvent qui est trop parisienne, parisienne, interne au périphérique. Également, davantage de transformation de bureaux en logements sociaux et surtout être plus imaginatifs en matière d'accession sociale à la propriété. Ce qui est aussi le moyen de faire un rééquilibrage territorial, parce qu'il y a toujours une obsession qui consiste à mettre des personnes défavorisées dans des quartiers favorisés. Mais il faut aussi faire venir des gens favorisés et des classes moyennes dans nos quartiers. C'est aussi le problème. Parce qu'à Paris aujourd'hui, il faut être soit très riche, soit très aidé pour pouvoir y habiter. L'accession sociale à la propriété, la vente de logements sociaux, c'est aussi très intéressant pour des bailleurs. La vente d'un logement peut permettre de financer jusqu'à entre 3 et 7 logements neufs. Pourquoi ? Parce que ça permet, avec assez peu de capitaux, d'avoir un effet de levier et donc d'avoir du logement construit avec peu de fonds propres.

Globalement, notre objectif est de maintenir les classes moyennes à Paris, qui s'en vont au fil du temps. C'est le fil rouge des propositions que je viens de vous formuler.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

Je ne vais pas intervenir après chaque intervention, juste rappeler que nous sommes à Paris et que ce ratio vente de logements par création de logements supplémentaires n'a absolument aucun sens à Paris. Puisque la difficulté à Paris, c'est justement de construire des logements supplémentaires. Les bailleurs n'ont pas de problèmes de fonds. D'ailleurs, les taux d'intérêt sont extrêmement bas pour le moment, notamment pour les bailleurs sociaux qui bénéficient d'une très forte stabilité. Ce qui leur permet de beaucoup emprunter facilement. Par ailleurs, le soutien de la Caisse des Dépôts notamment et de la Banque des Territoires est très fort. Ce gimmick qui est sûrement vrai dans les petites villes de province sur le fait que quand on vend un logement on peut en créer d'autres, c'est absurde à Paris. Je le dis, quand même. On peut toujours vendre des logements. Le problème, c'est que l'on ne veut pas en construire ou l'on en construit beaucoup moins que l'on ne pourrait en vendre.

Je rappelle que là encore, c'est une grande joie pour beaucoup de français de devenir propriétaires. Mais rappelez-vous les catastrophes qu'ont été la vente d'un certain nombre d'immeubles notamment en banlieue à des publics qui se sont saignés aux quatre veines pour pouvoir acheter leur logement et qui n'ont plus eu les moyens ensuite de l'entretenir. S'il y a eu autant de copropriétés dégradées dans un certain nombre de territoires, c'est aussi beaucoup à cause de cette politique de la vente de logements. Il faut y prendre garde.

Je ne voulais pas intervenir là-dessus, mais quand même je tenais à le dire maintenant, sinon j'allais oublier.

Fadila MEHAL : Monsieur le Maire, c'est une délibération très importante. Il est vrai qu'elle a été présentée de façon rapide, mais je crois que l'on aura l'occasion d'y revenir. Autour du logement, c'est véritablement la politique de peuplement qui est en jeu aujourd'hui. Je comprends les objectifs qui visent à la fois à ne pas concentrer les populations en grande difficulté dans les zones que vous évoquez, que ce soit les ZUS ou les zones sensibles, mais aussi de permettre un parcours résidentiel plus ouvert pour ces publics qui parfois, souhaitent en effet quitter ces quartiers. Mais la difficulté que l'on va rencontrer, puisque c'est la recherche de cette mixité tant attendue, c'est de faire en sorte que les publics plus aisés, les classes moyennes puissent venir. Je pense qu'il y a des contraintes que nous connaissons tous qui sont dans leur globalité pas simplement l'habitat en tant que tel, mais tout ce qui tourne autour de l'habitat. À savoir les établissements scolaires, les zones d'attractivité et les problèmes de sécurité.

Je pense qu'il est très bien que nous ayons cette volonté. Ensuite, il me semble qu'elle sera très certainement ponctuée de beaucoup de difficultés pour faire revenir dans ces quartiers sensibles des publics plus divers, en tout cas une population plus diversifiée. C'est le sens d'ailleurs du vivre ensemble que nous voulons mettre en œuvre.

À la faveur de cette conférence, vous avez évoqué la question du relogement et notamment des démolitions. Je prends l'opportunité et l'occasion de vous saisir, Monsieur le Maire, sur une question qui préoccupe beaucoup notre groupe, qui consiste à regarder aujourd'hui l'état des lieux de tout ce que l'on appelait le logement vétuste et dégradé.

Il y a une grande surprise. J'ai vu la maire de Paris, en marge de l'incendie qui a eu lieu, qui disant que l'habitat dégradé avait été complètement résorbé à Paris après le plan très ambitieux de DELANOE, qui a permis en effet il me semble 1 000 immeubles, qui ont été en tout cas identifiés.

J'ai lu la dernière étude de l'APUR. C'est une question annexe, mais, puisqu'on parle de relogement, elle précise qu'il y a aujourd'hui encore 500 ou 425 immeubles à Paris et notamment chez nous, puisqu'il y a plus de 68 immeubles qui sont en situation de vétusté dégradée et des habitats, vous le savez Michel, souvent de bailleurs privés.

On évoque d'une certaine façon le fait que tout cela est derrière nous. Il reste ces 68 immeubles qui vont être détruits, ou en tout cas rénovés je n'en sais rien. C'est la question que je vous pose, Monsieur le Maire. D'abord, est-ce que l'on peut avoir une typologie de ces immeubles, le nombre finalement d'habitants qui sont concernés ? Est-ce qu'il y a un plan en effet de destruction, de relogement ? Dans ce cadre-là bien sûr, ces personnes bénéficieront de la nouvelle loi que vous évoquiez tout à l'heure dans le cadre de la conférence du logement. Merci.

Je sais que c'est une question qui a besoin d'avoir des réponses très circonstanciées. Je suis prête à attendre le prochain conseil pour que vous apportiez des éléments très précis par rapport à l'habitat dégradé dans notre arrondissement.

Christian HONORE : Cette délibération en effet sur la conférence du logement est très importante. Nous aurons l'occasion d'y revenir au conseil de Paris. On parle de mixité sociale, c'est très bien. En effet, faire venir des personnes, des ménages plus aisés dans les quartiers populaires et des personnes des quartiers populaires dans des quartiers plus favorisés peut être entendu et peut être compris. C'est une bonne chose. Simplement, je voudrais quand même indiquer que trop souvent, on remarque que des habitants fuient les quartiers, ils partent à cause de l'insécurité et parfois aussi à cause du mauvais état des résidences.

Il se trouve qu'en l'espace de quelques jours, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, on a reçu 4 ou 5 mails différents sur les résidences Porte Blanche, Rue Boucry, 90 Boulevard Ney et 87 Boulevard Ney sur l'état déplorable des immeubles. Je suis allé dans la résidence de logements sociaux Rue Boucry : c'est innommable, c'est scandaleux. Je ne savais pas que cela pouvait exister. J'ai pris des photos. Je ne comprends pas que de telles choses puissent encore exister à Paris, aujourd'hui. Je le dis d'une manière ferme, parce que ce sont des présidents d'associations de locataires et puis les personnes qui y habitaient. Je ne comprenais pas ce qu'ils me disaient, parce que c'était trop fort. Ils m'y ont emmené, j'ai pris des photos, c'est inacceptable. Rue Boucry, c'est du 30 au 22. Je suis descendu, je suis allée dans les parties communes.

Il est bien de parler de mixité sociale, mais encore faut-il que les habitants ne fuient pas. Il me semble qu'il y a quelque temps, j'avais parlé d'un rapport qui disait que 25 % des demandes de mutation étaient dues au fait que les locataires fuyaient les violences qu'ils vivaient dans leurs immeubles. Ce n'est pas acceptable.

Je crois que tous les partenaires doivent se mettre d'accord : la ville, l'État, les associations, sans conteste. Mais il faut veiller aussi à ce que l'entretien soit fait dans de bonnes conditions, que les gens ne se plaignent pas. J'ai bien entendu « Je suis déjà intervenu au conseil de Paris pour voter des actions de réhabilitation de la ville de Paris ». Sauf que vous n'allez pas assez vite, puisque nous avons calculé : au rythme où vous allez, tous les résidents de logements sociaux seront réhabilités d'ici 2060, ce qui est beaucoup.

D'autre part, l'investissement si j'en crois les chiffres, les budgets alloués par les bailleurs sociaux pour la réhabilitation des immeubles baissent. Ils étaient en 2015 de 195 millions, en 2016 de 171 millions et en 2017 de millions d'euros. Tous les dispositifs peuvent être agréables à entendre, peuvent être intelligents. Encore faut-il que les gens acceptent d'y vivre. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Peut-être qu'après l'intervention de Gérard BRIANT, Mario ou Michel pourront dire un mot sur les adresses précises, mais on ne va pas rentrer totalement dans les détails.

Gérald BRIANT : J'écoutais attentivement Monsieur HONORE, du nouveau groupe 100 % Paris, mais toujours 100 % approximatif. Cela n'a pas changé. Je ne suis pas méchant, mais un peu ironique.

Ce qu'il faut avoir en tête quand on parle du logement social quand même, c'est qu'il y a évidemment des problématiques de rénovation qui sont à améliorer. C'est sûr, comme tout habitat au bon d'un moment qui se dégrade, il peut y avoir des soucis. Mais la caractéristique première du logement social à Paris, c'est surtout qu'il y a 130 000 demandeurs de logements. Malheureusement, c'est surtout le problème auquel on est confrontés. C'est-à-dire que les gens veulent être dans le logement social à Paris. 70 % des Parisiens y ont le droit, de par leurs revenus. C'est le fait important.

Pour faire beaucoup de permanences notamment de logements, c'est la question à laquelle on est confrontés. Il y a une vraie attractivité en l'occurrence, on ne peut pas le nier, du logement social à Paris. C'est tellement attractif que l'on a du mal à répondre à cela. C'est la donnée majeure à laquelle nous sommes confrontés.

Par ailleurs, je remercie Monsieur QUEINNEC de nous alerter sur la question du logement social en dehors du périphérique, parce qu'il est vrai qu'il est dommage de passer à côté des 3 % de Neuilly, ville de l'Ouest parisien. Il est vrai que tout le monde ne fait pas les mêmes efforts. Il est donc bien de rappeler que justement, il faut qu'il y ait d'autres villes et notamment que les villes qui en font moins en fassent beaucoup plus. Je suis content que cette discussion ne concerne pas seulement la ville intra-muros.

Ce que je trouve intéressant dans la conférence et dans les travaux c'est qu'enfin, on rouvre le dossier DALO et que l'on y aille pratiquement. Parce que vous qui faites des permanences, pour ceux qui en font, vous voyez bien que l'une des problématiques c'est souvent que des gens nous disent « On a un droit, le gouvernement nous donne un droit. Il y a un papier officiel qui dit que l'on a le droit au logement, mais rien ne se passe ». Quand des fois il se passe, ça peut être une proposition en Seine-et-Marne et on leur dit « C'est à prendre ou à laisser » et c'est fini. Le fait qu'aujourd'hui on mette un pied là-dedans, même si c'était vraiment fait en dépit du bon sens, si au moins on peut corriger ce qui est comme une énorme injustice devant la loi, je pense que ce sera vraiment très intéressant.

Enfin, un dernier sujet, parce que je ne résiste pas au débat, sur la question de la vente du logement social. Franchement, est-ce qu'aujourd'hui l'urgence est la vente du parc social à Paris ? Sachant qu'en plus aujourd'hui dans Paris intra-muros, on a 200 000 logements privés vides. Cela veut dire par exemple que si l'on vend des logements, on aura aussi des gens qui pour une maison secondaire, qui n'habitent pas Paris, etc. Et l'on risque de faire en plus augmenter ce volume qui nous pose d'énormes problèmes.

Parce qu'en plus, il y a tout le dossier après Airbnb, etc., que vous connaissez. C'est une vraie difficulté. Il y a eu quelques témoignages assez récents sur le fait de dire qu'aujourd'hui quand on vend, il paraît intéressant de dire « Je suis propriétaire de mon logement ». Sauf que souvent, 10 ans après, 20 ans après, on a quelques exemples, je connais quelques grandes cités à Orly, cela devient problématique.

Sur cette question d'un logement social devenu privé, aujourd'hui par exemple, on a des cités entières qui sont à l'abandon. Cela devient un tel problème que souvent, le département ne peut pas abonder, parce que c'est trop important, parce que ça devient un tel regroupement de tracas et de problèmes, en plus avec les copropriétés je ne vous raconte pas ce qui se fait. En l'occurrence, c'est mettre le doigt dans quelque chose de très dangereux.

On est arrivés par exemple dans le 18^e à enfin respecter la loi SRU. C'est bien. Si toutes les villes de la région parisienne étaient au moins à ce niveau-là, je pense qu'une grande partie de nos problèmes seraient réglés. Malheureusement, certains n'en sont pas encore à ce niveau-là. Mais dire que l'on va régler le problème du logement, c'est une fausse bonne solution.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais peut-être demander à Michel puis à Mario de donner quelques éléments de réponse précis.

Je voudrais dire un mot plus global. Beaucoup de sujets ont été évoqués et tout cela est important, parce que c'est comme cela que l'on réfléchit et que l'on construit le 18^e que l'on veut pour la suite.

D'abord dire que si l'on peut aujourd'hui engager ces débats, c'est, parce que nous avons décidé dès le début des années 2000 de mener une politique extrêmement ambitieuse dans deux directions. La première, c'était l'éradication de l'habitat insalubre. Je dirais un mot sur ce qu'indiquait Fadila MEHAL, c'est-à-dire de faire sortir un certain nombre d'immeubles de ce que l'on appelait à l'époque le logement social de fait pour le faire rentrer dans le vrai logement social. Puis ensuite de construction, de réhabilitation et de rééquilibrage des logements sociaux dans Paris. Bien sûr, cette logique de rééquilibrage dans Paris est beaucoup longue à faire que l'éradication insalubre, puisqu'il est plus compliqué de construire ou de trouver du foncier à l'ouest qu'à l'est. Les grandes réserves foncières sont encore à l'est, beaucoup dans le 13^e, beaucoup dans le 12^e et puis aussi dans le 18^e. Mais notre débat aujourd'hui n'aurait aucun sens s'il n'était pas fondé sur l'investissement très important depuis bientôt 20 ans de cette majorité et des maires qui se sont succédé sur la question du logement et du logement social.

D'ailleurs, on dit « logement social », mais je pense que la terminologie est trompeuse. Elle trompe beaucoup les habitants quand on sait, Gérald BRIANT le disait, que 70 % des ménages parisiens ont le droit à ce que l'on appelle le logement social. En fait, on devrait parler de logements régulés, de logements semi-publics ou de logements avec des loyers conformes à la possibilité. Mais le logement social n'est pas un logement pour les cas sociaux. Le logement social n'est pas un logement pour les pauvres. C'est un logement pour tous ceux qui n'ont pas forcément les moyens, et à Paris ça va quand même assez vite, de se loger sur un marché privé qui est très tendu quand on voit aujourd'hui les coûts de l'immobilier privé, même dans les quartiers dits populaires où l'on dépasse assez facilement la barre des 10 000 euros à La Chapelle. On est donc sur un élément de tension très fort.

Aujourd'hui, cette nouvelle étape de la réflexion doit nous amener à insister sur ce que l'on a fait depuis le départ, mais avec aujourd'hui des outils beaucoup plus forts, pour faire en sorte que l'on ait une politique de peuplement cohérente, c'est comme cela que l'on dit poliment : une politique de peuplement cohérente qui permet de faire en sorte d'assurer une réelle mixité dans les quartiers. Ce qui veut dire deux choses : faire venir des catégories plus aisées dans les quartiers plus populaires et bien sûr continuer à rendre possible l'habitat à des catégories sociales moins aisées dans les quartiers qui aujourd'hui leur sont interdits, compte tenu des prix de l'immobilier.

Mais cela veut dire bien sûr, et je suis heureux d'avoir entendu Fadila MEHAL le dire, qu'il faut que l'on travaille sur l'ensemble de la chaîne, notamment sur les questions de mixité scolaire. Je pense que dans le 18^e on a eu la preuve, là encore depuis assez longtemps, mais avec beaucoup d'engagement, de ce qu'il était possible de faire pour faire en sorte que l'on puisse mettre ces enfants notamment dans les collèges du coin et que l'on sorte des collèges ghettos le plus possible pour rentrer dans des collèges mixtes. Je pense qu'on l'a fait avec un relatif courage et plutôt du succès. Je pense que c'est essentiel pour faire venir les classes moyennes. Si on dit aux gens « Venez dans les quartiers », mais qu'ils pensent ne pas pouvoir y mettre leurs enfants à l'école ou au collège, ils ne viendront pas. Je crois que l'on a eu raison de s'engager aussi fortement. Je me rappelle des oppositions de l'époque, de tout ce que j'ai reçu comme remarques avec Philippe et avec d'autres, mais je pense qu'il fallait faire ce pas au moment où il était possible de le faire. Je suis bien content de l'avoir fait à l'époque. Je ne suis pas sûr que l'on aurait été capables de le faire ensuite. Mais il y a aussi beaucoup d'autres choses sur lesquelles on doit travailler, bien sûr l'espace public, Afaf GABELOTAUD aura l'occasion d'en reparler, le commerce, la commercialité, on aura l'occasion d'y revenir un peu plus tard dans notre ordre du jour. Puis toutes les questions bien sûr de sécurité et là encore je n'en dis pas plus, on a beaucoup eu l'occasion d'en parler.

Puis il y a cette aspiration qui est bien réelle et légitime d'une partie de la population à accéder à la propriété. Autant je ne crois pas du tout à la vente de logement sociaux, pour les raisons qui étaient exposées. Autant je crois que nous aurons la possibilité de réfléchir et de travailler aux nouvelles formes de propriétés en travaillant sur les foncières publiques, sur l'habitat collectif, sur l'habitat participatif, sur tout ce que l'on peut faire pour soit faire baisser le prix du logement neuf, et je crois que l'on avance de façon assez concrète sur ces sujets-là, soit pour partager un certain nombre d'espaces et faire en sorte que l'on puisse être propriétaire d'une surface qui n'est pas forcément aussi grande que ce dont on aurait besoin, parce que les services collectifs sont possibles dans l'immeuble. Je pense que là-dessus, on peut répondre à l'aspiration des classes moyennes et supérieures à la propriété sans brader le bien public qui est le logement social. Parce que je le dis encore une fois : à Paris, on ne rattrapera jamais. Tout ce qui sera vendu ne sera pas reconstruit. Concernant les copropriétés, pourquoi Fadila MEHAL s'interrogeait sur le chiffre ? Pourquoi est-ce que l'éradication de l'habitat insalubre continue ? Parce que la salubrité, ce sont des cycles. Un immeuble non insalubre peut le devenir en quelques années, pour peur qu'un, deux ou trois copropriétaires deviennent défailants, que tels ou tels travaux ne puissent pas être faits dans la copropriété, parce que les coûts sont trop importants. Être propriétaire, certains autour de la table le sont, c'est aussi des coûts importants.

Il est vrai que c'est une aspiration assez large, mais c'est un engagement très fort et l'on voit que les copropriétés qui se dégradent sont celles à l'intérieur desquelles un, deux ou trois logements ou propriétaires de logements ne peuvent plus faire face aux charges importantes, parce qu'il faut refaire le toit, parce qu'il y a des travaux de canalisations énormes. Ils laissent l'immeuble, au bout d'un moment, tomber en ruines. C'est pour cela que l'éradication de l'habitat insalubre ne sera jamais finie.

On a éradiqué les grandes poches d'insalubrité. Je me rappelle de ce qu'était la rue Myrha, je me rappelle de ce qu'était Pajol, je me rappelle de ce qu'étaient tous ces secteurs au début des années 2000, je sais ce que c'est devenu aujourd'hui. Mais bien sûr, voilà pourquoi nous avons proposé et obtenu la création de l'Observatoire de l'insalubrité. L'insalubrité, c'est un cycle. Il suffit dans un immeuble de quelques appartements suroccupés, de quelques appartements avec des propriétaires défaillants pour que très vite, les copropriétés perdent pied et qu'ensuite, il soit assez difficile de les reconstruire. Voilà pourquoi franchement, il faut comprendre cette aspiration à la propriété, il faut bien que chacun ait conscience de ce que l'on fait quand on est propriétaire d'un logement. L'exemple type, c'est le Chêne Pointu : copropriété complètement dégradée, invivable pour des raisons assez légitimes.

Puis dernier élément : en général, quand les bailleurs vendent leurs logements, ils ne vendent pas les plus neufs. Ils vendent les plus anciens. Devenir propriétaire dans un immeuble des années 50 ou 60 qui a certainement été bien entretenu, mais qui reste un immeuble des années 50 ou 60, ce n'est pas la même chose que d'acheter un logement neuf, ce n'est pas la même chose que d'acheter un logement dans de l'haussmannien. Très vite, on a des coûts d'entretien et des charges qui explosent.

J'ai été beaucoup trop long. Michel NEYRENEUF puis Mario GONZALEZ, dans l'ordre que vous voulez ?

Michel NEYRENEUF : Pour compléter ce que tu as dit sur l'insalubrité, la grande différence qu'il y a maintenant, c'est que tous les immeubles insalubres sont suivis. Ce qui n'était pas du tout le cas en 2000. Les immeubles insalubres ou qui ont des problèmes d'insalubrité, des problèmes pour essayer de se remettre comme il faut, ils sont suivis dans le cadre de l'OAHD ou dans le cadre des différents OPH que l'on a. Puis ils sont suivis par l'Observatoire de l'insalubrité. S'ils arrivent au point qu'ils sont complètement insalubres, à ce moment-là ils sont expropriés.

La deuxième chose que je voulais dire aussi, c'était que l'on a une nouvelle forme d'accession sociale à la propriété qui a été votée récemment, avec la création de la Foncière Solidaire. Le 18^e a postulé pour notamment le bâtiment qui remplacerait le CROUS actuel à la Porte de Clignancourt. C'est donc soumis à l'arbitrage pour le moment, mais on est en plein quartier politique de la ville. C'est le fait qu'un bâtiment puisse voir de l'accession à la propriété, mais solidaire, c'est-à-dire que cette offre ne s'adresserait qu'aux gens qui sont dans les plafonds du logement social.

Dernière chose que je voulais dire, par rapport aux quelques adresses que vous avez citées tout à l'heure. Premièrement, ce n'est pas du logement social Rue Boucry, mais du logement intermédiaire. Par ailleurs, ce sont des foncières qui dépendent plutôt de l'État et pas de nous.

Mario GONZALEZ : Pour prolonger ce que tu viens de dire Michel, en ce qui concerne la Rue Boucry, c'est une adresse que je connais bien puisque je m'y suis rendu à plusieurs reprises après avoir été sollicité par les locataires avec un problème très spécifique qui est certainement un problème que vous avez dû retrouver : c'est un problème de parking qui est copropriété. Il y a une aberration d'un certain urbanisme des années 70 qui consistait à séparer les parkings du reste du bâti et en faire des copropriétés. C'est le cas dans cette adresse-là, c'est également le cas au 73 rue La Chapelle où nous avons un conflit entre la copropriété et le bailleur 3F, ainsi que des problèmes de gestion.

Pour le 88 boulevard Ney, il s'agit de CDC Habitat. C'est l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations. Là aussi, c'est une adresse bien connue. Pour le coup, je vous trouve un peu sévère en ce qui concerne l'état de cette résidence qui a quand même eu une réhabilitation plan climat très conséquente. Il est vrai qu'il y a encore des dysfonctionnements, il y a d'ailleurs des travaux de sécurité incendie qui ont lieu actuellement et que l'Amicale suit très attentivement. Puis il y a des problèmes liés à la sécurité, que nous connaissons bien.

En ce qui concerne le 73 boulevard Ney, c'est France Habitation. Je partage votre avis : c'est une résidence qui est manifestement vétuste. J'en ai parlé, c'est d'ailleurs pour cela que je m'étais absenté du conseil : j'étais justement avec la directrice territoriale pour lui rappeler la ferme intention de la mairie d'arrondissement de soutenir tout le travail des locataires pour que le bailleur prenne des engagements en termes de réhabilitation. Mais attention, ce ne serait pas une réhabilitation plan climat, mais une réhabilitation on va dire liée plus au confort, etc. Puisqu'apparemment, l'immeuble d'un point de vue énergétique ne permet pas de bénéficier des crédits qui sont normalement alloués en matière de plan climat.

Enfin, Porte Blanche qui a fait l'objet d'un article au Parisien. C'est un immeuble là aussi bien connu. Ce sont des immeubles, comme vous le voyez, qui ont tous été construits dans les années 60, 70. Les éléments de construction n'étaient pas les mêmes. Je salue ici le travail qui est mené depuis 2001 pour construire non seulement du logement social, mais du logement social de qualité et qui soit respectueux de l'environnement et avec des qualités d'habitat dignes de ce nom, ce qui n'était pas forcément le cas dans les années 60 et 70.

Pour les Portes Blanches, il y a deux choses. Il faut être précis. Il y a effectivement l'une des résidences qui n'est pas vétuste, parce que je la connais bien et j'y suis allé plusieurs fois. Elle commence effectivement à avoir un certain âge, mais elle est bien entretenue par son bailleur 3F. Néanmoins, il y a eu de gros problèmes de fuites et les problèmes de fuite sont souvent très spectaculaires, surtout lorsqu'il s'agit de colonnes ovales. Le problème, c'est que ça met énormément de temps à sécher. Quand on va dans un appartement sinistré, on a l'impression que l'on est dans un immeuble totalement délabré et insalubre, ce qui n'est pas nécessairement le cas. Mais là aussi, l'affaire est suivie.

Plus généralement et par rapport à ce qu'a dit Madame MEHAL, je partage effectivement une problématique que nous constatons avec Michel dans le 18^e, mais pas seulement. C'est effectivement l'enjeu de la réhabilitation du logement social. Cela ne veut pas dire que les bailleurs sociaux n'entretiennent pas. Au contraire, justement : les bailleurs sociaux entretiennent leur patrimoine et l'entretiennent bien. Ils sont globalement sérieux. Le problème, c'est qu'un immeuble vit et au bout d'un moment, il y a quelque chose qui s'appelle la vétusté. Puis il y a aussi des normes de confort qui évoluent. Puis il y a aussi des critères énergétiques qui évoluent.

Ce qui fait que le parc social doit évoluer en termes de confort, en termes de performance énergétique. C'est là l'enjeu de demain pour les bailleurs sociaux de la ville, mais pas seulement de la ville : pour tous les bailleurs, y compris de l'État et autres.

Par rapport à cela, juste une petite précision. La ville n'a pas attendu de faire le constat que vous faites aujourd'hui, puisqu'il y a déjà des réhabilitations plan climat très importantes, y compris dans le 18^e. Vous avez le très bel exemple du 256 Rue Marcadet où il y a une réhabilitation plan climat exemplaire dans le plus vieil HBM de Paris, d'ailleurs. C'est une magnifique réhabilitation. Vous allez bientôt avoir la même chose à Charles Hermite avec également une réhabilitation très importante en termes de confort. Vous avez également pour les copropriétés, puisque vous les citez Madame MEHAL, le plan Eco Rénovons Paris. C'est un plan qui a concerné 1 000 immeubles durant cette mandature et qui a permis d'accompagner des copropriétés qui n'étaient pas encore en souffrance au point d'être qualifiées d'insalubres, mais qui commençaient à l'être et qui à travers l'accompagnement de la mairie, ont pu obtenir des financements pour justement engager des travaux. Je citerai un très bel exemple, Rue Stephenson, d'une copropriété. Nous y étions il y a deux ans de cela.

Je finirais par dire qu'il faut que nous distinguions deux choses pour nos débats à venir. Vous avez d'un côté le plan climat et la réhabilitation plan climat, ce sont des crédits bien particuliers et un montage bien particulier qui nécessitent de démontrer en premier lieu que l'immeuble, énergétiquement, n'est tout simplement par performant. Puis vous avez une autre réhabilitation, qui est davantage liée à la vétusté. Les deux sont importantes et nécessaires, mais ce ne sont pas nécessairement les mêmes problématiques. Dans tous les cas, sachez que ce sont des dossiers lourds, complexes et qui devront se faire impérativement et en tous les cas en ce qui me concerne pour le peu de mandats qu'il nous reste. J'y veillerai avec la concertation totale avec les locataires.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour tous ces éléments. Je vous propose que l'on passe au vote sur cette délibération.

La délibération 2019 DLH 107 est adoptée à l'unanimité.

30. 2019 DU 75 ZAC –Chapelle Charbon (18e) – Remise de la 1re phase de la réalisation d'un espace vert par Paris & Métropole Aménagement.

Michel NEYRENEUF : On va faire les deux délibérations d'un coup, parce qu'elles sont très techniques. La première délibération concerne la remise du foncier de la première tranche du parc Chapelle Charbon par Paris & Métropole Aménagement à la ville.

Les travaux de première œuvre ont été réalisés. Maintenant, c'est l'ADEV qui doit intervenir. Il y a une petite différence de surface par rapport à ce qui était prévu au départ, mais c'est vraiment un problème technique.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

31. 2019 DU 139 Chapelle International PNE (18e) Avenant à la convention de transfert des voies, réseaux divers et espaces communs du lotissement Chapelle International dans le domaine public

Michel NEYRENEUF : Quant à la suivante, sur Chapelle International c'est encore un avenant à la convention du transfert des voies. Cet avenant doit être fait uniquement, parce qu'il y a eu une modification du lot I et que ce dernier a changé de forme. Il y a quelques mètres carrés d'un côté en plus ou en moins.

Je vous invite aussi à voter cette deuxième délibération sur Chapelle International.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. J'ai vu la main de Philippe DURAND se lever. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Philippe DURAND : C'est par rapport à la ZAC Chapelle Charbon, pour effectivement ce grand espace vert. Michel nous dit que ce ne seront pas tout à fait les 3 hectares, parce qu'il y a 1 200 m² qui seront amputés, etc. Il faut quand même signaler que ces 1 200 m² qui vont être amputés seront pour le CDG Express. Nous vous rappelons que nous ne trouvons pas toujours l'utilité de cette magnifique infrastructure qui va embêter le 18^e arrondissement, le 93, etc., jusqu'à Roissy Charles de Gaulle. Je voulais quand même le préciser.

Par contre, je voudrais louer quand même le travail de l'Agence Laverne. Pour avoir suivi la concertation sur Chapelle Charbon je trouve que le rendu, le travail de cette agence a été vraiment à l'écoute.

J'ajoute qu'il y a quand même un point de vigilance à avoir, puisque les travaux doivent être livrés en mars prochain, sur une question qu'avait posée Danièle PREMEL lors d'un précédent conseil d'arrondissement par rapport à la Rue Jean Cottin, c'est-à-dire par rapport aux entrées de la rue Jean Cottin. Comme le débat n'avait pas été complètement tranché sur cette entrée, pas entrée, etc., je renouvelle mon point de vigilance pour revoir avec Laverne, etc., comment on va faire les différentes entrées sur Chapelle Charbon.

Je voudrais savoir si l'on a déjà avancé par rapport à la BAPSA, sur son déménagement ou pas, pour faire une grande entrée Rue Raymond Queneau. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci. Je ne sais pas si Michel NEYRENEUF a quelques éléments complémentaires ?

Michel NEYRENEUF : C'est le projet urbain, dont tu parles. Ce n'est plus le projet Laverne. C'est-à-dire où faire les entrées, les passages, etc. Il se trouve que très récemment a été désigné le conducteur de ce travail, enfin pour le côté architecture. On aura dès la rentrée des ateliers qui vont reprendre là-dessus, sur le projet urbain. Puisque nous avons essentiellement concerté sur le projet du parc et pas sur le projet urbain des entrées, de la voirie, etc.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Michel. Je dois indiquer que je m'étonne que des travaux extrêmement bruyants toutes les nuits et tous les week-ends aient lieu sur les voies de la Gare de l'Est. J'avais cru comprendre que l'arbitrage définitif sur le CDG Express n'était pas pris. Je m'étonne donc que des travaux aient déjà commencé, rendant la vie pour les riverains de ce quartier relativement pénible, même s'il est de toute façon sûrement très utile de rénover les caténaires. Mais enfin, je m'inquiète.

J'ai demandé à la préfecture de région de nous informer *a minima* sur ce qui était en cours. Pourquoi ? Comment ? Pour comprendre pourquoi est-ce qui n'était pas encore arbitré fait déjà l'objet de travaux. Je vous rappelle que nous nous sommes beaucoup mobilisés, notamment Michel et moi, pour veiller à ce qu'aucune construction du Charles de Gaulle Express n'ait lieu entre les Jardins d'Éole et le Jardin Rosa Luxembourg. Or, j'ai vu apparaître non pas de la construction, heureusement, mais des préfabriqués. Nous avons quand même obtenu l'engagement absolu qu'aucune construction n'aurait lieu à cet endroit-là.

Je ne vous cache donc pas une inquiétude sur le sujet et une absence à ce stade, mais c'est normal puisque les demandes sont récentes, d'éléments de réponse probants.

Ceci n'est pas directement en lien avec ce que nous allons voter. Je mets aux voix les délibérations.

La délibération 2019 DU 75 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DU 139 est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES & LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

32. 2019 DASES 40 –Subventions (161 000 euros) et conventions avec 6 associations pour la mise en œuvre d'actions visant l'insertion par le logement des personnes en difficulté.

Gérald BRIANT : On va essayer d'aller assez vite. La première concerne une subvention pour le comité d'action logement que vous connaissez bien qui lutte contre les expulsions locatives, notamment. C'est une reconduction en deux titres. C'est-à-dire qu'il y a une subvention de fonctionnement de 42 000 euros pour autoriser à signer avec l'association une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2019-2021.

33. 2019 DASES 85 – Actions en vue d'aide alimentaire pour les plus démunis.

Gérald BRIANT : Ensuite, il s'agit d'actions en vue d'aide alimentaire pour les plus démunis. Cela concerne plus particulièrement les Restos du Cœur avec qui nous travaillons, avec qui nous avons alloué – pour ceux qui ont un peu de mémoire – le 4 Rue Coustou, il s'agissait d'anciens bâtiments EDF qui vont être transformés bientôt en logements sociaux. Mais comme il y a toujours un délai entre la décision de construire du logement social et leur sortie de terre effective, on en a profité. Ici, c'est un local qui est attribué à la fois à Emmaüs pour une partie, c'est un centre humanitaire, on est sur la Butte Montmartre. On fait de la mixité sociale, nous aussi. On a aussi toute une partie du bâtiment qui est liée plutôt à la gestion et qui sert un petit peu de bâtiment logistique, mais où il y a des distributions de colis.

Il s'agit de contribuer à la reconduction de cette subvention.

34. 2019 DASES 148 –Budget Participatif : Subventions d’investissement (1 007 900 €) et conventions non renouvelables dans le cadre de l’appel à projets « Alimentation pour tous, l’alimentation et les cuisines en partage »

Gérald BRIANT : Dans le cadre du budget participatif, c’est une subvention que nous avons en commun avec Maya qui me complétera si nécessaire.

On a surtout deux associations et deux collectifs que l’on voulait mettre au-devant de la scène. C’est encore une fois les Restos du Cœur, dans le cadre d’un appel à projets sur la lutte contre le gaspillage. Ils ont présenté une stratégie de lutte contre le gaspillage, en plusieurs étapes. L’idée est de substituer progressivement à l’achat de plats auprès d’un traiteur un plat cuisiné au sein de chantiers d’insertion à partir de produits d’invendus. C’est une subvention de 101 000 euros pour les Restos du Cœur.

Puis une autre qui concerne Alinéa, c’est fléché un peu par la politique de la ville. Cette association souhaite ouvrir dans le quartier Chapelle Evangile du 18^e un lieu dédié à la sensibilisation des habitants à une alimentation à base de produits locaux issus de l’agriculture biologique ou raisonnée et distribués en circuits courts. Ils ont une formule avec la charrette des 4 saisons. Je vous conseille de vous en rapprocher, car ça fourmille d’idées. Il s’agirait que vous votiez ce soir pour attribuer une subvention de 25 000 euros à cette structure, afin qu’elle puisse réaliser ces travaux, ces aménagements et ces achats d’équipements.

35. 2019 DASES 167 –Subventions (88 000 euros) à douze associations et conventions et avenant avec onze d’entre elles pour leurs actions d’insertion sociale.

Gérald BRIANT : Ce sont des subventions, toujours dans le cadre de l’appel à projets politiques de la ville. Cela croise évidemment le Pacte Parisien de lutte contre les exclusions et du contrat de ville 2015-2020. Il s’agit de deux subventions, Solidarité Château-Rouge de 8 500 euros et Ile aux langues pour 6 500 euros.

Carine ROLLAND : Merci Gérald. J’ai deux demandes de prise de parole de Maya AKKARI et Frédéric BADINA-SERPETTE sur la DASES 148, concernant notamment ALINEA. Douchka MARKOVIC sur la même.

Maya AKKARI : Merci Madame la Maire. Je voulais intervenir sur la délibération DASES concernant ALINEA.

Comme vous le savez, la politique de la ville a deux axes principaux d’actions politiques. Un premier axe avec ses fonds propres. Par exemple l’appel à projets politique de la ville, nous le finançons avec des fonds propres DDCT et des lignes budgétaires que dédie chaque direction, chaque délégation à son action spécifique sur la politique de la ville. Par exemple, ma voisine Carine ROLLAND pour la culture, il y a une ligne de 100 000 euros dédiée spécifiquement à l’appel à projets en plus de toutes les lignes budgétaires de droit commun qu’il y a. C’est un premier axe.

Le deuxième axe, c’est ce que l’on appelle dans notre jargon la mobilisation du droit commun. C’est-à-dire que pour la politique de la ville, souvent, nous faisons émerger des projets innovants.

L'enjeu pour nous, c'est que le relais soit pris pour le droit commun, parce que nous ne sommes pas censés être ad vitam aeternam un scotch, un sparadrap, une rustine, mais c'est bien de faire monter en puissance des projets pour qu'ils soient comme tous les autres projets dans le droit commun. ALINEA a porté le projet La Bonne Tambouille, avait commencé ainsi. On a monté les équipes de développement local avec les associations de locataires locales, avec les collectifs. C'est un projet qui s'appelle La Bonne Tambouille. Ce projet a évolué et ce collectif s'est dit « Pourquoi ne pas travailler sur l'alimentation durable, sur l'éducation populaire au niveau de la santé ? ». C'est ainsi que petit à petit, ce projet de la Charrette des 4 saisons a émergé. Nous avons pris notre bâton de pèlerin et nous sommes allés solliciter le droit commun, la DASES, la DAE pour qu'elles participent au financement de ce projet dans l'intérêt général.

C'était un petit peu la minute pédagogique de la politique de la ville. Je vous remercie.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Je vais compléter le propos de Maya pour vous décrire un petit peu plus précisément ce projet un peu multifacettes de la Charrette des 4 saisons, qui est suivi par plusieurs élus au conseil. Puisqu'effectivement, c'est à la lisière de l'ESS, de la lutte contre le gaspillage, de la politique de la ville. C'est un projet qui est éminemment important, puisqu'il va permettre de reconquérir progressivement le quartier, notamment Place Ma Orlan puisque c'est là que se situera ce futur local, cette future Charrette des 4 saisons à l'alimentaire. Là où nous avons déjà le traiteur éthique solidaire Mam' Ayoka, là où déjà La Bonne Tambouille une fois par mois réalise sa fête de quartier qui marche évidemment très bien et qui est très importante pour le quartier.

C'est d'autant plus important que l'on a évidemment beaucoup de travail à faire avec les bailleurs, pour faire en sorte que des projets de ce type-là puissent atterrir dans les pieds d'immeubles et pas forcément quelque chose qui n'est pas toujours utile : un commerce de proximité type kebab, etc., qu'il y a déjà eu à plusieurs reprises dans le quartier. Là, c'est un commerce utile au quartier et d'éducation populaire, pour faire en sorte que les habitants puissent accéder à peu cher à des fruits et des légumes de qualité. C'est tout le projet aujourd'hui de la Charrette des 4 saisons, qui préfigure à terme une halle alimentaire.

Deux halles alimentaires existent aujourd'hui à Paris. Elles sont en cours d'évaluation, on est en train d'essayer de voir ce qui marche, ce qui marche moins. C'est pour cela qu'aujourd'hui, on a travaillé avec ALINEA et la Charrette des 4 saisons pour faire en sorte d'y aller doucement, mais sûrement, en s'appuyant sur l'expérience qui a pu être réalisée sur les autres halles alimentaires à Paris. Puis c'est surtout essayer de faire en sorte qu'à la différence des autres, celle-là soit vraiment dans un quartier populaire qui est Chapelle Nord et qui a vraiment grandement besoin de pouvoir accéder à des fruits et légumes de bonne qualité dans ce cœur d'îlot qui est autour de la place Mac Orlan.

Il s'agit d'un projet important. L'idée étant qu'on les subventionne pour qu'ils puissent faire les travaux dans ce futur local.

Douchka MARKOVIC : Merci Madame la Maire. Je souhaite prendre la parole pour me réjouir tout simplement de ces subventions. Il est vrai que l'alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage, c'est extrêmement important et intéressant pour justement travailler sur la convivialité. Parce que l'alimentation, c'est déjà cela. On l'a vu dans le 18^e avec La Bonne Tambouille, qui permet à tout un quartier de se réunir autour du sujet de l'alimentation et de pouvoir être dans le partage.

Bien sûr, à travers ces subventions, c'est dans tout Paris qu'il va y avoir des associations qui vont œuvrer autour du sujet de l'alimentation. On ne peut que s'en réjouir. Avec des épiceries solidaires, des cuisines partagées notamment avec les migrants qui n'ont pas forcément accès à ce type d'équipements et qui vont pouvoir cuisiner et manger ensemble. Cela me semble aussi être quelque chose de majeur.

Puis en tant qu'écologiste, je ne peux aussi que me réjouir de faire en sorte de pouvoir cuisiner les invendus. Il y a effectivement des associations qui vont aller récupérer les invendus de marchés pour pouvoir les cuisiner ensemble, donc cuisiner le produit brut, c'est aussi important, pour ensuite pouvoir le redistribuer gratuitement ou à prix très modique. Cela dépend de certaines associations.

La lutte contre l'anti-gaspillage de la nourriture, c'est aussi quelque chose de très majeur. Puis la solidarité, l'écologie bien sûr avec l'idée de la solidarité avec la halle alimentaire. Le fait que tous puissent avoir une alimentation qui soit la plus saine possible, c'est vraiment important pour des questions de santé et d'environnement.

Puis bien sûr aussi l'agriculture urbaine. Je voulais donc saluer les vergers urbains qui sont là et qui nous aident, en ayant ici un jardin qui va être de 660 m². Il s'agit de pouvoir mettre de l'agriculture dans la ville, ce qui est aussi important, pour que l'on réapprenne à cultiver, que l'on se réapproprie la question de l'agriculture dans les villes. Et bien sûr pourquoi pas un jour, alors peut-être pas dans Paris intra-muros, mais travailler sur l'autonomie alimentaire des villes. C'est un sujet éminemment écolo et que l'on aime bien aussi remettre en avant.

Puis cette délibération me rappelle un souvenir : la Disco Soupe que j'avais organisée dans la mairie du 18^e il y a maintenant peut-être 4 ans, je ne me souviens pas. Justement dans le hall, on avait récolté dans le cadre du mois de la nature 100 kilos d'invendus au marché Ordener et que l'on avait cuisinés ici, à l'intérieur de la mairie. C'était un moment extrêmement festif. Je pense que toutes les personnes qui ont participé à cette Disco Soupe dans la mairie du 18^e en ont un très bon souvenir.

Voilà, merci.

Carine ROLLAND : Merci à tous. Évidemment, c'est un projet sur lequel il était utile et important de s'arrêter, tant il est emblématique à la fois par le sujet qui a été longuement évoqué, tout ce qui touche à l'alimentation et au mieux se nourrir. Il est participatif, porté par des habitants du quartier de La Chapelle. Puis, parce qu'il relève aussi du GIE Paris Commerce, la halle alimentaire ayant vocation à s'installer dans un pied d'immeuble attribué par ce GIE.

Tous ces éléments étant apportés et bien apportés, nous pouvons passer au vote.

La délibération 2019 DASES 40 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASES 85 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASES 148 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASES 167 est adoptée à l'unanimité.

SANTÉ ET LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES

36. 2019 DASES 137 –Subvention (95 250 euros), convention à une association pour la création d'un espace de repos pour les usagers de drogues dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris.

Dominique DEMANGEL : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit de la concrétisation du plan CRACK dont on a parlé lors d'un précédent conseil. Je voudrais saluer la mise en place de ce travail par le SLEEP-IN.

D'abord, parce que c'est un travail en réseau entre différentes structures, entre les maraudes qui sont mises en place par les différentes structures, les structures d'hébergement. Par ailleurs, c'est une utilisation maximum des équipements. Puis cela permet de reprendre contact avec un certain nombre d'usagers qui pourraient avoir perdu les contacts qu'ils ont avec les suivis de premier niveau.

De quoi s'agit-il ? Comme vous le savez, le SLEEP-IN est géré par l'association SOS dans le 18^e arrondissement, Rue Pajol, depuis longtemps. Il offre un hébergement de nuit à des usagers de drogues avec quelques services en matinée de consultations médicales et infirmières.

Il s'agit maintenant d'ouvrir, comme annoncé dans le plan CRACK, cet espace en journée. Donc, d'offrir une quinzaine de places entre 10 heures et 18 heures, 7j/7j à des usagers de drogues.

Comment fonctionne cet espace ? Il fonctionne uniquement en lien avec les maraudes des autres structures, c'est-à-dire avec le repérage qui peut être fait, les rencontres, les contacts qui sont faits par des travailleurs sociaux qui vont à la rencontre des usagers et qui leur proposent de rejoindre cet espace de repos pendant la journée.

Il y a une file entre le travailleur social qui a un contact avec l'utilisateur et puis la structure de repos.

Ceci a ouvert à la fin du mois d'avril. On a maintenant un petit recul d'un mois et demi. Il y a eu un maximum pratiquement d'hébergement pour l'instant de 11 personnes environ. Il y a eu une petite centaine de personnes depuis l'ouverture du site. Sur ces personnes, environ la moitié n'étaient pas connus des structures de prise en charge d'usagers de drogue, ce qui est un élément quand même extrêmement positif, parce que cela répond bien aux deux objectifs que je rappelais tout à l'heure : celui de renouer avec un certain nombre d'usagers qui connaissent déjà les pratiques de réduction des risques, mais qui ont décroché à un moment donné du suivi et celui de toucher d'autres usagers qui sont tout à fait repérés par des travailleurs sociaux spécialisés.

Ce sont à 90 % des hommes. Il y en a environ une vingtaine, peut-être un peu plus, qui ont déjà déclaré avoir eu recours à des traitements de substitution à une époque ou à une autre et d'avoir un petit peu décroché.

Je crois que l'on est totalement dans l'un des objectifs du plan CRACK. Ce travail de suivi de l'utilisateur jusqu'au SLEEP-IN fonctionne extrêmement bien. Il n'y a aucun repérage qui est fait pour l'environnement. Il n'y a aucun stationnement des usagers, puisqu'en fait, l'arrivée se fait au fil de l'eau avec les prises en charge immédiates des usagers qui rejoignent le site.

On a maintenant un site qui est ouvert 23 h/24 h avec une heure de sortie des usagers de nuit pour assurer l'ensemble des opérations de nettoyage, de logistique. Puis on rouvre pour d'autres usagers, en privilégiant bien évidemment des personnes qui n'ont pas passé la nuit dans le site, pour que l'on ait le maximum de personnes qui puissent être touchées.

C'est l'une des contributions de la ville au plan CRACK et qui je vous le rappelle a fait l'objet de contributions de l'État dans ses différentes composantes, mais également de la ville. C'est peut-être ce qui se met en place le plus rapidement. Une contribution de 95 250 euros est proposée à l'intention de l'association du groupe SOS Solidarité.

Je ne peux que vous engager à voter très favorablement pour cette subvention.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, c'est une brique supplémentaire à ce que nous devons construire pour faire face à la crise du crack.

Sur cette délibération : Christian HONORE, Laurent QUEINNEC, Pierre LISCIA, Douchka MARKOVIC, Gérald BRIANT.

Christian HONORE : L'addiction au crack, c'est un drame. Ce que nous voyons en particulier Porte de La Chapelle soulève le cœur. C'est émouvant. J'y vais régulièrement. Je suis allé dernièrement au centre d'accueil de jour et j'ai rencontré des associations qui font un travail remarquable. Je crois que devant ces drames humains, il ne peut pas y avoir de posture politique politicienne. C'est un drame et il faut que tous les partenaires coordonnent leurs actions pour arriver à porter aide à ces personnes. Et d'autre part, pour assurer la sécurité des riverains.

Je lis le projet de délibération, il me convient très bien. En effet, il faut que tous les partenaires – ville, État, services sociaux, associations – et que toutes les personnes en capacité d'aider ces autres personnes et en capacité d'apporter des idées se réunissent, travaillent ensemble en solidarité. Il est bien évident aussi qu'il faut assurer la sécurité des riverains.

Lorsque j'y vais, lorsque je vois des associations – qui font un travail remarquable, je le répète encore – lorsque je vois les personnes qui viennent de Saint-Denis ou de Valentin-Abeille et qui parfois sont effrayées et inquiètes, car il y a des agressions, paraît-il le bus qui ne peut plus passer, parce que le conducteur a été agressé, il faut agir. Il faut apporter des solutions, en tout cas des remèdes à ces personnes qui souffrent. On voit des personnes qui sont dans des états, c'est tellement fort que l'on n'a pas de mots pour exprimer lorsqu'on est en face de ces gens victimes du crack. En même temps, il y a les riverains qui sont contraints de passer devant la Colline du crack et qui ont peur, c'est évident.

Je suis intervenu au conseil de Paris à ce sujet. Madame DEMANGEL, on me dit que c'est prévu, mais j'avais vu avec Madame VERSINI et avec l'équipe du centre d'accueil de jour pour qu'également, il puisse accueillir les personnes sous l'effet du crack. Ils m'ont dit que dans les faits ils les accueillent sans conditions, bien entendu. Mais je crois qu'il y a là aussi une action de coordination. Je ne vous explique pas le lieu, tout le monde le connaît. Je crois qu'il faut essayer de voir comment on peut avec les deux équipes, celle de la Fondation de l'Armée du Salut qui fait un travail remarquable et les associations qui aident les personnes sous l'effet du crack, se coordonner de telle façon qu'il y ait une fluidité et que le centre d'accueil de jour soit un atout supplémentaire pour venir en aide à ces personnes.

Laurent QUEINNEC : Merci Monsieur le Maire. Nous allons voter cette délibération, mais elle ne doit cependant pas nous détourner des priorités de cette situation dramatique qui est décrite sur ce que vous appelez pudiquement le squat de la Colline, autrement appelé la Colline du crack.

Priorité d'abord pour les riverains, priorité pour le sevrage, vous l'avez cité comme étant la suite, le traitement de substitution. Mais c'est vraiment prioritaire. Enfin, la sécurité. C'est un très gros sujet bien sûr dans ce quartier qui est lié aux problèmes qui ont été évoqués.

Pierre LISCIA : Merci Monsieur le Maire. Je vais reprendre à peu près ce que vient de dire Laurent QUEINNEC à l'instant. Je voterai pour cette délibération. Je reste convaincu, mais on avait déjà eu cette conversation le mois dernier, que le seul salut de ces personnes-là qui sont malades reste le sevrage, avec un accompagnement médical et social lourd. Les maraudes, les espaces de repos, l'hébergement, les consultations médicales sur la base du volontariat, c'est bien. Mais encore une fois selon moi, ce n'est pas nécessaire. À moins qu'un espace de repos ait déjà permis le sevrage d'une personne toxicomane, ce que je ne crois pas.

Je voudrais également mettre en garde, mais ça a été dit, quant à l'ouverture de ces lieux d'accueil dédiés aux consommateurs de crack. Lorsque l'accueil se fait au compte-gouttes de quelques dizaines de personnes, cela ne pose pas de problème. En revanche, dès lors qu'il y a plusieurs dizaines voire centaines de passages comme c'est le cas Rue Ambroise Paré où il y a près de 200 passages/jour, cela dégrade considérablement le cadre de vie des riverains. Je ne voudrais pas que l'on en arrive à ces extrémités-là. C'était une nouvelle mise en garde, mais j'imagine que vous l'êtes déjà bien assez.

Douchka MARKOVIC : Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste rappeler qu'effectivement, on est quand même face à une situation qui est vraiment très difficile et dramatique. Certains diront que peut-être que dans les années 2000, la situation était peut-être moins grave qu'à l'heure actuelle. On peut entendre parfois ce discours-là. Mais le fait est que pour ceux qui vivent maintenant cette situation de partage de l'espace public avec des personnes usagers de drogues, les choses sont assez compliquées parce qu'effectivement, il y a des phénomènes d'errance, puisqu'ils n'ont pas d'habitation fixe. Il y a bien sûr la mendicité et puis il y a aussi l'usage et la consommation de drogues en pleine rue ou dans les métros. Il est certain que pour les riverains, pour chacune et chacun d'entre nous, quand on est face à ce type de situation, c'est extrêmement difficile, puisqu'on est partagés entre une peur qui existe et qui là et puis un sentiment d'insécurité et en même temps, on voit bien que l'on est face à un public qui est dans une grande détresse.

Pour vous répondre Monsieur LISCIA, vous savez que pour sevrer quelqu'un, il faut déjà sa propre volonté. On ne peut pas forcer quelqu'un au sevrage. Donc, si vous pensez que l'on peut aider une personne en l'obligeant, c'est faux puisque malheureusement après, elle va reprendre les substances. Ce qu'il faut arriver à faire c'est la convaincre, lui donner envie d'avoir une autre vie et de changer. Il est vrai que l'accompagnement des associations est vraiment majeur et extrêmement important, parce que pour donner cette envie, pour donner envie d'aller vers une autre vie, d'essayer de se reconstruire, il faut déjà avoir des modèles et il faut des personnes qui vous encadrent, qui vous permettent de le faire.

Cette délibération est extrêmement intéressante pour cela, parce qu'elle permet justement d'aller dans la rue et puis d'aller au contact de ces personnes pour essayer de les amener voir autre chose. Maintenant, ce n'est pas suffisant. Quand on a uniquement 15 places, quand on voit le nombre de personnes qui sont sur la Colline du crack, au moins 100, 200 personnes, peut-être même 300 selon certains chiffres, on se dit que 15 places c'est vraiment très peu. Il faut donc que la mairie de Paris mette bien plus de moyens pour La Chapelle, afin d'essayer au maximum d'endiguer ce véritable fléau qu'est la consommation de crack. Puis que l'on essaye aussi de répondre par la présence de repas. Je pense que le fait de pouvoir subvenir aux personnes, c'est aussi un moyen de les aider à se sortir un peu plus de la précarité.

Gérald BRIANT : Il y a des choses que l'on peut faire, que l'on a déjà faites et qui marchent. Par exemple aujourd'hui, on souffre d'un cumul de difficultés. Sur un même endroit, on a des campements de migrants et la Colline du crack. Une bonne solution pour commencer à simplifier le problème, ce serait qu'il n'y ait plus de campements sur cet endroit. C'est possible. Il suffit que l'État le décide. Quand on a fait la Bulle à un moment sur l'organisation, il y avait une séparation et l'on n'avait plus la coexistence alors que l'on était à environ 50 mètres, c'est pour vous dire. Ceci a donné des résultats. Par contre, on n'avait pas cette espèce de confluence qui pouvait générer plein de problèmes. Ceci peut être fait, il faut que l'État le décide.

J'ai entendu le discours. Je suis d'accord avec Monsieur HONORE, il faut que nous réunissions les personnes de volonté. À la mairie du 18^e, à la mairie de Paris, nous sommes de bonne volonté. Nous voulons aider à cela, nous mettons à disposition, donc nous pouvons le faire. Mais si l'État ne le décide pas, on ne pourra pas le faire. Ce n'est pas vrai. Parce que c'est une compétence de l'État.

D'ailleurs, tout ce qui est gestion des personnes qui sont à la rue, identifiées comme SDF, c'est de la responsabilité de l'État. Ensuite, la ville de Paris peut beaucoup. Elle a beaucoup de moyens. Elle peut faire et elle va faire, il faut qu'elle continue. Il faut que l'on fasse plus et mieux. Mais d'abord, si au moins on n'a pas je dirais une aide de l'État, une simplification, on ne pourra pas avancer. Il y a des choses qui peuvent être faites aujourd'hui très facilement. Si on enlève le campement migrant ici, on aura beaucoup moins de problèmes.

Sur la question plus largement de la lutte contre la toxicomanie, dire que le sevrage c'est la solution, c'est court. Ce n'est pas la vérité. C'est tout le contraire de tout ce qui est l'histoire de la lutte contre la toxicomanie. Ouvrez un livre sur ce qui a été l'histoire de cela ! Les années 60, 70, 80 et tout cela. On parle de processus. Il ne s'agit pas d'enfermer quelqu'un dans une chambre pendant 15 jours et ensuite « Tu sors, ça y est, tu es guéri ». Cela n'existe pas. Ça marche bien à la télé, mais ce n'est pas vrai. Ce n'est pas la réalité. Cela n'a aucune réalité, cela ne fonctionne pas. D'ailleurs, je dirais qu'il faut faire attention, parce que quand on dit cela, on nourrit de faux espoirs et après les gens viennent vous voir en disant « Comment ça se fait que l'on a encore les toxicomanes ? Parce qu'en fait, il suffit de les sevrer ». C'est comme l'alcoolisme, d'ailleurs. « Il suffit de sevrer les alcooliques et aussitôt, c'est réglé ». Non. L'expérience me fait dire que c'est un peu plus compliqué que cela.

Évidemment, il faut passer par une phase de sevrage. C'est pour cela que je suis content de dire que maintenant, vous parlez de structures.

Parce que dans la phrase précédente, vous disiez justement que ces choses-là n'étaient pas assez intéressantes par rapport à l'ambition. Il se trouve que vous évoluez, que vous changez d'avis. Je m'en félicite, c'est très bien. Parce que de toute façon, on ne pourra pas s'en sortir sur des effets de manche en disant « Il suffit de faire ». Ce n'est pas vrai. C'est comme les publics qui sont à la rue. On a des publics à la rue que vous connaissez, que vous rencontrez. Vous dites « Il suffit de les mettre dans une maison, etc. ». Ce n'est pas vrai. Les gens qui sont aujourd'hui à Porte de La Chapelle, il faut se le dire, ce sont de grands abîmés dans une souffrance terrible. Ce sera un très long chemin, pour ceux que l'on pourra récupérer, fait d'avancées et de reculs, avec souvent des reculs encore plus loin que les situations précédentes. C'est terrible.

Le crack abîme vraiment. C'est ce que j'ai vu de pire. La drogue du pauvre, c'est vraiment un drame. Franchement, évitons les simplismes. En plus, vous avez des travailleurs sociaux. Les associations, allez les voir, allez discuter avec eux. Ils seront très contents d'avoir ces échanges-là et vous verrez que c'est tout, sauf simple. Donc, n'expliquons pas aux gens « Il suffit de ». Par contre, je dis quand même que si l'on veut commencer un peu à avancer à Porte de La Chapelle, d'ailleurs il y a un vœu que l'on a déposé au nom du groupe, l'idée qu'il y ait une volonté unanime des élus de ce territoire de dire « Aujourd'hui, faisons en sorte qu'au moins on supprime une partie des difficultés », je pense que ce sera beaucoup plus utile. Je pense que l'on aura fait une part du chemin. Évidemment, ce sera long et compliqué. Mais au moins, on aura engagé quelque chose de significatif.

Éric LEJOINDRE : Merci pour ce long débat. Je vais peut-être demander à Dominique DEMANGEL quelques éléments de conclusion.

Je ne vais pas en rajouter, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer au début du conseil sur cette problématique et puis à de nombreuses reprises. Je vous informe que l'on est à peine à la moitié de notre ordre du jour. Il va donc falloir songer à accélérer.

J'invite les uns et les autres à relire le travail qui a été fait par une femme qui s'appelle Michèle BARZAC. Ce n'est pas une élue de gauche. Elle a été un peu l'une des pionnières de la question de la réduction des risques, et qui permet de sortir des discours simplistes que j'ai pu entendre ici ou là. S'il y avait des solutions simples, on ne nous aurait pas attendus pour les trouver. Puis il y a la façon dont on s'occupe des usagers de drogues et notamment des usagers de drogue en situation de précarité, c'est-à-dire à la rue. Puisqu'il y a différentes situations, ce n'est pas la même chose quand on est chez soi ou quand on est à la rue. Elle a quand même beaucoup œuvré et elle a beaucoup réfléchi, elle a fait beaucoup avancer la réflexion des uns et des autres là-dessus. Comme elle n'est pas de gauche, je vous invite vraiment à la relire.

Deuxième élément : ce n'est pas la ville de Paris qui a la responsabilité. La ville de Paris fait déjà plus que ce qui est de sa compétence en la matière dans cette logique partenariale. Ce n'est donc pas à la ville qu'il faut demander de faire plus. La ville peut faire plus, pour peu que ceux qui l'accompagnent – notamment l'Autorité Régionale de Santé, la préfecture de région – rendent possible cela. S'il s'agissait de mettre de l'argent, éventuellement on saurait faire et l'on se serait substitués. Mais n'allons pas dire à qui que ce soit que la ville ne fait pas beaucoup et plus que ce qui est déjà de ses compétences sur cette question. Heureusement que la ville fait, parce qu'il n'y a pas grand monde qui œuvre à ce niveau-là.

Dominique DEMANGEL : Merci. Je ne vais pas être très longue, parce que j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer très largement sur ce sujet.

Je ferais quand même une petite remarque en introduction. L'attention que l'on porte aux usagers de drogues les plus désinsérés est un élément important. Je pense qu'il faudrait aussi que nous soyons tous très attentifs à tous les autres usagers de drogues. L'explosion des consommations de drogue, toutes les consommations de drogues et de tous les produits qui sont font à domicile, qui se font chez eux, c'est un phénomène qui est en train de se produire, qui a déjà eu lieu dans d'autre et auquel on sera bientôt confrontés de façon assez dramatique.

Nous ne parlons donc là que d'une toute petite partie de l'explosion des consommations de drogues qui est celle d'usagers très désinsérés qui sont dans le 18^e.

Lorsque je parlais du plan CRACK, je me suis félicitée du fait que tous les acteurs étaient autour de la table pour l'élaboration de ce plan. Je continue à saluer effectivement cet élément-là. Je rejoins Gérard BRIANT quand il dit qu'il y a quand même un sujet Porte de La Chapelle qui est l'existence d'une politique d'État qui pour l'instant, est assez lacunaire en ce qui concerne l'accueil des migrants. Je ne peux que manifestement le répéter.

Qu'est-ce que ce sont les modalités et les bonnes modalités de prise en charge des usagers de drogues ? On sait ce que c'est, dans la théorie. Ce n'est pas une solution, c'est une multiplicité de solutions sur une multiplicité de territoires. Il y a 5 structures, 5 acteurs qui accueillent depuis des années les usagers de drogues dans le 18^e arrondissement. Combien il y en a dans certaines autres parties de Paris ? Je m'interroge. J'en vois beaucoup moins. Surtout, depuis beaucoup moins longtemps. Il y a donc un sujet à cet égard, c'est que l'on est sur une politique qui est non seulement parisienne, mais aussi de l'ensemble de la métropole. Il faut donc raisonner en termes de multiplicité de structures partout et sur de petits effectifs. Parce que ce n'est pas en ouvrant des structures qui vont accueillir 100 usagers, 200 usagers, que l'on va effectivement prendre en charge les usagers de drogues. Ce sont des personnes malades, ce sont des individus qui ont le droit à une prise en charge individuelle, à une considération de leur passé, à une prise en charge médicale, psychiatrique s'ils ont des problématiques psychiatriques et qui doivent engager un parcours. Il n'y a donc pas de solution miracle, il y a un ensemble de solutions.

Sur la Colline, je reprendrai très simplement ce qu'ont été les propos de la commissaire du 18^e dans un reportage qui m'a paru tout à fait pertinent sur la Colline du crack. Elle a dit « J'interviens sur la Colline du crack. Je vais à la rencontre, je regarde, je fais des contrôles. Écoutez, j'ai fini mon contrôle, j'ai contrôlé tout le monde, j'ai fait tout ce que j'avais à faire. Dans les cinq minutes, tout le monde est réinstallé ». Voilà. Elle a raison, c'est la vérité. C'est un langage réel. Elle a conclu ses propos en disant « Il n'y a de réponse que dans une multiplicité de solutions et dans des prises en charge médicosociales de manière prioritaire ». Je crois qu'une fois que l'on a dit cela, on a déjà une réponse qui me paraît assez constructive. Je pense que pour les usagers qui sont sur la Colline du crack, il n'y a pas une réponse qui consiste à dire « Le problème est terminé ». Cela n'existe pas. Il y a la possibilité de faire en sorte que de multiples solutions par de multiples acteurs puissent conduire les usagers à ne pas revenir sur la Colline. Parce que des usagers ont des hébergements, ont des hôtels, mais ils reviennent sur la Colline du crack.

Pourquoi est-ce qu'ils reviennent ? Parce qu'ils reviennent se fournir, ils reviennent pour la convivialité, ils reviennent pour échanger. Cet élément-là, vous ne pouvez pas non plus l'ignorer.

Dernière réponse un peu ponctuelle et je vais m'arrêter là pour l'instant. Deux petites réponses ponctuelles. Sur le métro, comme j'avais eu l'occasion de le dire tout à l'heure, dans le plan CRACK il y a un doublement des moyens des maraudes qui sont prévues dans le métro parisien, je le répète. Puis sur la structure de la Porte de La Chapelle, il s'agit bien évidemment d'un accueil inconditionnel de premier niveau qui accueille des usagers de drogues au même titre que des migrants.

Carine ROLLAND : Merci Dominique. Nous allons passer au vote de cette délibération. L'ensemble du plan CRACK a bel et bien été présenté la dernière fois dans l'ensemble des axes stratégiques qu'il couvre et dans toute l'ampleur des solutions qu'il propose. Même si nous voyons bien ce soir avec le débat qui a eu lieu que le sujet est éminemment complexe et qu'il faut effectivement plusieurs angles pour en venir à bout.

La délibération 2019 DASES 137 est adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

37. 2019 DASCO 43 –Subventions (12 000 euros) à diverses associations et conventions annuelles d'objectifs avec deux associations pour des actions dans les Quartiers Populaires du 18e arrondissement.

Maya AKKARI : Une première délibération que je coprésente avec mon collègue Philippe DURAND. Il s'agit de la DASCO 43. Ce sont des subventions dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville que j'évoquais tout à l'heure sur la ligne DASCO consacrée à l'appel à projets. Il s'agit de 12 000 euros pour de nombreuses associations – Réussir moi aussi, Socrate, Petits Débrouillards, 4a4-18, Serrurier Magique – qui interviennent dans nos quartiers sur le domaine en lien avec le scolaire.

38. 2019 DASES 5 –Subventions (5 987 971 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux parisiens pour les actions 2019.

Maya AKKARI : Ce n'est pas tout à fait de la politique de la ville, puisque je suis adjointe à la politique de la ville et aux centres sociaux. Il s'agit de la reconduction des quatre conventions de nos quatre centres sociaux. C'est l'occasion pour nous de rappeler que dans le 18^e, nous avons lors de cette mandature doublé le nombre de centres sociaux, puisque nous sommes passés de 2 à 4. Les nouveaux étant Rosa Parks et La Maison Bleue.

Je vous demande de délibérer pour la reconduction de ces conventions.

39. 2019 DDCT 59 –Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (17 750 €) à douze associations œuvrant dans le 18e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Maya AKKARI : La politique de la ville, je le disais tout à l'heure, c'est l'appel à projets politique de la ville. Ce sont aussi d'autres nombreuses lignes budgétaires. Celle-ci concerne l'animation locale et la participation citoyenne.

Gérald BRIANT évoquait tout à l'heure l'association ALINEA et la Charrette des 4 saisons. En l'occurrence, il s'agit d'une subvention pour l'association ALINEA, mais pour l'événement festif mensuel qu'elle organise – La Bonne Tambouille – sur le quartier La Chapelle.

Ensuite, une subvention pour l'association Raptz Rapporteuz. Je crois que toutes celles et ceux qui ont fait les fêtes de quartier ces derniers week-ends ont vu cette association et son intervention de qualité dans les quartiers pour que les habitants puissent s'exprimer.

Ensuite, la Rue aux enfants qui est très populaire. On a commencé par une première rue aux enfants à la Goutte-d'Or, elle s'est élargie à Charles Hermite. J'y étais, mercredi après-midi. C'était vraiment un événement de qualité, très apprécié par les habitants, les jeunes et les moins jeunes. Nous allons continuer à développer ces rues aux enfants dans les quartiers populaires.

Ensuite, une subvention pour l'association Scouts et guides de France, qui intervient à la Goutte-d 'Or pour que nos jeunes puissent avoir leur BAFA, le PSC1 et, afin qu'ils puissent mener à bien leurs différents projets.

40. 2019 DDCT 63 –Subventions (419 500 euros) et conventions à 73 associations porteuses de 88 emplois d'adultes relais en quartiers populaires

Maya AKKARI : Il s'agit de la part de la ville dans le financement des adultes relais. Nous avons sélectionné 18 postes d'adultes relais parmi une cinquantaine. Nous allons pouvoir compléter le financement de l'État. C'est l'occasion de rappeler que nous regrettons que l'État baisse ses dotations aux emplois aidés, que nos associations en ont besoin au quotidien. C'est pour cela que nous proposons ces compléments.

41. 2019 DDCT 74 Subventions (150 000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires

Maya AKKARI : C'est encore une autre ligne pour la politique de la ville. Il s'agit de la lutte contre l'illettrisme. Cette ligne budgétaire s'adresse aux jeunes qui en général sont nés ici, mais qui sont quand même illettrés à un certain âge. C'est un phénomène qui existe en France, même s'ils ont été à l'école. Mais du fait de la difficulté scolaire récurrente, du peu de pratique de la lecture et de l'écrite, petit à petit, ces jeunes perdent et peuvent arriver à des situations malheureusement d'illettrisme.

Je vous demande de délibérer à hauteur de deux fois 20 000 euros pour respectivement l'ENS et le CEFIL qui font un travail de très grande qualité auprès d'un certain nombre de jeunes de notre quartier.

42. 2019 DDCT 93 –Subventions (60 000 euros) à 13 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires

Maya AKKARI : C'est encore une autre ligne budgétaire. Tout ceci est en plus de l'appel à projets politique de la ville. C'est la ligne projets économiques locaux pour extra-muros et les chantiers éducatifs, le 4C et sa cuisine partagée, c'est un très beau projet innovant qui a reçu le Prix de l'Innovation dernièrement. Je vous invite tous à aller visiter leur cuisine. Hélène TAVERA, en deux phrases, vous convaincra de l'intérêt de ce projet.

Tous dans les quartiers, vous voyez ces mamans qui vendent leurs produits alimentaires qu'elles fabriquent dans leur cuisine, pas toujours dans de bonnes conditions. Pour toutes ces femmes et ces hommes ont des projets culinaires, des projets de traiteur, la cuisine partagée du collectif 4C permettra de louer sur des temps courts cette cuisine et de fabriquer dans de bonnes conditions d'hygiène ces produits, qui peuvent être mis à la vente par la suite. C'est donc un moyen aussi de lutter contre le chômage.

Puis 15 000 euros pour le projet la Goutte-d'Or de la Mode et du Design. Très bientôt, vous allez recevoir l'invitation pour l'atelier mutualisé. Ce bébé que nous portons avec Afaf GABELOTAUD depuis un certain nombre d'années va naître. Par exemple, des femmes qui pratiquent la couture à leur domicile et qui n'ont pas la place pour découper sur une vraie table de découpe – je donne juste l'exemple d'un matériel qui se retrouvera dans cet atelier mutualisé – pourront louer une table de découpe pour un certain temps, afin de travailler dans de bonnes conditions.

Ensuite, 4 000 euros pour l'association Causons qui a des méthodes innovantes pour apprendre le français aux migrants.

43. 2019 DDCT 95 –Subventions (584 315 euros), 50 conventions pluriannuelles d'objectifs et 4 avenants avec 54 associations pour le financement de 88 projets dans les quartiers populaires.

44. 2019 DDCT 96 –Subventions (381 400 euros) et conventions à 144 associations pour le financement de 171 projets dans les quartiers politiques de la ville parisiens – Deuxième enveloppe 2019.

Maya AKKARI : Il s'agit d'une très grosse délibération. Ce sont des conventions pluriannuelles pour 12 associations structurantes du 18^e dans le cadre de notre deuxième enveloppe pour le coup pour l'appel à projets politique de la ville. C'est l'occasion de rappeler qu'entre le début de la mandature et maintenant, la ville de Paris dans le 18^e a augmenté de 40 % les moyens alloués aux quartiers dans le cadre de la politique de la ville. C'est beaucoup d'argent. Parfois, nous avons été amenés à compenser les baisses de dotations de l'État, les baisses de dotations de la région. Mais il était important pour nous de maintenir les activités de toutes ces associations, que ces associations continuent à faire un travail de qualité. Puis il y a aussi plein de nouveaux projets dans ce cadre-là : 20 000 euros pour la Corderie. Vous savez, c'est ce lieu où nous échangeons. C'est une convention, car la Corderie devient un espace de vie sociale et qui notamment doit intervenir sur le Quartier Blémont.

Il y a :

- 5 500 euros pour le Collectif 4C,

- 9 500 euros pour l'écomusée dont la lumière est toujours allumée à la Goutte-d'Or et qui occupe bien son espace en lien avec le square Léon,

- 28 200 euros pour l'association EDIP. Nous avons d'énormes besoins en termes de santé mentale sur le Quartier La Chapelle, d'aides pour les jeunes de la médiation, pour les familles. Nous avons très fortement augmenté les subventions à cette association,

- 6 500 euros pour l'association Gaby Sourire,
- 10 000 euros pour le GAEP, 1
- 10 000 euros pour l'association Réveillée qui fait un travail de très grande qualité au niveau culturel,
- 176 000 euros pour l'association La Salle Saint-Bruno. Je tiens à rappeler ici que la Salle Saint-Bruno n'a pas vocation à intervenir uniquement sur la Goutte-d'Or, mais c'est bien une association structurante de l'ensemble de l'arrondissement,
- 8 500 euros pour Les Petits Débrouillards qui font un excellent travail au niveau de la culture scientifique dans tous nos quartiers,
- 5 300 euros pour l'association Mille et une image sur le travail sur le cinéma et l'image,
- 8 000 euros pour Vergers urbains. Vous les voyez notamment intervenir sur l'Esplanade Parjo,
- 3 000 euros pour La Table Ouverte.

Je tiens à préciser que ces conventions pluriannuelles d'objectifs sont portées ce soir devant vous par la politique de la ville, mais c'est le plus gros financeur qui porte. Ces financements concernent de nombreuses directions représentées par les élus ici, ce soir, autour de la table.

45. 2019 DDCT 100 –Subventions (75 000 euros) et conventions avec 5 associations oeuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e)

Maya AKKARI : C'est encore une autre ligne budgétaire de la politique de la ville qui concerne le dispositif d'accompagnement global des familles monoparentales. Vous savez que nous sommes entre 1/3 et la moitié de familles monoparentales dans nos quartiers. N'hésitez pas à vous rendre à l'association ADAGE ou à Montmartre pour voir tout ce travail innovant en profondeur d'accompagnement global notamment des femmes isolées pour les mener vers l'emploi.

46. 2019 DDCT 102 –Subventions (30 000 euros) à 2 associations dans le cadre de la création de deux Citéslab.

Maya AKKARI : Il s'agit d'une subvention de 15 000 euros pour les Citéslab, afin de sensibiliser, promouvoir, détecter, aider à l'amorçage tous les projets individuels, toutes les personnes qui ont des projets économiques individuels.

47. 2019 DDCT 104 –Subventions (41 500 euros) à 8 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers Politique de la ville.

Maya AKKARI : Ensuite, 7 000 euros pour un projet porté par la Salle Saint-Bruno qui est un projet de réseaux de proximité pour l'insertion des jeunes de la Goutte-d'Or.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette présentation très dense. Mais effectivement, il faut que l'on arrive à accélérer. On n'est même pas à la moitié de notre conseil d'arrondissement, il est déjà presque 22 heures.

S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je vais soumettre ces délibérations au vote.

La délibération 2019 DASCO 43 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASES 5 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 59 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 63 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 74 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 93 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 95 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 96 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 100 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 102 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 104 est adoptée à l'unanimité.

PROPRETÉ & GESTION DES DÉCHETS

48.2019 DPE 10 –Subvention (17 600 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet »

Gilles MENEDE : Merci Monsieur le Maire. Je vais vous parler d'une délibération concernant une subvention de 17 600 euros et une convention avec l'Agence Parisienne du Climat pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet ».

Comme il est déjà un peu tard, je vais aller assez vite. Vous savez que la ville de Paris s'est dotée d'une stratégie zéro déchet au conseil de Paris de juin 2014. Le programme local de prévention des déchets ménagers assimilés comprend un programme de 20 actions articulées autour de 6 axes stratégiques et qui ciblent 5 gisements de déchets prioritaires que sont les emballages, les déchets alimentaires, les papiers journaux, les textiles et les déchets occasionnels. L'objectif national étant de réduire de 10 % les déchets ménagers assimilés entre 2010 et 2020, fixé par la loi de transition énergétique et de croissance verte de 2015.

En 2018, la ville de Paris a été associée avec l'Agence parisienne du climat qui possède déjà une forte expertise sur la sensibilisation des Parisiens aux enjeux climatiques et énergétiques. Elle souhaite déployer des actions de prévention des déchets en lançant pour la première fois en 2018 un défi famille zéro déchet. Préalablement, l'Agence parisienne du climat lançait chaque année des défis famille à énergie positive. Pour le projet 2018, 30 familles parisiennes se sont engagées à adopter quelques gestes de réduction des déchets. Le bilan a été très positif et a montré une réduction de 25 % des déchets.

Forte de ce succès, l'Agence parisienne du climat envisage – c'est l'objet de cette délibération – de renouveler le défi famille zéro déchet auprès cette fois de 100 familles volontaires sur une durée de 5 mois à partir de septembre 2019 jusqu'en janvier 2020. Afin de donner de l'ampleur au défi et d'accompagner les familles candidates qui n'auraient pas pu être retenues, l'Agence parisienne du climat proposera parallèlement au défi classique un accompagnement sous format numérique ouvert à tous, ce qui permettra d'amplifier le phénomène. Cet accompagnement numérique permettra à toutes les familles souhaitant s'engager dans cette démarche zéro déchet d'en faire partie et seront partagés les éléments zéro déchet toutes les deux semaines, etc., ainsi que des informations concernant les différents événements.

Je vous propose de soutenir le projet de cette association pour un montant de 17 600 euros.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Est-ce que ceci appelle des commentaires, des demandes de prise de parole ? Douchka MARKOVIC, rapidement. On essaye d'accélérer un peu.

Douchka MARKOVIC : C'est juste pour faire un petit clin d'œil à Familles à énergie positive, qui est sur l'économie d'énergie et que l'on a eu la chance de pouvoir porter avec la mairie du 18^e depuis le début du mandat 2014. Elle a permis à plusieurs familles de pouvoir avoir une réduction de leur consommation d'énergie et donc de gagner un petit pouvoir d'achat avec en moyenne 200 euros de gagnés à l'année, quand on fait attention avec les écogestes. Cela vaut donc le coup. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix cette délibération.

La délibération 2019 DPE 10 est adoptée à l'unanimité.

49. 2019 DPE 13 –Subventions (419 465 euros) et conventions avec 10 associations gestionnaires de recycleries

Gilles MENEDE : Dans le cadre de la réduction des déchets, il y a aussi l'objectif de mailler l'ensemble du territoire de nouveaux équipements de proximité au service des Parisiens. On a pour objectif d'avoir 20 ressourceries sur l'ensemble du territoire parisien. À la fin 2018, 15 recycleries actives implantées sur 10 arrondissements du territoire parisien ont été soutenues par la ville. On avait 8 structures généralistes qui collectent tous types d'objets et 7 structures spécialisées dans un secteur particulier comme par exemple les jouets, les textiles, le matériel sportif, etc.

En 2018, les résultats ont quand même permis de détourner plus de 3 000 tonnes de déchets de l'incinération ou de l'enfouissement, ce qui était l'objectif principal.

Cette délibération comporte deux points qui concernent le 18^e. Puisqu'en 2019, 4 nouveaux projets de lieux de réemploi seront en cours et notamment parmi ceux-là, la Ressourcerie dans le 18^e arrondissement avec un local visé dans le quartier de la Goutte-d'Or. Je veux saluer ici le travail de Frédéric BADINA et dans le cadre du GIE Paris Commerce d'Affaires GABELOTAUD. Cette Ressourcerie ouvrira à l'automne 2019.

Tous ces lieux de réemploi sollicitent le concours de la ville de Paris pour obtenir un soutien financier au démarrage ou au développement de leur activité.

Plusieurs d'entre eux ont également formulé la demande d'accéder gratuitement aux déchetteries parisiennes pour valoriser leurs déchets multiples.

Un autre point qui concerne le 18^e arrondissement, c'est la partie sur la recyclerie d'Emmaüs Coup de Main. Cette structure n'est pas dans le 18^e à proprement parler, puisqu'elle est dans le 19^e arrondissement. Mais cette association créée en 1995 dispose de 4 missions – la collecte, la récupération d'objets abandonnés, leur réparation ou leur valorisation, etc. –. Le fonctionnement de ce projet d'Emmaüs Coup de Main est fondé sur le recrutement de personnes en grande difficulté dans le cadre d'une attente de chantier d'insertion s'articulant autour de 4 sites : un espace de collecte dans le 20^e près de la Porte de Montreuil, un espace de revalorisation dans l'Hôtel Industriel Cap18 – c'est là que ça nous concerne – et deux autres points de vente Rue Saint-Blaise dans le 20^e et à Bagnolet. Il faut noter qu'à fin 2018, l'effectif de l'association sur Paris était équivalent à 35 ETP.

Compte tenu de la préparation de Paris et de la Seine–Saint-Denis à l'organisation des JO de 2024 et de la construction de l'Aréna 2 dans le Quartier de la Porte de La Chapelle, Coup de Main a dû quitter le local voué à la démolition et prendre un bail de deux ans dans un local de l'Hôtel Industriel Cap 18 sur le Quartier de la Porte d'Aubervilliers. En plus des frais de déménagement, la location de ce local sera donc prise en charge à travers cette action.

Afin de soutenir l'action de détournement des déchets des Parisiens et pour participer à l'effort de location du nouveau local occupé par l'Association Emmaüs Coup de Main, je propose d'autoriser la Maire de Maris à signer avec Coup de Main la convention qui prévoit l'attribution pour l'exercice 2019 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 95 000 euros et quelques, dont 70 000 euros dépendent du budget de la DVE et 25 000 euros dépendent du budget de la DAE.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés, j'imagine ?

La délibération 2019 DPE 13 est adoptée à l'unanimité.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

50.2019 DVD 58 –Parc de stationnement Goutte d'Or (18e). Résiliation de la convention de concession et signature d'un protocole transactionnel

Gilles MENEDE : Il s'agit d'une résiliation anticipée de la convention de concession. Vous connaissez certainement l'historique. La ville de Paris avait confié en 1989 à la CAMS la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement souterrain sur trois niveaux en sous-sol, ainsi que les commerces et réserves en rez-de-chaussée intégrés dans l'opération immobilière de la Rue Polonceau, du 1 au 7, et de la Rue de la Goutte-d'OR du 2 au 10.

Ce parc de stationnement souterrain avait été mis en service en 1991 pour une durée de 30 ans.

Mais dans le cadre de l'opération de requalification de Boris Vian, dont les objectifs sont de requalifier l'espace public, de réactiver la dimension commerciale du site et d'améliorer la visibilité des équipements le gymnase, les commerces, l'espace jeune, des travaux vont être entrepris prochainement, à partir du début de l'année 2020, afin d'élargir entre autres le Passage Boris Vian pour le mettre tout droit entre la Rue de la Goutte-d'Or et la Rue Polonceau. Ces travaux entraîneront le déplacement et la transformation de la porte d'entrée et de la rampe d'accès aux véhicules du parc de stationnement et d'un certain nombre de locaux du rez-de-chaussée, dont la gestion est actuellement incluse dans la concession, impactant ainsi substantiellement l'équilibre financier de la délégation de service public.

Il est donc proposé par cette délibération la résiliation de la convention de la concession au 1^{er} octobre 2019. Il y aura un protocole formalisant l'accord des parties prenantes quant à la résiliation amiable de la convention de convention. Cela vous sera présenté ultérieurement, dans un prochain conseil, afin d'indemniser la CAMS.

Il est à considérer que l'indemnisation de la CAMS ne pourra excéder un montant de 500 000 à 600 000 euros hors taxes.

Compte tenu de tout ce qui précède, je vous propose de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à résilier la concession de janvier 1989 passée avec la CAMS au 1^{er} octobre 2019. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés ? C'est un projet important qui avance et c'est très bien ainsi.

La délibération 2019 DVD 58 est adoptée à l'unanimité.

ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE

51. 2019 DEVE 87 –Autorisation de signature d'une convention avec l'association « Le Bois Dormoy, jardin partagé de la cité de la Chapelle » pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé (18e)

Philippe DURAND : La première concerne le Bois Dormoy. Comme vous le savez, il y a eu une renégociation dans le cadre du PLU pour le Bois Dormoy. L'espace vert a été conservé.

L'association qui le gérait était sans convention avec la ville. Maintenant, c'est chose faite. Ceci a un peu traîné, mais comme dirait Danièle, on est arrivés à surmonter cette difficulté et l'on a pu avoir une convention.

C'est une convention qui pour l'instant reste précaire, puisqu'elle va aller jusqu'au temps de la démolition d'un bâti qui est juste à côté où doit être installée une crèche, puisque le projet final reste à bâtir avec la crèche et l'espace vert ou le jardin, comme vous voulez. C'est dans l'avenir, dans le futur, mais à chaque chose suffit sa peine.

La valeur locative du terrain est estimée à 38 070 euros, ce qui constitue une subvention en nature qui doit être valorisée dans les documents comptables de l'association.

52. 2019 DEVE 101 –Subventions (41 550 €) à 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés (Budget participatif « Cultiver en Ville »)

Philippe DURAND : C'est dans le cadre du budget participatif Cultiver en ville. Il s'agit de financements d'investissements pour les jardins partagés. Pour mémoire, il y a environ 134 jardins partagés dans Paris. Il y en a une douzaine dans le 18^e arrondissement qui ont la Charte Main Verte, parce qu'il y a des jardins partagés qui sont chez des bailleurs sociaux qui n'ont pas obligatoirement la Charte Main Verte. Cette délibération concerne les Jardins du Ruisseau et la rénovation de leur bassin aquatique pour un montant de 850 euros, pris sur le budget d'investissement, et de 500 euros sur le budget de fonctionnement.

Les Jardins du Ruisseau, pour information, sont en cours de négociation pour une convention pluriannuelle d'objectifs qui nous sera soumise ultérieurement lors d'un prochain conseil d'arrondissement.

Sur la délibération globale au niveau de la ville, la dépense globale en fonctionnement est de 6 100 euros et sera imputée sur les crédits de la ville, puis en investissement : 35 450 euros.

53. 2019 DEVE 102 Subvention (12 000 euros) à l'association « La fabrique documentaire » pour « Ciné Parc », des projets de projections cinématographiques en plein air au sein d'espaces verts parisiens.

Philippe DURAND : Il s'agit de l'association La fabrique documentaire, qui va projeter durant le mois de juillet des films dans 4 parcs de Paris et pour le 18^e arrondissement, cela concerne le Jardin d'Éole. Ceci aura lieu le 12 juillet. La projection du film sera suivie d'un bal, qui sera animé par des danseurs professionnels. Bien sûr, la mairie du 18^e arrondissement est vigilante sur cette manifestation et travaille avec la ville de Paris pour assurer la sécurité lors de cette manifestation. Une réunion est prévue dans le courant de la semaine. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je vais mettre aux voix ces délibérations.

Danièle PREMEL : Effectivement, le Bois Dormoy, on sait qu'il y avait un grand projet sur ce même espace. Projet effectivement de crèches, de logements, d'EHPAD, des logements pour les personnes âgées. que l'on fasse une convention maintenant en attendant qu'il y ait la crèche au moins et qu'elle fonctionne, oui. Mais c'est aussi que ces jardins partagés soient ouverts le maximum. Il faut que cet espace soit à disposition aussi des habitants.

Éric LEJOINDRE : Je vais laisser la parole à Philippe DURAND. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

C'est aussi le sens de faire une convention. En effet, la convention indique aussi des applications pour ceux qui en sont signataires sur la question de l'ouverture, sur la question des horaires, sur la question du bruit, sur tout un tas de choses qui ne concernent d'ailleurs pas seulement le Bois Dormoy, mais toutes les conventions d'occupation temporaire avec des lieux. Sachant que l'enjeu aujourd'hui sur cette parcelle-là est d'abord celui de la démolition d'un certain nombre de bâtiments qui sont quand même en très mauvais état et qui exigent aussi que l'on puisse avancer là-dessus.

Philippe DURAND : Par rapport à l'ouverture aux habitants, etc., il faut savoir que le Bois Dormoy a subi les difficultés qui étaient inhérentes à son devenir. Il y avait de moins en moins d'adhérents. Depuis un an, deux ans, il y a une nouvelle équipe qui s'est reconstruite autour du Bois Dormoy. Ils ont plus d'une centaine d'adhérents. Récemment, un rapport ou une étude a été publiée sur les jardins partagés. Seulement 13 % des jardins partagés ont plus de 100 adhérents.

Éric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix les délibérations.

La délibération 2019 DEVE 87 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DEVE 101 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DEVE 102 est adoptée à l'unanimité.

SPORTS

54. 2019 DJS 18 - Subventions (18 650 euros) à 14 associations sportives (18e)

Evelyne DAMS : C'est la deuxième salve de subventions pour l'année 2019, subventions de fonctionnement. Cela concerne 14 associations avec un montant moyen de subvention de 1 400 euros.

Sans entrer dans le détail, il y a 5 associations scolaires, 2 associations d'arts martiaux, 1 association multisports, 3 associations de gymnastique et 3 associations de plongée sous-marine.

Nous avons une nouvelle entrée, avec l'association sportive du collège Aimé Césaire.

Le montant total est de 18 650 euros.

55. 2019 DJS 147 - Subventions (30 000 euros), 5 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 associations pour le financement de 8 projets (10e, 14e, 18e, 19e)

Evelyne DAMS : Cette deuxième délibération est portée par le sport, mais concerne de nombreuses délégations représentées ici par leurs élus de référence. On a autant la politique de la ville, l'enfance, la santé, la démocratie locale, la jeunesse, la culture. Ce sont ici des actions liées à des projets, des actions destinées à un public ciblé. Cela concerne plusieurs arrondissements. Pour nous le 18^e, c'est une subvention de 8 000 euros à Oasis 18 pour diverses activités sportives et de loisirs, de l'accompagnement scolaire et des temps de médiation avec les personnes seules ou les familles.

Merci de bien vouloir délibérer pour cette somme.

Carine ROLLAND : Merci. On passe au vote.

La délibération 2019 DJS 18 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DJS 147 est adoptée à l'unanimité.

HANDICAP

56. 2019 DASES 80 Subventions (147 200 euros) à 16 associations et conventions avec 3 d'entre elles pour leurs actions culturelles en direction des personnes handicapées

Catherine BELEM : Merci Madame la Maire. J'essaye d'être très rapide. Il s'agit d'accorder à 16 associations des subventions pour leurs actions culturelles en faveur des personnes en situation de handicap.

Nous connaissons la stratégie parisienne handicap inclusion et accessibilité universelle qui a débuté en 2017, et ce jusqu'en 2021.

Dans le cadre d'actions autour du livre, nous avons l'association Vague à l'âme qui vise à favoriser la participation sociale pour une meilleure inclusion dans la cité des personnes en situation de vulnérabilité pour un montant de subvention de 6 000 euros.

Ensuite, Délidémo met en œuvre des actions de médiation culturelles et sociales, afin de sensibiliser à l'intérêt du livre et à la lecture, pour un montant de 23 000 euros au total.

Ensuite, la Bibliothèque Braille Enfantine promeut la lecture chez les enfants et parents non voyants pour un montant de 2 000 euros.

L'association Le Livre de l'Aveugle a pour but de mettre à la disposition des enfants et adultes aveugles des documents en braille utiles à la scolarité, du CP à la terminale, pour un montant de 3 500 euros.

Nous passons aux actions autour du cinéma.

Lire dans le noir soutient le développement du livre audio en France pour 4 000 euros.

Le Tour d'Images anime un centre de ressources cinéma et handicap avec des actions éducatives inclusives dans le domaine du cinéma au sein des ESAT et de classes ULIS pour un montant de 15 000 euros.

Ciné-ma-Différence favorise l'accès aux loisirs et à la culture des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap par le biais de l'organisation de séances de cinéma et de spectacles pour un montant de 13 000 euros.

Ensuite, nous avons Arcade Film qui produit et diffuse des œuvres artistiques, dont un atelier cinéma qui est l'une des activités principales de l'association, pour un montant de 3 000 euros.

Nous passons aux actions autour de la danse avec l'association ANCA qui promeut une compagnie contemporaine qui réalise des projets chorégraphiques autour de personnes en situation de handicap. Elle sollicite le soutien de la collectivité pour le projet La valeur du geste quand le handicap interpelle la danse contemporaine, pour 19 000 euros.

Promouvoir des activités d'expression artistique corporelle et culturelle favorisant les développements personnels et le lien social pour les personnes en difficulté et en situation de handicap pour 7 500 euros.

L'association Les Chemins de la danse pour 7 500 euros.

La Possible Echappée, qui s'adresse à toutes les situations de handicap, de l'enfance à l'âge adulte, propose des ateliers artistiques ludiques et créatifs, dont la danse, pour 6 000 euros.

Des actions autour du spectacle vivant avec Kasbah-sur-scène, avec la création d'un répertoire de chansons originales pour 7 000 euros.

Les actions multi-arts promeut les arts plastiques dans les écoles sous forme d'ateliers, conférences et expositions. L'action s'adresse à des adolescents scolarisés dans les dispositifs ULIS – Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire – pour 9 000 euros.

L'association Personimages qui développement un programme d'ateliers artistiques animés par des artistes professionnels en direction des adultes trisomiques, autistes, handicapés sensoriels, psychiques ou psychotiques. C'est une attribution de 20 000 euros de subvention pour cette association.

Le Groupe des Aphasiques d'Île-de-France propose de rompre l'isolement à travers diverses activités telles que le chant, le théâtre, l'écriture, la danse thérapie, les arts plastiques pour 1 000 euros.

Enfin, des stages de formation sont proposés par Art-Eveil, qui a pour but de sensibiliser à l'art, pour 3 200 euros.

J'en ai terminé avec les 16 associations. Merci.

Carine ROLLAND : Merci. Je ne peux que vous encourager à voter les subventions pour ces associations qui travaillent sur l'art et le handicap.

La délibération 2019 DASES 80 est adoptée à l'unanimité.

PREVENTION

57.2019 DPSP 10 Subventions (95 000 euros) et conventions avec 3 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris

Sarah PROUST : Merci. Il s'agit effectivement de subventions pour un montant de 95 000 euros pour la prévention de la délinquance et la lutte contre la récidive.

Juste une information sur le sujet, parce que c'est une délibération que j'ai peu l'occasion de présenter. Comme vous le savez ou pas, il y a des dispositifs que la ville de Paris anime elle-même, comme par exemple les CENOMED ou le Rallye Citoyen. Puis il y a aussi tous les dispositifs de la ville de Paris soutien. C'est dans ce cadre-là que je vais vous présenter non pas l'ensemble des projets de la délibération, mais seulement les deux qui concernent vraiment le 18^e arrondissement, qui sont intéressants et importants à connaître.

D'abord, un projet d'atelier éducatif de ramassage des encombrants, exclusivement dans le quartier de la Goutte-d'Or. Ceci a été porté par le Club de prévention l'APSAJ, qui intervient beaucoup sur le quartier et qui considérait avec d'autres que la question de l'espace public et notamment des encombrants dans l'espace public était extrêmement importante.

Elle a donc trouvé intéressant – nous les soutenons depuis un an – de faire un travail avec des jeunes volontaires pour travailler sur la question du ramassage des encombrants.

Nous avons désormais un an de recul sur ce dispositif, qui date de février 2018. Il y a eu 27 jeunes qui ont participé à ce ramassage des encombrants. Sur ces 27 jeunes, 8 sont en voie de réinsertion professionnelle, 2 en service civique, 1 en mission d'intérim, 1 en garantie jeune, 1 en contrat de professionnalisation et 1 autre a obtenu un entretien et un poste. C'est pour vous montrer à quel point que quand on fait confiance et quand on propose des choses intéressantes, les jeunes qui sont suivis par les clubs de prévention s'y intéressent, s'accrochent et évidemment peuvent avoir une réinsertion professionnelle plus importante.

Il est proposé une subvention de 27 000 euros pour poursuivre ce dispositif en 2019.

Je prends un second exemple. Pour les autres, je vous laisserai aller à la délibération. C'est Espoir CFDJ. Il s'agit du projet de mini-ferme expérimentale dans le square Alain Baschung. Là encore nous avons avec les habitants, au regard de tout ce qu'il s'est passé pendant quelques mois au square Alain Baschung, décidé de le fermer. Au moment de la réouverture, il ne fallait pas seulement rouvrir, mais il fallait rouvrir en ayant une occupation de ce square à la fois pour des riverains et pour l'ensemble des gens qui y passaient seulement. Nous avons travaillé avec l'association Les Fermiers de la Francilienne, c'est une structure associative avec Espoir CFDJ. Ils ont proposé en 2018 la création d'une mini ferme pédagogique. Je n'en dis pas plus, parce que je sais que tout le monde ici la connaît. L'idée est aussi de poursuivre ce travail avec eux sur le square Alain Baschung avec une subvention de 58 000 euros prise en charge par la DPSP.

Les autres dispositifs concernent l'insertion par l'audiovisuel et la question des médias. Ce sont aussi deux dispositifs majeurs, mais qui concernent l'ensemble de Paris. Pour ceux que ça intéresse, je vous laisse aller à la délibération.

Il s'agit de voter la subvention de 95 000 euros au total pour cette délibération.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. J'ai vu Philippe DURAND qui souhaitait prendre la parole, Danièle PREMEL et ensuite on passe au vote.

Philippe DURAND : Simplement pour souligner, comme l'a déjà dit Sarah, que le projet de ferme pédagogique est venu d'habitants de la Goutte-d'Or. En particulier (03.35.14) pour ne pas la nommer, comme on dit. Mais c'est tout de même un projet qui a émergé parce qu'effectivement, le square Baschung avait du mal à vivre et éprouvait de nombreuses difficultés. Un certain nombre d'habitants de la Goutte-d'Or ne se résolvaient pas à le laisser fermé. Ils ont donc proposé ce projet de ferme pédagogique.

Évidemment, nous ne pouvons que nous féliciter du fait que la nature redonne de la vie dans la ville.

Danièle PREMEL : Très rapidement, pour se féliciter de ce type d'initiative surtout en matière de prévention et pour rappeler que la prévention, c'est aussi la sécurisation. Cela ne passe pas toujours par la police.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Il faut marcher sur ses deux jambes.

La délibération 2019 DPSP 10 est adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & COMMERCE

58. 2019 DAE 177 Arc Innovation – Paris Région Innovation Nord Express (18e) – Aménagement d'un lieu de formation, d'un atelier de fabrication et d'un espace événementiel : subvention et convention avec la RIVP

Afaf GABELOTAUD : Merci Monsieur le Maire. La première délibération concerne le PRINE - Paris Région Innovation Nord Express - Rue des Poissonniers. C'est un lieu un peu hybride, incubateur, de pépinière d'entreprise, d'espace de coworking et autre.

Il s'agit aujourd'hui du réaménagement du rez-de-chaussée de 8 300 m² pour le rendre plus attractif, afin de pouvoir créer de l'événement, des lieux de convivialité et également un espace numérique lié au numérique.

Il est question d'une subvention de 250 000 euros et d'une convention avec la RIVP.

Éric LEJOINDRE : Merci, pas de difficultés ?

La délibération 2019 DAE 177 est adoptée à l'unanimité.

59. 2019 DAE 211 Budget participatif – Subvention d'investissement (60 000 euros) et convention avec l'association Joséphine pour la beauté des femmes

Afaf GABELOTAUD : C'est une subvention dans le cadre du budget participatif. Il s'agit de l'aménagement du salon, de la refonte du site internet de l'achat de matériel pour les ateliers qui se pratiquent hors les murs. Certaines femmes n'ont pas la possibilité de se rendre au salon.

Nous connaissons bien l'Association Joséphine, puisqu'elle aide à retrouver l'estime de soi et prodigue des conseils en image, des soins pour les femmes qui sont éloignées de ces possibilités, éloignées de l'emploi, éloignées de certaines structures. Ceci leur permet vraiment de pouvoir se reconstruire et d'entamer les premières démarches à une réinsertion sociale ou professionnelle.

Il s'agit donc d'une subvention d'investissement de 60 000 euros ainsi qu'une convention avec l'Association Joséphine pour la beauté des femmes.

Éric LEJOINDRE : Merci, pas de difficultés ?

La délibération 2019 DAE 211 est adoptée à l'unanimité.

60. 2019 DAE 215 Budget Participatif-Soutien au commerce de proximité : subventions et conventions avec la RIVP et la SEMAEST

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit, dans le cadre du budget participatif, dans le cadre de l'initiative de plus de commerces dans les quartiers populaires où il s'agit d'accompagner les commerçants déjà installés dans leur investissement, mais également de favoriser l'implantation, de rénover les commerces, de rendre les commerces plus accessibles également.

La RIVP et la SEMAEST ont été retenues dans ce projet-là. En particulier en ce qui nous concerne, il s'agit d'allouer une subvention de 65 000 euros à la SEMAEST sur le local du 32 rue Laghouat.

Éric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés ?

La délibération 2019 DAE 215 est adoptée à l'unanimité.

Éric LEJOINDRE : Voilà qui répond par ailleurs en grande partie à des vœux qui ont été déposés. On pourra donc accélérer à ce moment-là.

61. 2019 DAE 220 Budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » – Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires – 3e édition

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit de renouveler l'appel à projets Coup de pouce commerce, toujours dans le cadre du budget participatif. C'est un appel à projets qui permet une action immédiate auprès des commerçants dans leur investissement, accessibilité, travaux sur leur devanture ou même sur l'installation dans l'intérieur de leur boutique. C'est un appel à projets qui est doté de 200 000 euros et qui permet d'allouer des soutiens jusqu'à 10 000 euros aux porteurs de projets, tout cela dans le cadre d'un jury. On peut postuler à l'appel à projets et pouvoir bénéficier d'un soutien dans la ville dans le cadre de cet appel à projets. Il s'agit de le renouveler pour une troisième édition.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Là encore, c'est une bonne réponse aux vœux que nous allons avoir tout à l'heure.

La délibération 2019 DAE 220 est adoptée à l'unanimité.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

62. 2019 DAE 13 Budget Participatif – Subventions (191 300 euros), conventions et adhésion (3 150 euros) pour le soutien de l'économie circulaire

Frédéric BADINA-SERPETTE : Merci Monsieur le Maire. Dans la veine toujours du budget participatif, cette fois-ci dans son volet récupération économie circulaire, il s'agit d'une grosse subvention d'un montant de 191 000 euros pour 10 projets sur tout Paris. C'est une délibération parisienne. Je m'attarderai sur les structures qui nous concernent un petit peu plus directement.

On est toujours dans la stratégie d'économie circulaire que nous déclinons à Paris depuis 2014 pour diminuer le nombre de déchets et augmenter le réemploi de nos objets et des matériaux. Je vous transmets une petite donnée : on a évalué qu'en Île-de-France, il y avait un gisement potentiel de 2 000 emplois dans le domaine des ressourceries et du réemploi. Comme quoi finalement, la ville de Paris est précurseur et a eu du nez en travaillant sur cette question-là.

Si je m'en tiens aux associations qui sont accompagnées, il s'agit de l'association Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable qui anime un certain nombre d'actions auprès du tissu étudiant pour valoriser des actions d'économie circulaire.

Une autre structure s'appelle le Réseau Francilien du Réemploi. C'est un acteur très important pour nous, puisqu'il accompagne toutes les ressourceries que nous ouvrons. Tout à l'heure, Gilles MENEDE en parlait.

C'est grâce à elle qu'aujourd'hui, on arrive à faire en sorte que les ressourceries à Paris soient sur un modèle économique qui soit viable et qui puisse avoir une durée de vie pérenne.

Une autre structure : les Marmites Volantes, que nous allons bientôt voir atterrir dans le 18^e arrondissement. Cette association tiendra le café solidaire qui s'ouvrira juste à côté de la future ressourcerie dans la Goutte-d'Or.

Voilà pour cette délibération. Je vous propose de la voter favorablement.

Éric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés ?

La délibération 2019 DAE 13 est adoptée à l'unanimité.

63. 2019 DAE 121 Budget Participatif – Arc de l'innovation – Subventions (350 000 euros) et conventions avec SEB France et ARES Association pour l'ouverture d'une vitrine de l'économie circulaire pour le petit électro

Frédéric BADINA-SERPETTE : C'est un gros projet que nous suivons depuis maintenant plus d'un an avec l'équipe ici même et avec Monsieur le Maire. Il s'agit d'accompagner et d'attribuer au travers d'une subvention un projet d'atelier de réparation qui a vocation à s'intégrer dans la dynamique de l'Arc de l'innovation. Le but étant de faire en sorte que l'on puisse réparer le petit électroménager que nous avons tous chez nous aujourd'hui, mais dont nous ne savons en général pas quoi faire.

L'idée est d'essayer de faire en sorte d'ouvrir ce futur atelier de réparation à la Porte de La Chapelle, dans un lieu qui a bien besoin d'animations utiles pour le quartier. En l'occurrence, l'idée est de permettre à deux acteurs d'agir, qui sont très impliqués dans ce domaine-là : ARES qui est une structure d'insertion par l'activité économique et SEB qui est le leader du petit électroménager que nous connaissons bien chez nous. J'imagine que vous avez tous été confrontés au fait de ne pas pouvoir les réparer. Il se trouve qu'ils sont réparables, ces objets-là, mais qu'il n'y a pas de lieux pour les réparer. L'idée est donc de faire en sorte d'ouvrir ce lieu à Paris. C'est le choix qui a été fait par SEB, ils sont venus nous le proposer. On leur a proposé par ailleurs de le faire en insertion, en les associant à ARES qui est déjà situé dans le 18^e arrondissement. Si bien que d'ici 2 à 3 ans, nous aurons environ une vingtaine d'emplois qui seront créés au sein de ce pôle de la réparation. Ceci permettra de redynamiser la Porte de La Chapelle avec un projet utile qui crée de l'emploi et qui sera tout à fait indiqué dans le cadre de notre politique d'économie circulaire.

Vous dire par ailleurs que le projet s'installera chez un bailleur qui s'appelle I3F. Comme les deux autres porteurs, I3F, SEB et ARES signeront avec nous – si nous votons ensemble cette délibération – une charte qui les engagera sur 8 ans. C'est-à-dire que ce projet sera au minimum présent dans le 18^e sur 8 ans. C'est important, parce qu'il s'agit d'une subvention d'investissement que nous allons confier à une structure que nous connaissons déjà – ARES – puis à la structure SEB par ailleurs. L'idée est vraiment d'essayer de faire en sorte que SEB poursuive le projet sur un temps donné, et de la même manière que le bailleur s'engage à faire en sorte que le local soit toujours fléché pendant ces 8 années vers un projet d'économie circulaire et vers un projet d'insertion.

Voilà ce que je peux vous dire. Je pense ne rien avoir oublié sur ce très gros projet. Il y aura quand même une petite partie formation, c'est important, qui a vocation à se développer.

Enfin, vous dire qu'il y aura dans ce très grand local de 900 m² une part de mètres carrés qui sera dédiée à des start-ups de l'économie circulaire. Nous allons monter ensemble un appel à manifestations d'intérêt pour faire en sorte qu'il puisse y avoir des structures, start-ups ou pas d'ailleurs, de l'économie circulaire qui puissent venir s'installer à cet endroit. Il s'agirait d'en faire un vrai pôle de l'économie circulaire et de la réparation.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. C'est un beau projet qui va redynamiser cet espace de la Porte de La Chapelle. Danièle PREMEL souhaite prendre la parole. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Danièle PREMEL : Effectivement, c'est un beau projet avec de l'insertion, des emplois à la clé. C'est aussi un beau projet dans le sens de l'économie circulaire, un beau projet dans le fait qu'il s'installe aussi à La Chapelle. Ce sont effectivement des points sur lesquels on ne peut pas dire que l'on ne peut pas être d'accord avec un projet tel que celui-là.

Il y a tout de même une ombre à l'enveloppe. C'est ombre, c'est SEB. On se rappelle : ils s'installent, ils s'en vont, ils licencient. SEB, c'est aussi cela. Donc, cela nous pose énormément question.

On ne veut pas s'opposer. Je vois aussi qu'il y a des garanties qui ont été prises, on les a regardées de près. Effectivement : 8 ans, il n'y aura que l'économie circulaire qui pourra se mettre là, ils rembourseront au cas où ils partiraient. Ce qui veut dire que déjà, on se méfie quand même un peu à la clé de ceci.

On votera ce projet, mais on sera très vigilants. Je pense qu'on le regardera de très près dans son évolution.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas d'autres prises de parole ? Frédéric ?

Frédéric BADINA-SERPETTE : Très rapidement pour dire : méfiance, je ne suis pas sûr. En revanche grande vigilance, c'est une évidence. Ce sont eux qui sont venus proposer ce projet. On les a entendus. On était conscients dès le départ des questions qui pourraient se poser sur le fait de proposer à un acteur comme SEB de venir s'installer de cette manière-là dans l'arrondissement. C'est pourquoi nous avons travaillé et mis autant de temps à faire en sorte que ce projet puisse émerger, en faisant de nombreuses réunions notamment avec le bailleur pour essayer de border au maximum ce projet. Je pense qu'aujourd'hui, c'est le cas. Nous serons très vigilants à faire en sorte que ce soit pérenne dans le temps et que ce soit évidemment très utile au quartier. Ce projet est très attendu, puisque les habitants sont au courant. Je pense que quand on l'ouvrira, on pourra leur rappeler quand on ira les voir bien entendu, mais je pense que le quartier sera content de voir atterrir un tel projet.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix cette délibération.

La délibération 2019 DAE 121 est adoptée à l'unanimité.

INTÉGRATION & LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

64. 2019 DDCT 53 –Subventions (104 000 euros) avec 22 associations au titre de la lutte contre les discriminations.

Hugo THOUZET : Merci Monsieur le Maire. Est-ce que je présente les trois d'un coup ? Cela ira peut-être plus vite. Je vais être rapide.

La première délibération concerne l'attribution d'une subvention à hauteur de 104 000 euros pour 22 associations qui agissent contre les discriminations.

Juste un chiffre : je ne vais pas développer trop de chiffres, derrière. Il s'agit de l'augmentation de 4,2 % des réclamations auprès du défenseur des droits qui mettent en cause les discriminations. Simplement ce chiffre pour justifier l'attribution à 22 associations de subventions sur des projets spécifiques. Ce ne sont pas des subventions de fonctionnement, mais des subventions sur des projets qui visent à lutter contre les discriminations. Je ne vais pas développer les 22 projets, sachant que ce sont des petites sommes entre 1 000 et 5 000 euros maximum.

Voilà pour la première délibération.

65. 2019 DDCT 68 Subvention (72 000 euros) à 14 associations avec 5 conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 16 projets au titre de l'intégration

Hugo THOUZET : La deuxième délibération concerne les questions d'intégration à hauteur de 72 000 euros. Il s'agit de 14 associations que je ne vais pas développer ici.

Je donne simplement les différents axes de projets qui seront mis en œuvre grâce à cette subvention, si elle est votée. Il y en a 6 principaux. Le premier axe, ce sont des permanences juridiques et d'accompagnement juridique et administratif. Le second est un axe de médiation puis un axe d'accès à la santé, un axe d'apprentissage du français, d'accompagnement des résidents en foyer de travailleurs migrants et un dernier axe de connaissance des migrations. Tout cela pour un total de 72 000 euros.

Je vous donne un exemple d'une déclinaison dans le 18^e arrondissement : celui de l'association SOS Casamance qui permet particulièrement d'accompagner les femmes d'origine étrangère dans l'accès à l'information à leurs droits et à leurs devoirs.

Voilà pour la deuxième délibération.

66. 2019 DDCT 71 Subvention (64 150 euros) à 13 associations et 5 conventions pour le financement de 13 projets au titre de l'intégration et des résidents non communautaires

Hugo THOUZET : Cette dernière délibération concerne toujours les questions d'intégration. Elle est principalement axée sur la question de la langue et de l'apprentissage des langues, puisqu'on sait que la barrière linguistique est bien souvent l'une des barrières principales dans les parcours d'intégration, qu'il s'agisse du recours aux droits sociaux, aux droits juridiques, mais plus largement pour trouver un emploi, etc.

Il s'agit d'une subvention de 64 150 euros à 13 associations. Je ne vais pas les développer, je donne simplement deux exemples dans le 18^e. Ceci va entre autres concerner l'association de solidarité internationale des femmes autonomes et démocrates à hauteur de 1 000 euros. Ce sont à chaque fois des sommes modestes. Puis la Maison Bleue à hauteur de 4 000 euros. C'est une structure que l'on connaît bien dans le 18^e arrondissement.

Carine ROLLAND : Merci, Hugo THOUZET.

Fadila MEHAL : Madame la Maire, chers collègues, je voulais intervenir sur la première délibération concernant l'action menée par les 22 associations dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

Vraiment, j'attire votre attention parce que l'on est dans une période extrêmement difficile. Certains, concernant la lutte et le GVT, ont dit « C'est une année noire ». Les discriminations aujourd'hui, avec la montée des populistes et des extrémistes, que ce soit des discriminations sexistes, antisémites, anti LGBT ou anti diversité, sont d'une ampleur inégalée.

Honnêtement, d'abord je soutiens fermement tout le travail que vous menez. Mais je m'interroge par rapport à ces 22 associations pour 200 000 euros, j'ai envie de dire « Mais que peut-on faire aujourd'hui devant cette ampleur avec si peu de moyens ? ». Vous n'allez très certainement pas me répondre aujourd'hui, parce que c'est aussi la demande peut-être des associations elles-mêmes qui est de cette hauteur-là. Mais j'attire votre attention sur le fait que vraiment, il va falloir changer de braquet si nous voulons aujourd'hui l'éradication de ces préjugés qui aujourd'hui sont en train de miner notre pacte républicain.

Éric LEJOINDRE : Merci. Je vais laisser la parole à Hugo THOUZET. Sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres sujets, l'important c'est aussi le partenariat. Que la ville puisse faire plus, c'est sûrement possible. Encore faut-il que l'on ait des projets à soutenir qui proposent plus. On ne peut pas demander aux collectivités locales, à une municipalité d'être le rempart contre l'ensemble des phénomènes qui touchent toute la société. Le sujet se pose à toutes les échelles, il se pose dans les établissements scolaires bien sûr, il se pose au travail, il se pose sur l'ensemble du territoire. Je ne voudrais pas que systématiquement, on essaye de reporter sur en l'occurrence la mairie, mais sur n'importe quelle autre collectivité l'ensemble des débats qui ont trait à des questions importantes certes, mais de politique nationale et qui doivent être traitées à cette échelle-là. Je pense que la ville fait un effort important, c'est très bien. Plus, c'est sûrement possible si l'on a plus de projets. Mais c'est une mobilisation de la société tout entière à laquelle il faut appeler. Les collectivités locales seules n'y répondront évidemment pas.

Hugo THOUZET : Une toute petite précision. Je ne pourrais pas vous répondre aussi bien que Nadine MESANCE l'aurait fait. Simplement, vous avez stipulé tout un tas de discriminations possibles. La législation française européenne précise beaucoup de critères.

Parmi ces 22 associations, il a été fait attention à ce que ça ne concerne pas simplement un critère, mais un ensemble de critères pour essayer de couvrir le large panel des discriminations qui peuvent exister aussi bien de genre, d'origine, d'orientation sexuelle, etc., et j'en passe.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais donc soumettre aux voix ces trois délibérations.

La délibération 2019 DDCT 53 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 68 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 71 est adoptée à l'unanimité.

ACCÈS AUX DROITS

67. 2019 DAE 62 –Subventions (152 500 euros), conventions et avenants avec 20 associations – mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville, – Accès aux droits – apprentissage du Français

Hugo THOUZET : Je vais essayer de rester court. Il s'agit de 20 associations subventionnées dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville, de l'accès aux droits et de l'apprentissage du français, langues étrangères pour un total de 152 500 euros pour 20 associations. Là encore, je ne vais pas en faire le détail.

Simplement, on a regroupé les projets sous 4 grands axes que je vais rapidement vous décliner. Le premier, c'est la mise en œuvre d'un accompagnement vers l'emploi. Le second axe, c'est la lutte contre les discriminations à l'embauche des jeunes issus des quartiers populaires. Le troisième axe : le soutien aux femmes en recherche d'emploi et tout particulièrement aux femmes en situation de monoparentalité. On sait qu'elles sont nombreuses, notamment dans notre arrondissement. Le quatrième axe : le soutien à la création d'activités dès la phase d'émergence du projet. À ces différents axes vient s'ajouter la dimension d'apprentissage des langues et notamment du français, langue étrangère. Avec en particulier sur ce point l'association générale des familles des 17^e et 18^e arrondissements, avec laquelle on a identifié un certain nombre de problématiques qui vont être notamment prises en compte grâce à cette subvention. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. C'est un sujet extrêmement important. Pas de difficultés ?

La délibération 2019 DAE 62 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

68. Q18201917 Question orale posée par les élu-e-s du groupe DPE relative à la végétalisation de la place Jules Joffrin.

Fadila MEHAL : Merci Monsieur le Maire. Il est vrai que la place Jules Joffrin a suscité beaucoup de choses à la fois positives, et parfois peut-être des réserves. On a eu l'occasion dans notre groupe d'évoquer des points d'amélioration qui ont été réalisés. D'ailleurs, je vous en remercie.

L'un des points de déficit si j'ose dire, c'est le manque de végétalisation qui aboutit en effet à une bétonisation excessive. Il est vrai que les justificatifs qui nous ont été apportés par l'exécutif, c'est une incapacité technique à opérer cette végétalisation dans un sous-sol occupé par le métro.

Or la maire de Paris vient d'annoncer, et tout le monde l'a vu, à grands renforts médiatiques – durant le conseil de Paris, sans consultation même des conseillers – 4 forêts urbaines à l'Hôtel de Ville, à la Gare de Lyon, à l'arrière de l'Opéra Garnier et une voie piétonne sur les berges de la rive droite. Ce en disant tout simplement que tout était possible. Alors même que par exemple à l'Hôtel de Ville, il y a en sous-sol un réseau ferroviaire extrêmement dense et des parkings sur 2 niveaux, sur toute la surface. Beaucoup d'experts nous disent qu'il y aura des difficultés pour l'espace racinaire qui sera très réduit pour ces arbres.

Ma question est simple. Pourquoi ce qui est possible à l'Hôtel de Ville ou à la Gare de Lyon ne l'est pas à Jules Joffrin ? Est-ce par manque de faisabilité technique ou par manque de volonté ? Il est vrai que beaucoup d'habitants se posent des questions après ces annonces. En effet, des prouesses techniques rendent-elles possible une végétalisation d'envergure au cœur de Paris alors même qu'elle s'avère dit-on difficile, voire laborieuse au nord-est de Paris ?

J'aimerais avoir votre réponse, qui ne soit pas que technique. Il faudrait qu'il y ait un alignement des planètes pour toute la végétalisation à Paris. Je vous remercie.

Gilles MENEDE : Merci Monsieur le Maire, merci Madame MEHAL. Je vais vous répondre, effectivement. Il est vrai que votre propos, votre interrogation, la comparaison avec ce qu'a annoncé la maire de Paris dénature un peu la volonté de végétalisation réelle de la place Jules Joffrin. En faire un sujet politicien est peut-être un peu difficile.

Je veux simplement vous rappeler ici les objectifs premiers d'amélioration de la place Jules Joffrin. Dans votre groupe, il y a certainement des gens qui auraient pu mieux que moi vous renseigner. Cette rénovation est issue du budget participatif 2015 voulu par un certain nombre de Parisiens, une association de quartier, plusieurs habitants pour un budget de 730 000 euros. Les objectifs principaux étaient de dégager la perspective entre la mairie et l'église, de valoriser le cheminement piéton tout en maintenant et en améliorant, en renforçant la végétalisation en fonction des critères que vous dites techniques, mais qui sont néanmoins réels de présence des réseaux.

Le projet a été réalisé en septembre, octobre de l'année dernière. Il a été fini en octobre, novembre je crois. Il a permis de créer tout de même ces trois nouvelles jolies jardinières au nord de la place, certes, avec trois jeunes arbres. On peut déplorer, comme certains l'ont fait, d'avoir coupé un arbre qui était dans l'îlot central. Mais en tout cas, nous avons replanté trois jeunes arbres dans les trois jardinières. Du coup, le projet a également permis de mieux organiser les espaces à travers la continuité piétonne qui était aussi demandée. Cela aussi, on ne peut pas le nier. Cela faisait aussi partie du projet.

Depuis la fin de ce projet nous avons demandé, conscients des demandes des uns et des autres, aux services de voirie et des espaces verts de travailler sur l'amélioration de la végétalisation de la place Jules Joffrin. Que ce soit sur le parvis de la mairie et aussi sur la place Jules Joffrin avec si c'est possible la plantation d'arbres. Mais je crois que la réponse a déjà été fournie à quelqu'un que vous connaissez bien sur l'impossibilité technique de mettre des arbres. Je m'étonne donc de votre question. S'il n'est pas possible d'installer de nouveaux arbres, nous allons installer des bacs jardinières. Effectivement, c'est en ce sens que nous avons demandé aux services de voirie et d'espaces verts d'agir.

J'espère avoir répondu à votre question en vous disant que nous allons continuer à travailler. Vous m'avez dit effectivement que la boîte aux lettres a été dernièrement installée. Il y a d'autres choses qui sont encore à parfaire, vous n'en faites pas mention, j'en ferais mention dans un prochain conseil d'arrondissement quand vous me le demanderez. Mais en tout cas, nous travaillons toujours à l'amélioration de la place Jules Joffrin, en tout cas de sa végétalisation.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

69. Q18201918 Question orale posée par les élu-e-s du groupe DPE relative au permis de construire 3 rue Binet Paris 75018

Fadila MEHAL : Je vais être assez rapide. Je vais vous interpellier sur l'attribution du permis de construire du 3 rue René Binet, qui date du 28 septembre 2018 au bénéfice de l'Association Charonne.

Il est vrai que la nature des travaux fait état, et là je mets les guillemets, d'un changement de destination d'un local commercial par transformation en centre d'accueil pour personnes en difficulté avec modification de la façade, déplacement de l'entrée, enfin je passe sur les aménagements techniques.

On voudrait vous interroger sur trois points. Lors du conseil d'arrondissement du 18 juin 2018 avait été évoquée la possible installation d'une salle de consommation à moindres risques Porte de Clignancourt pour usagers de drogues et notamment de crack. La réponse que vous aviez formulée, Monsieur le Maire, et je remets les guillemets : « Soyez au moins rassurés sur le fait que la loi, même si nous le souhaitions, nous interdirait de créer des salles de consommation à moindres risques et sur le fait que notre objectif n'est pas de créer des problèmes là où il n'y en aurait pas ». Certes, il n'en demeure pas moins que la formulation de « centre d'accueil pour personnes en difficulté » peut entretenir l'ambiguïté et reste en conséquence une source parfois d'inquiétude pour certains.

Ma question est simple, Monsieur, je vous la pose sans arrière-pensées. Pouvez-vous nous éclairer, Monsieur le Maire, sur la destination future de ce local et sur la nature exacte de l'activité qui sera développée ?

Éric LEJOINDRE : Tout à fait. Dominique DEMANGEL ?

Dominique DEMANGEL : Merci. Je vais faire le lien avec notre débat précédent sur l'application du plan CRACK, bien qu'il ne s'agisse pas dans cet équipement du plan CRACK, mais du type d'équipement, de prise en charge des usagers de drogues.

Ce qui est prévu dans cet espace, c'est un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues. Il sera géré par l'Association Charonne Oppelia. Qu'est-ce que font ces centres ? Ils font un accueil gratuit, inconditionnel et confidentiel des usagers. L'accueil est régulé. C'est un lieu d'observation et d'évaluation, de repérage de l'état des personnes. C'est un lieu où on leur propose un accès à l'hygiène et un accompagnement social ainsi qu'un certain nombre de services de santé soit infirmiers, soit de permanence de la part de professionnels de santé.

Puis c'est aussi une forme d'accompagnement, de présence hors les murs du CAARUD pour faire en sorte que les usagers rentrent à l'intérieur du CAARUD et que par ailleurs, les usagers qui sont notamment dans des espaces verts par exemple puissent bénéficier des services du CAARUD. C'est essentiellement un service de médiation pour ces usagers et de médiation sociale.

Le travail par l'Association Oppelia est inséré dans le quartier. Il doit répondre aux besoins de ce quartier. Comme j'avais eu l'occasion de vous le dire, j'avoue que je n'ai pas ressorti la délibération donc je ne sais plus si c'était en juin ou en novembre, mais l'Association Oppelia a pris des contacts dans le quartier. C'est-à-dire qu'elle a organisé une permanence à la Maison Bleue, elle a pris des contacts avec les jeunes et notamment avec les services de la prévention spécialisée et de la police pour identifier le type de besoins pour des usagers de drogues dans le quartier. Il y a des besoins qui sont assez évidents. Quand on arrête dans le square Binet en flagrant délit des trafiquants avec les usagers qui sont derrière, on identifie très clairement le sujet. Mais il y avait une composante sur laquelle l'association souhaitait beaucoup travailler, qui était celle des jeunes et notamment des jeunes qui sont dans les espaces publics, des jeunes qui sont dans les espaces sportifs pour voir quel était le type de besoin dont ils avaient pratiquement besoin. Puis ensuite, introduire un dialogue avec les habitants pour qu'ils puissent considérer ce lieu comme étant un lieu ressource pour eux lorsqu'ils rencontrent des problèmes avec des usagers de drogues notamment sur la voie publique. C'est ce travail qui a été fait.

Au-delà de la permanence d'Oppelia qui est organisée à la Maison Bleue, au centre social du quartier, il y a eu plusieurs réunions publiques. Il y en a eu une à l'Ecole Dorleac, une réunion publique au Lycée Rabelais et une autre à l'Ecole Labori avec les parents d'élèves de l'école, puisque ce n'est pas loin. Il fallait, dans la définition du projet de gestion par l'Association Oppelia, prendre en considération tous les flux, toutes les problématiques locales. Il faut dialoguer avec les habitants et notamment par exemple faire en sorte que les horaires d'ouverture du CAARUD soient le plus en accord avec les besoins du quartier. Il ouvrira sans doute un peu tard le matin et puis en revanche, il y aura des maraudes sur le maille, notamment pour faire en sorte que les usagers qui sont aujourd'hui vus par les familles sur le maille puissent rentrer en contact avec l'association. Il ouvrira à la rentrée. Les travaux sont en cours, comme vous l'avez vous-même constaté.

Éric LEJOINDRE : Je rajoute un mot pour confirmer absolument ce que je disais : il ne s'agit en aucun cas d'une salle de consommation. La loi, de toute façon, n'autorise pas à ce stade les collectivités à ouvrir de nouvelles expérimentations, sauf exception qui doit être négociée avec le Ministère de la Santé. Il en est question, mais pas dans Paris. Nous en avons fait une, c'était très utile. Mais ce n'est pas la question à René Binet, pour le moment.

Merci beaucoup pour ces réponses.

VŒUX

70. V18201931 –Voeu déposé par les élu-e-s du groupe EELV du 18e adressé à Madame la Maire de Paris relatif à la création de rues scolaires dans le 18e arrondissement

Philippe DURAND : Il s'agit d'un vœu très simple : c'est de créer des rues scolaires dans le 18^e arrondissement, et l'on espère plus tard dans tout Paris.

La rue scolaire, c'est une rue qui permet de sécuriser les entrées et les sorties des écoles. C'est-à-dire que l'on entrave la circulation des véhicules motorisés pendant les heures d'entrée et de sortie des écoles. On a commencé à le faire en Belgique, il y en a à Bruxelles, il y en a à Bruges, principalement dans les Flandres, etc. L'expérience montrée en Belgique, c'est que cela donne de bons résultats et aussi que cela permet un autre mode de vie à la sortie des écoles.

La proposition est de mettre pour l'instant quatre rues scolaires dans le 18^e arrondissement et de créer un fonds dédié à la création des rues scolaires dans l'ensemble de Paris pour environ une centaine d'écoles dans un premier temps. Ce qui donne environ 4 rues scolaires par arrondissement. Une fois ce vœu validé, l'objectif serait de travailler concrètement à la désignation de 4 rues, en espérant en mettre dans chaque quartier.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Quelques mots pour répondre. Philippe DARRIULAT et Gilles MENEDE pourraient y répondre, mais je pense que le mieux c'est que comme on est tous d'accord pour dire que c'est une expérimentation utile, on puisse passer au vote. Je suis très favorable à ce que l'on puisse commencer à travailler dès la rentrée à trouver les écoles qui pourraient bénéficier de cette initiative, qui exige *a minima* deux choses : d'abord que ce soient des rues dans lesquelles ne passent pas de bus, et ensuite si possible que ce soient des rues qui bénéficient déjà d'un personnel chargé de faire traverser. Auquel cas, on peut plus facilement imaginer que le personnel chargé de faire traverser la rue puisse être chargé de la fermer. Il faut que l'on regarde ceci de très près, mais ça me paraît être une très bonne idée. Je veux inviter les uns et les autres à voter ce vœu.

Je laisse la parole à ceux qui la souhaitent.

Christian HONORE : Nous allons évidemment voter ce vœu, qui est très intéressant. En effet, cela parle de la sécurité des enfants, des écoliers. Je voudrais quand même vous faire remarquer qu'il y a une contradiction entre ce vœu que nous allons voter et le fait que par exemple, il y ait la Rue Richomme dit rue Jardin Richomme où Monsieur MENEDE tout à l'heure parlait d'un budget participatif auquel il fallait répondre strictement. Il y a eu un budget participatif pour la Rue Richomme qui a été voté, validé, accepté qui demande que cette rue soit piétonnisée, qu'il y ait de la végétalisation et qu'il y ait un jardin partagé. Tout le monde était d'accord, tout a été accepté et voté. Chose curieuse : cela ne semble pas s'appliquer. C'est-à-dire que les associations, les riverains, les habitants qui se sont investis sur ce projet ne le voient pas aboutir. Je me pose donc la question. Pourquoi voter ce vœu qui est excellent bien entendu et que nous allons soutenir ? Pourquoi n'applique-t-on pas le budget participatif de la Rue Richomme où il y a des écoles, je crois des crèches ? Vous appelez comme vous voulez maintenant la Rue Jardin Richomme, appelez-là Rue Scolaire. Mais là, je crois Monsieur le Maire qu'il y a une petite contradiction entre vos deux attitudes. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Il n'y a absolument aucune contradiction. Je rappelle que l'Ecole Richomme est située avant la rue sur laquelle nous continuons à travailler dans le cadre du budget participatif. Je rappelle que nous avons accéléré les travaux de cet endroit-là justement pour répondre à la demande des parents d'élèves et à la sécurisation de l'entrée de l'école. Je pense donc que votre intervention est *a minima* totalement décalée.

Didier GUILLOT voulait dire un mot.

Didier GUILLOT : Nous allons évidemment voter ce vœu. Simplement, je voudrais moi aussi rappeler que pour faire beaucoup de vœux sur tout ce qui est piétonnisation, nous en avons voté certains. Notamment, nous en avons voté un à notre initiative en l'occurrence ici et au conseil de Paris sur la piétonnisation du Haut Montmartre et d'autres quartiers du 18^e. Mais pour l'instant, on ne voit toujours rien arriver. On peut voter plein de vœux pour se faire plaisir jusqu'au bout, mais il est vrai qu'en termes de piétonnisation, d'ailleurs on a eu un débat assez important au dernier conseil de Paris sur le sujet, on n'avance pas. On a beaucoup avancé sur les voies sur berge, mais Paris c'est très grand. Dans le 18^e arrondissement, il y a 200 000 habitants. C'est la taille de Bordeaux, de Nantes ou de n'importe quelle autre grande ville de province. Allez voir dans ces villes, vous verrez le nombre de rues piétonnes qu'il y a. Ceci pour montrer à quel point nous sommes vraiment très en retard sur le sujet.

On peut faire des petites expérimentations, mais c'est tellement loin de ce que nous devrions faire en termes de piétonnisation. Je rappelle juste que 66 % des modes de déplacement à Paris sont le piéton. C'est effectivement la part modale la plus importante aujourd'hui de déplacement des Parisiens. On est totalement décalés.

Éric LEJOINDRE : Philippe DURAND ?

Philippe DURAND : Je voudrais répondre à Monsieur HONORE par rapport à la Rue Richomme. Le jardin partagé est existant. Ce budget participatif est en cours de création. Il y a déjà eu une première opération de la part de la Direction de la Voirie et des Déplacements sur les rehaussements aux entrées des écoles. Sur l'aspect de la végétalisation, c'est en cours de réflexion. Sur la piétonnisation, il y a une crèche. Pour l'instant, la problématique qui est soulevée c'est de savoir comment on alimente la crèche en termes de produits, etc., pour les camions. Tout ceci est en cours de réflexion. Mais ce n'est pas un projet qui est abouti, pour l'instant. Il est en cours de réalisation.

Par ailleurs, la Rue Jardin Richomme comme on peut l'appeler, c'est 24 sur 24. Les rues scolaires, c'est aux entrées et aux sorties. Ce sont deux choses complètement différentes.

Pour Didier GUILLOT, effectivement on peut toujours mieux végétaliser. Ce n'est pas nous qui allons dire le contraire, ou mieux piétonniser. D'autre part, il y a quand même une question à prendre très en compte actuellement qui se passe dans Paris : c'est que l'on peut faire effectivement beaucoup de piétonnisation, mais comment on va réguler les trottinettes qui iront dans les histoires de rues piétonnes, de piétonnisation, etc. ? Il faut aussi revoir notre mode de penser par rapport aux différents modes de circulation douce, et pas que la circulation où l'on stationne, où l'on met les choses, etc. Il y a donc quand même des choses à revoir.

Éric LEJOINDRE : Merci. Je rappelle que l'une des caractéristiques de Paris, c'est aussi sa densité commerciale. La difficulté, c'est qu'il y a très peu de rues dans Paris qui ne connaissent pas quotidiennement des livraisons. Ce qui, par rapport à ce qu'il peut exister dans un certain nombre de villes de province, est compliqué. D'ailleurs, on l'a très bien vu dans le deuxième arrondissement sur la Rue Montorgueil avec des difficultés majeures à faire respecter les zones qui ont été piétonnisées. Cela fait partie des sujets sur lesquels il faut bien sûr continuer à travailler.

En attendant, je vais mettre aux voix le vœu présenté par Philippe DURAND.

Le vœu V18201931 est adopté à l'unanimité.

71. V18201932 –Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV du 18e adressé à Madame la Maire de Paris relatif à la mise en place d'une cuisine pilote en liaison chaude dans l'enceinte du collège Aimé Césaire

Douchka MARKOVIC : Ce vœu est dans la continuité des deux vœux que j'avais proposés au dernier conseil d'arrondissement, le 28 mai dernier, sur le plan de sortie de la DSP et notamment sur comment on arrive à mettre en place un plan de sortie au niveau budgétaire et au niveau de la temporalité. Puis aussi par rapport à la construction de nouvelles cuisines.

C'est un troisième vœu qui est toujours dans cette perspective-là de comment on arrive à sortir de la DSP.

La proposition de ce vœu est assez simple et claire. Avant cela, je voudrais revenir sur le pourquoi. Pourquoi sortir de la DSP ? Tout simplement parce qu'à l'heure actuelle, nous sommes dans un système de gestion en liaison froide, c'est-à-dire avec des repas qui sont préparés deux jours, trois jours voire quatre jours à l'avance pour les enfants. Forcément, quand on plat est préparé autant à l'avance, on peut s'interroger sur la qualité gustative, mais pas que. Il y a aussi le fait que par la délégation de service public, il est compliqué et difficile aussi de pouvoir contrôler le délégataire notamment sur les grammages, le label bio, le local, etc. Cela demande toujours un contrôle accru et intense pour être bien sûr que le délégataire suit et applique le cahier des charges. Or on a pu voir ces derniers temps, et un peu plus que ces derniers temps, presque constamment, des problèmes dans les menus, dans les grammages, etc. On se rend bien compte qu'il y a une nécessité à changer de modèle, à essayer de faire autre chose. On doit mettre en place le moyen le faire. C'est de se donner dès maintenant les moyens humains, matériels et de production de pouvoir passer à autre chose. Il faut donc anticiper, parce que l'on a ce contrat avec la SOGERES jusqu'en 2023. Si on veut pouvoir changer en 2023, il faut que l'on ait les capacités de le faire en termes de production.

L'une des propositions que j'avais faites la dernière fois, c'était de pouvoir construire de nouvelles cuisines dans les nouveaux projets urbains, notamment à Chapelle International, à Chapelle Charbon, à Hébert et puis bien sûr dans tous les projets qui ne sont pas encore nés, mais qui sont là. À chaque fois que l'on construit une école, on devrait se poser la question d'un lieu de production pour pouvoir faire une cuisine locale.

La proposition ici, c'est d'utiliser une cuisine qui existe déjà, tout simplement. Elle a été construite il y a maintenant 8 ans dans l'enceinte du Collège Aimé Césaire. C'est une cuisine qui n'a jamais fonctionné, avec pourtant le matériel flambant neuf.

Il s'agirait d'utiliser cette cuisine-là pour justement lancer une expérimentation en liaison chaude pour pouvoir travailler les produits bruts, servir aux enfants des repas plus qualitatifs. Cela permettrait également de pouvoir faire une expérimentation sur la sortie des barquettes et d'aller vers des contenants en inox. On pourrait, dans cette école-là, faire cette double expérimentation sur la liaison chaude et sur les contenants en inox.

Cette unité de production nous permettrait de pouvoir nourrir les enfants du collège, mais qui sont finalement assez peu nombreux à être inscrits dans cette enceinte du collège, et donc aussi les écoles qui sont autour. Bien sûr, l'idée est de pouvoir le réfléchir dès maintenant pour une mise en application à la rentrée scolaire 2020 et notamment en termes de budget, en termes de compétences. Comme je le disais tout à l'heure, malheureusement nous avons perdu les compétences inhérentes à une gestion plutôt de type direct. On a donc besoin de réapprendre tout cela.

On peut s'inspirer par exemple de la caisse des écoles du 13^e arrondissement dans laquelle ils ont environ 66 écoles et 16 points de cette unité de production dans tout l'arrondissement et dans lesquels après les enfants sont livrés et en liaison chaude.

On a potentiellement cette école qui est disponible. Ce vœu demande que l'on utilise cette école-là pour lancer une expérimentation en mode de production liaison chaude à la rentrée scolaire 2020, que cette cuisine soit utilisée comme cuisine pilote, lieu de formation pour aider justement à acquérir toutes les compétences nécessaires à ensuite une transformation plus globale dans tout le 18^e. On pourrait réfléchir. Est-ce que cette expérimentation est faite par le personnel de la SOGERES ou bien par une entreprise de type ESS par exemple ? Bien sûr par ce vœu, on décide aussi un budget en conséquence pour cette expérimentation, puisqu'il y a malgré tout besoin peut-être de quelques remises aux normes.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je le dirais aussi souvent que j'aurais besoin de le dire : les élus n'ont pas besoin de pression de qui que ce soit pour se faire un avis, franchement. Tout ceci est très vieux jeu.

72. V18201933 –Voeu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif à la à la gestion de la restauration scolaire

Gérald BRIANT : Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu qui réagit surtout à ce que l'on a considéré, et comme beaucoup de parents, comme une défaillance du prestataire. C'est-à-dire notamment suite au 3 juin, je ne suis pas long là-dessus, parce que ça a fait un peu la presse locale. On a considéré que le prestataire la SOGERES était mis en défaut. Quand on a vu la suite, notamment les repas pique-nique, etc., ceci a de notre point de vue évidemment corroboré ce que l'on avait dit.

L'idée est assez simple, elle est de dire qu'aujourd'hui le prestataire est mis en défaut. Il y a un article qui le permet, c'est l'article 48 de la délégation qui permet de justement demander des comptes et qu'il soit pris au niveau du portefeuille. Il n'y a que cela que ce genre d'entreprise connaît. Puis c'est un vœu d'opportunité, mais qui donne aussi un vœu, une cohérence et une action. Les élus communistes, vous connaissez la position qui est celle de remunicipalisation et d'une mise en régie. On pense que le modèle, comme beaucoup s'accordent à le dire a vieilli. Maintenant, faire 14 000 repas dans une cuisine centrale, ce n'est plus raisonnable. Il y a des expérimentations. D'ailleurs, j'ai participé notamment à l'atelier sur les démultiplications.

On a travaillé de façon assez intéressante d'ailleurs sur la question du collègue Aimé Césaire et sur comment à partir de ce collègue, dans le cadre de la délégation telle qu'elle existe aujourd'hui ... Parce que pour aller vite, il y a 5 % de marge qui est négociable même dans le cadre de la DSP aujourd'hui, pour pouvoir faire des expérimentations. Dans ces 5 %, le volume de ce qui pourrait être produit sur le collègue Aimé Césaire plus quelques établissements aux alentours, des écoles, c'est tout à fait compatible même dans le cadre de la délégation telle qu'elle est. L'expérimentation peut donc vraiment être obtenue.

C'est un vœu qui demande que des sanctions soient prises. Je prends acte de la proposition d'écriture commune. Je me félicite que sur la majorité enfin, on commence à mettre noir sur blanc l'idée que l'on va sur une municipalisation. C'est un pas en avant, je m'en félicite et je suis très content de cela, ce soir. Je pense que l'on avance. On avance ensemble et c'est tant mieux. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci. Ce n'est toujours pas la peine d'essayer de mettre la pression sur les élus, ça ne fonctionne pas.

73. V18201935 –Voeu déposé par les élu-e-s du groupe DPE relatif à la restauration scolaire, au suivi qualité et au contrôle du délégataire.

Didier GUILLOT : Comme beaucoup de choses ont été dites, on va essayer de faire vite. On revient évidemment sur le fameux 3 juin et sur lesdits qualifiés repas de la honte. Précisons d'ailleurs que ce que l'on demande déjà, c'est que les clauses qui sont celles qui ont été mises sur la place publique soient respectées, donc celles par exemple sur les repas pique. Normalement, c'était juste pour les déplacements quand il y a des voyages de classe ou des sorties. Là, c'était une sortie un peu généralisée. Manifestement, c'était la sortie du week-end de l'Ascension, tout simplement. Mais enfin, ce n'était pas du tout prévu ainsi.

Ensuite, en page 96 nous avons l'article qui redit que l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles préparations ne pourra se faire sans l'accord de la caisse des écoles, ceci après validation des fiches techniques et appréciation gustative. Or ces fiches, on ne les a pas. En tout cas, les parents n'arrivent pas à les avoir. C'est quand même une défaillance du délégataire. Aussi vite après les nouveaux marchés, c'est quand même un peu fort de café. On demande effectivement à ce que la demande qui est régulièrement faite par les parents d'avoir cette fameuse fiche puisse être transmise. On demande à la caisse des écoles de préciser les modalités de fonctionnement, de représentativité des commissions menu, de systématiser la transmission par le délégataire des fiches nutritionnelles de tous les repas servis dans les écoles du 18^e sous peine d'application des pénalités prévues au contrat, puis d'ouvrir et de formaliser les commissions de restauration et une meilleure représentativité des parents d'élèves. Voilà.

Éric LEJOINDRE : Ne vous inquiétez pas, on n'est pas plus sous pression avant qu'après. On est des élus légitimes, on n'a pas du tout besoin de cela. On est tout à fait capables de réfléchir sans bruit.

Je me suis exprimé lors du précédent conseil d'arrondissement en disant ce que je vais redire ce soir. C'est que l'on a lancé à l'initiative du conseil d'arrondissement, suite à un vœu que nous avons voté à l'unanimité, une démarche participative dont les conclusions vont être données ce jeudi. Je redis que le fait de déposer des vœux maintenant est un tout petit peu étonnant, étrange, voire un tout petit peu collé à la réalité que l'on va faire.

Mais la réalité c'est que contrairement au précédent conseil d'arrondissement, l'ensemble des groupes de travail se sont réunis. Il n'y a donc plus de travail en cours avec les parents, puisqu'il a déjà été fait.

Voilà pourquoi, même si j'avais préféré que l'on puisse continuer à respecter la démarche dans laquelle nous nous sommes engagés de consultation et réserver à la fin de la consultation l'ensemble des réflexions, y compris, parce que les propositions qui pourront être faites jeudi auront vocation aussi à être discutée avec les personnes qui seront présentes à cette réunion. Mais pour autant, des vœux ayant été déposés et étant très proches de cette journée de jeudi, il n'est pas complètement absurde que l'on puisse dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement, qui ne sont pas les mêmes que celles de la caisse des écoles, donner un certain nombre d'éléments. Désolé pour ceux qui voulaient attendre jeudi et avoir l'occasion de pouvoir réagir à un certain nombre de propositions qui seront faites. Une partie sera proposée aujourd'hui. Sachant, je le redis, que je considère que le débat, la discussion que nous aurons avec ceux qui ont participé à la consultation, restera important. On va continuer à avancer, pas qu'entre nous au sein de ce conseil d'arrondissement, mais dans la démarche ouverte que nous proposons.

Voilà pourquoi a été distribué sur table un vœu qui reprend un certain nombre des éléments qui ont été évoqués par les uns et par les autres. Il ne dit pas tout ce que l'on va continuer à construire avec tous ceux qui ont voulu participer à cette démarche, parce que c'est une démarche de long cours. Ceci nous permet de commencer à avancer et qui je crois, peut rassembler très largement. Il est question à la fois de la proposition sur le collège Aimé Césaire, mais aussi de travailler comme nous l'avons demandé à la ville à un audit sur la construction de nouvelles cuisines dans l'arrondissement, parce que cela pose des questions sur le plan financier évidemment, mais que : sur le plan bâtementaire évidemment, mais aussi sur la conséquence que cela peut avoir sur nos approvisionnements et sur la qualité de l'assiette. L'idée étant bien sûr de continuer à évoluer.

Il s'agit également de parler, comme le disait Gérard BRIANT, des modalités complexes, mais pas du tout impossible de changement de mode de gestion à l'issue de ce contrat là encore, avec l'objectif que nous fassions mieux et pas moins bien. Puis la proposition qui est rajoutée par un certain nombre d'élus, à laquelle je participe évidemment, que nous puissions avoir un comité de suivi sur les propositions qui seront issues de la concertation. Parce que c'est dans cette démarche-là que nous avons envie d'avancer, une démarche au long cours et dont la pierre supplémentaire a vocation à être apportée non pas entre nous au sein du conseil d'arrondissement, même si c'est essentiel, mais plus largement.

Je rappelle que ce sont des propositions que nous faisons au comité de gestion de la caisse des écoles. Puisque bien sûr, ce n'est pas le conseil d'arrondissement qui décide des orientations qui seront prises par la caisse des écoles. Mais on peut dire qu'il peut y avoir une certaine influence ou un certain poids sur ce que peut décider la caisse des écoles.

Puis je voulais que ce vœu rappelle aussi un certain nombre des démarches que nous avons d'ores et déjà entreprises. D'abord des démarches en matière de certification. Puisque vous le savez peut-être, nous travaillons à la fois avec la Fondation Nicolas Hulot, l'ensemble des caisses des écoles de Paris et notamment le 18^e. Nous sommes dans une démarche très intéressante avec la Fondation Nicolas Hulot. D'ailleurs, il est très intéressant de regarder aussi les regards extérieurs sur la prestation qui est apportée dans le 18^e.

Nous travaillons avec Greenpeace qui fait un travail aussi sur l'ensemble des offres, alors pas que dans Paris et pas que dans le 18^e, bien sûr.

Puis nous travaillons comme nous nous y étions engagés avec Ecocert pour atteindre la labellisation Ecocert quand la cuisine centrale du 18^e pourra rouvrir, c'est-à-dire à la rentrée. Puisque les déboires que nous connaissons actuellement sont aussi liés à cette difficulté de ne plus avoir à disposition la cuisine centrale du 18^e.

Je rajoute qu'évidemment, nous avons mis en place l'ensemble des contrôles auxquels nous nous étions engagés, qui ont effectivement conduit le délégataire quand il a été défaillant, comme ça a été le cas ces dernières semaines, à être sanctionné. C'est tout à fait naturel et c'est normal. C'est bien pour cela que nous avons missionné. Je crois que nous sommes les seuls à Paris, une structure dont c'est la spécialité pour aller avec nous mettre la pression au délégataire, parce que c'est absolument indispensable et c'est comme ça que nous obtiendrons de meilleurs résultats.

Voilà un peu, je l'ai dit rapidement, le sens du vœu que nous vous proposons. Encore une fois, ce n'est pas un aboutissement. Parce que l'aboutissement, il se fera. D'ailleurs, il n'y a pas d'aboutissement. Les évolutions, ce sont des évolutions en permanence. On ne va jamais s'arrêter. D'ailleurs la première évolution qui a consisté, personne n'était réuni autour de cette table à l'époque, à supprimer d'abord un certain nombre puis la totalité des satellites de cuisines dans le 18^e était prise aussi à l'époque, j'imagine, j'espère, mais j'en suis certain, dans une logique aussi de progrès. Ce progrès va continuer au fur et à mesure du temps.

Mais voilà grosso modo le sens du vœu qui a été distribué sur table et qui je pense, peut rassembler l'ensemble des élus à ce stade. Mais je pose la question aux uns et aux autres et à tous ceux qui veulent s'exprimer.

Qui veut prendre la parole ?

Fadila MEHAL : Merci Monsieur le Maire. En effet, devant les dysfonctionnements patents du prestataire, il était urgent et capital pour la santé de nos enfants que soit engagée cette concertation pour réfléchir avec des critères objectivables, c'est-à-dire distanciés pour nous permettre de faire des meilleurs choix quand sera terminé ce projet.

Vous proposez deux audits et une étude de faisabilité pour s'adosser et donner les moyens de prendre une décision qui soit non contestée. Ma première question, c'est qui fera ces audits ? Est-ce que nous aurons des assurances de l'indépendance ? Est-ce que cela sera fait par les services municipaux ou par des gens très liés à notre prestataire ? C'est ma première question. La deuxième, c'est évidemment le coût de ces études finalement d'aide à la décision. Dans quelles modalités est-ce que l'on peut voter ? Mais cela reste un vœu pieux. Si concrètement il faut faire des appels d'offres, si cet audit a un coût très important, cela va reporter le calendrier. Donc, pour prendre de bonnes décisions, il faut que l'on ait quand même ces éléments qui ne sont pas que des éléments techniques, mais qui peuvent nous rassurer par rapport à la méthodologie, à l'objectivité et à l'impartialité qui sera derrière cette décision.

Douchka MARKOVIC : Merci. D'abord, on se réjouit de ce vœu commun, évidemment. Puisque cela veut dire qu'enfin, on arrive à avancer après moult questions, vœux, etc., de notre part et puis d'autres groupes aussi. Il est vrai que l'on voit enfin une petite avancée.

J'espère qu'elle va se concrétiser et que l'on va pouvoir vraiment faire plus et faire mieux pour les enfants du 18^e.

Bien sûr, je me réjouis de ce vœu. Et puis en même temps, je me rappelle aussi qu'il y a un mois, le 28 mai, j'ai déposé un vœu sur la sortie de la DSP pour construire de nouvelles cuisines. Puis certains d'entre vous qui sont pour la remunicipalisation ne l'ont pas voté. Je m'interroge donc. Comment on peut arriver à une remunicipalisation sans avoir de moyens de production ? C'est-à-dire sans avoir de cuisines qui sont construites. Je m'interroge, je ne vois pas de solution. Donc, j'aurais bien aimé que ce vœu soit voté, parce que l'on aurait un petit peu gagné aussi du temps.

Je rappelle tout de même que ce vœu commun demande un audit. Notre vœu est de passer directement à l'action, puisqu'on demandait une expérimentation. C'est quand même un niveau au-dessus. On se réjouit de ce vœu. On va bien sûr voter ce vœu commun, puisqu'on a participé à le coécrire. Mais on souhaite maintenir notre vœu et le soumettre au vote, parce qu'il y a quand même une avancée qui est plus sur l'expérimentation directement. On pense qu'il est important, pour cette raison-là, de le maintenir.

Éric LEJOINDRE : Je ne suis pas sûr que tu aies eu la bonne version du vœu. Justement, le vœu commun reprend exactement la formulation qui est dans celui qui a été déposé par le groupe EELV. Puisque nous proposons de lancer une étude de faisabilité quant à l'utilisation matérielle dès la rentrée de septembre 2020 de la cuisine du collège Aimé Césaire, afin de pouvoir y produire les repas des écoles du quartier en liaison chaude et que cela soit accompagné par la DASCO dans sa réflexion sur le mode de gestion à proposer pour cette cuisine.

Douchka MARKOVIC : À chaque fois c'est étude de faisabilité, audit, voilà.

Éric LEJOINDRE : C'est quand même comme cela que l'on avance.

Christian HONORE : Oui, Monsieur le Maire. Les vœux qui nous sont présentés, alors je ne vais pas revenir sur ce qu'avait dit Pierre-Yves BOURNAZEL au dernier conseil, mais lorsque je lis ce qu'écrit Douchka MARKOVIC, qu'elle veut une expérimentation cuisine pilote, ça me va bien. Donc, si vous êtes satisfaits du vœu commun, je vais voter le vœu commun et je voterai également le vôtre. Quant au vœu de Félix BEPPO, il me convient aussi. Je ne sais pas s'il va le conserver ou pas, mais je le vote également. Je précise que l'intérêt bien entendu, au-delà de dire quel est notre vote, l'intérêt premier, le repère principal, ce sont les enfants, la qualité de la nourriture. L'un de nos collègues a parlé du goût, c'est évident. Il faut qu'ils soient de qualité et en plus qu'ils soient goûteux, c'est clair. En plus bien entendu, il faut qu'il y ait une considération plus soutenue à la fois des professionnels et des parents qui, bien entendu, ont leur mot à dire sur la question.

Pascal JULIEN : D'abord une revendication. On pourrait donner l'exemple en adoptant des verres en verres. J'aime bien le verre plutôt que le plastique pour boire, surtout par période de canicule. Ces bouteilles-là, on les a eues. Je me souviens, avant c'était du plastique. C'est les écolos, Sylvain GARET, Lane LESTRATE et d'autres qui avaient obtenu que l'on ait des bouteilles, comme cela.

Cela étant, je suis très heureux, parce que vous vous ralliez Monsieur le Maire à notre méthode. C'est-à-dire qu'il y a une concertation.

Une concertation ça s'exprime dans la presse, ça s'exprime dans un cadre particulier qui a été fixé et dont le compte rendu sera fait jeudi. Ça s'exprime dans les conseils d'arrondissement, ça s'exprime de multiples sortes. Toutes les paroles, d'où qu'elles viennent, sont bonnes et contribuent à forger au final une pensée collective. Je suis ravi qu'aujourd'hui, vous vous ralliez à cette méthode que vous dénonciez il y a un mois.

Je suis heureux aussi, je crie victoire un petit peu, parce que sur le fond, vous venez sur la position des écologistes. Votre vœu, que nous allons voter, marque un petit peu moins de volonté. Douchka a raison : audit, étude, audit, étude. Tandis qu'excusez-moi, la formulation rédigée par Douchka c'est que la caisse des écoles lance une expérimentation. Voilà : on met en avant, on lance l'expérimentation et bien sûr que l'on va réfléchir avant de la lancer. Mais notre expression marquait une volonté que l'on ne retrouve pas aussi fermement dans le vôtre. Mais malgré tout, je ne fais pas la fine bouche et je suis heureux de voir que vous venez sur nos positions. Car finalement, tout ce qu'il y a dans votre vœu, c'était déjà dans les vœux que vous aviez rejetés, il y a de cela un mois ou un mois et demi.

Ensuite, je trouve que la question formulée par Fadila MEHAL est juste. C'est vrai : un audit, il y a le coût. Parce que si c'est pour nous faire une étude peu chère, ça peut être vite fait. D'ailleurs, ça me donne des idées. Il y a un budget supplémentaire qui arrive. Il y a peut-être une occasion de baliser les choses, pour être sûr d'avoir un travail sérieux au final.

Vos considérants sont sympas, mais il aurait été bien de souligner que la SOGERES ne fait pas toujours le travail comme on l'entend, comme on l'attend. Il ne faut pas avoir peur de dire que la SOGERES est parfois prise en faute, et même le mentionner.

Éric LEJOINDRE : Pascal, c'est marqué. Enfin, lis. Cela commence à devenir pénible.

Pascal JULIEN : Je peux faire le même exercice, c'est écrit en petites lettres on va dire. C'est comme l'audit. Est-ce que l'on met en avant la volonté de faire ou est-ce que l'on met en avant la volonté de réfléchir « On verra éventuellement si on le fera » ? Voilà. Toute la différence est là. Une fois ces réflexions faites, je me réjouis que sur ce terrain-là comme sur d'autres, vous soyez en transition écologique. Les élections européennes sont passées par là, un petit vent de derrière, ça peut aider quand même. On est à 10 mois des municipales, ça peut aider aussi. Mais peu importe. Ce qui est important, c'est d'engager la transition. Vous êtes en transition écologique, nous sommes déjà écologistes. Nous voterons, comme Douchka l'a dit, les deux vœux.

Éric LEJOINDRE : Je veux bien toutes les leçons du monde. J'ai l'habitude, surtout de la part de Pascal JULIEN, qui était quand même le plus grand défenseur de la liaison froide. Il l'est encore quelques années, je tiens quand même à le rappeler.

Pascal JULIEN : C'est faux.

Éric LEJOINDRE : Y compris, je ressors des comptes rendus de conseils d'arrondissement.

Pascal JULIEN : C'est un mensonge. C'était en 95. C'est CHINOT qui avait engagé la dynamique.

Éric LEJOINDRE : Premier élément. Je vais demander à la DG de ressortir les débats de ce conseil d'arrondissement, parce que j'aime bien quand tout le monde s'énerve et puis j'aime bien quand tout le monde rappelle les choses.

Deuxième élément : je rappelle qu'il y a un maire écologiste à Paris, qui est maire écologiste depuis au moins 2001. Il n'a pas l'air de considérer que le mode de gestion qu'il a, qui est le même que le nôtre, avec la même structure, dans des conditions au moins pour ce qui est des barquettes pas exactement les mêmes, que c'est totalement antiécologique. En tout état de cause, je veux bien les leçons de tout le monde, mais si notre modèle était complètement antiécologique, j'imagine que le maire écologiste du 2^e y aurait mis fin depuis assez longtemps, lui qui dispose de la liaison froide, d'une cuisine centrale hors de Paris et du même délégataire que nous, qu'il a d'ailleurs je crois reconduit très récemment. Mais effectivement, nous sommes dans le 18^e. Je veux bien que l'on me fasse la leçon dans tous les sens, j'aime bien que l'on ait un petit peu de constance y compris dans ce que l'on se dit dans les réunions entre nous et dans ce que l'on se dit dans les réunions en public.

Danièle PREMEL : Rapidement, pour une petite précision. La municipalisation, on en a parlé bien avant vous.

Lors de ma dernière intervention, vous faisiez une petite confusion puisque vous faisiez appel à l'ESS. Je vous ai dit qu'effectivement là, il fallait passer par une DSP. Alors, vous voyez que nous sommes beaucoup plus clairs. Quand on prend des positions, on prend des positions parce que l'on sait comment fonctionne aussi la ville.

Gérald BRIANT : Il y a la cuisine interne, on va dire, et puis il y a l'externe. Si chacun y va et maintient son vœu alors que l'on décide d'un vœu commun, évidemment on va maintenir le nôtre. Comme cela on va tout emmêler, à la fin il y aura 5 vœux, on va voter sur 5 vœux. Donc, c'est n'importe quoi, je trouve que c'est moyen, pour être gentil.

Ensuite, sur les questions antérieures de victoire, je trouve qu'il est bien que les gens aient un peu de mémoire. Notamment de la mémoire courte. Je me rappelle des débats sur la délégation de la SOGERES, sur ce que l'on fait, reconduction ou pas, etc. J'ai vu les positions des groupes. J'ai vu les positions des élus, des députés qui étaient présents. Qui a dit quoi ? Qui a fait quoi ? J'ai vu Europe Ecologie des Verts qui dit « Nous, on défend l'autre, le concurrent ». Oui, mais c'était ça, la caisse des écoles. Donc, maintenant que vous vous êtes convertis tout d'un coup à la municipalisation, c'est parfait et vous avez progressé, c'est très bien. Mais ne refaites pas l'histoire récente, je parle. Je ne remonte pas à 95. C'était cela. C'était « Oui, nous on choisit, parce qu'il y a plus de bio, c'est mieux, etc. ». Je ne vous refais pas les débats, mais j'ai aussi pour ceux que ça intéresse les positions des députés. Cela peut être très intéressant.

La cohérence et le débat, il est intéressant d'en avoir. C'est aussi ce qui fait qu'à un moment, on est compris de la population. On ne peut pas promettre tout et n'importe quoi, et ensuite dire « Je n'ai pas de mémoire. De toute façon, tout est oublié. Finalement, on peut ». Je considère qu'il y a un mouvement qui s'exerce aujourd'hui sur la question de la restauration scolaire. C'est un mouvement politique qui est très intéressant et qui fait le lien sur le local, sur l'avenir, qui pose la question des enfants. Enfin, je pense que ce débat est formidable. On aura peut-être l'année prochaine une campagne électorale intéressante, parce que l'on va parler aussi des choses et du quotidien. On va pouvoir intéresser les habitants du 18^e et je m'en félicite. Ce que je trouve bien aujourd'hui, c'est que je sens que ce débat est appréhendé à des milliers de voix. C'est intéressant. On peut enfin bouger, on peut évoluer, parce que les techniques le permettent. On fait aussi en sorte de se dire « Aujourd'hui, on peut être plus exigeant » et c'est bien.

On pose la question de la santé, de toute une série de débats qui aujourd'hui, je trouve, font que la politique est utile. De mon point de vue, c'est intéressant.

Mais là-dessus, j'aimerais bien que l'on soit « francs du collier ». Je le dis très tranquillement, je ne veux pas chercher à ressortir les dossiers, etc. Mais on ne peut pas dire tout et son contraire en disant « C'est bon, pas vu, pas pris ». Non, on ne peut pas dire cela. Voilà.

Douchka MARKOVIC : Tout de même, on ne peut pas dire que l'on a envie de sortir de la DSP et ne pas avoir les moyens de production pour le faire. Il y avait un vœu qui vous permettait de faire cela, mais vous vous êtes abstenus. C'est la réalité. Ensuite, nous avons voté comme vous contre le renouvellement de la SOGERES. Effectivement, quand on est face au mur et qu'il n'y a pas d'autre possibilité que d'avoir un délégataire, on réfléchit, on regarde tout ce qu'il y a comme propositions. Il y en avait trois. Puis on fait un choix. C'est comme ça. Quand on n'a pas le choix, on regarde et l'on fait ce que l'on peut. Mais on ne peut pas dire que c'est facile de dire « A chaque fois, je m'oppose à la DSP ». Certes, c'est super comme vœu. C'est un vœu pieux ! Parce que s'il n'y a pas les moyens de production pour pouvoir sortir de cette DSP, en 2050 on y est encore. Merci.

Éric LEJOINDRE : Je vous propose que tout le monde se calme un petit peu. On ne fait pas de la politique publique par des vœux. Ce n'est pas comme cela que l'on fait des politiques publiques. On fait de la politique publique par de la délibération, par de la décision et par du budget. Si on pouvait faire de la politique publique par des vœux, la vie serait belle ! Qu'est-ce que ce serait facile ! Qu'est-ce que ce serait démagogique du matin au soir ! On ferait des vœux sur tout et sur n'importe quoi et l'on réglerait les problèmes. Or, ce n'est pas par des vœux que l'on fait de la politique publique. C'est par de la délibération et par du travail. C'est ce que j'ai souhaité engager.

Voilà pourquoi, je l'ai dit au début de mon intervention, que je n'étais pas favorable à ce que l'on vote des vœux au précédent conseil. J'aurais préféré que l'on n'en vote pas à celui-là non plus. Parce que la démarche que l'on avait engagée, elle se suffisait exactement à elle-même. C'est celle-là qui va nous permettre d'avancer. Je veux bien que l'on soit toujours mieux-disant, mais la réalité c'est que si l'on veut vraiment avancer, il faut que l'on engage un travail. C'est ce que l'on a fait dans le vœu qui permettait de se substituer aux autres. Enfin, après, chacun agit comme il veut. Il s'agissait de lancer un certain nombre de choses et de permettre aux instances dont c'est le rôle de garder leur rôle, notamment celui du comité de gestion de la caisse des écoles. Il s'agissait également de citer ceux avec qui on aura travaillé pour avancer.

Je vous rappelle que sur l'étude sur la question du collège Aimé Césaire, la première fois qu'il en a été question, c'est en 2011. La première fois que la caisse des écoles du 18^e a proposé à la DASCOSCO d'utiliser la cuisine d'Aimé Césaire. Pour diverses raisons, on n'a pas avancé plus loin à cette époque. Ce n'est pas faute de l'avoir nous-mêmes demandé. D'abord, parce qu'il faut aussi que le collège soit partant et que ça reste un établissement, aussi. Si on veut dire la vérité aux gens, si l'on veut faire les choses, pas juste faire des vœux, mais faire les choses, il faut se mettre dans la démarche qui a été engagée et qui est précisée dans le vœu que je propose à votre vote. Vœu auquel j'ai ajouté des éléments qui n'étaient pas présents dans le vœu des uns et des autres, mais qui faisaient partie du débat, qui ne le résume pas, mais qui fait partie du débat.

Le vœu qui est proposé au vote est plus riche, d'une certaine façon, d'un certain nombre de sujets qui ont déjà été évoqués dans d'autres enceintes. Celui sur la construction de nouvelles cuisines dans l'arrondissement pour évaluer la faisabilité technique et financière et les conséquences sur la qualité de l'assiette. Puis celui sur le comité de suivi. Parce que c'est quand même aussi en ayant un travail sur le long terme et en avançant pas à pas que l'on permet d'avancer vraiment.

Mais franchement, savoir qui, quoi, comment, où, le premier et le dernier, c'est très intéressant dans les campagnes électorales. J'ai bien compris que personne n'en était très éloigné. Ce n'est pas totalement absurde, compte tenu des dates auxquelles on se réunit. Mais ce n'est pas cela qui va nous permettre d'avancer en septembre prochain et dans le septembre d'après. C'est le travail que l'on va engager, ce n'est pas les vœux. C'est ce que l'on va faire.

Ensuite, Gérald l'a dit, Danièle PREMEL l'a dit aussi, chacun l'a constaté, il y a un débat sur les questions d'alimentation en général. J'ai toujours dit que l'on ne pouvait pas faire porter sur la restauration scolaire – et encore moins sur la restauration scolaire d'un arrondissement de Paris – voilà pourquoi je prenais au hasard l'exemple du 2^e arrondissement, l'ensemble des débats qui portent sur l'alimentation. Il faut que l'on prenne notre part. Je rappelle que la loi qui a été votée, c'est 20 % de bio. On est à 60 %. Mais la loi, c'est 20 %. C'est déjà beaucoup pour ceux qui sont à 0 %. C'est moins que ce qui est fait dans des plus petites caisses des écoles parisiennes. Mais pour ce qui est des grosses caisses des écoles, on arrive à avancer un peu plus vite.

On doit reconnaître aussi que l'on a nous-mêmes engagé pas que l'année dernière, depuis un certain temps, un certain nombre d'évolutions. Tout ceci prend du temps. Elles nous permettent d'être sur un certain nombre de critères en avance sur la loi évidemment, en avance même sur le plan de l'alimentation durable de la ville de Paris qui je crois, nous a réunis à l'unanimité du conseil de Paris. Cela ne veut pas dire que c'est suffisamment bien, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas que l'on continue à avancer. Mais cela veut dire qu'il faut aussi que l'on prenne en compte les éléments sur lesquels on a déjà avancé.

Je prends un exemple que je ne tranche pas. Parce que si j'étais capable de le trancher, ce serait plus simple pour tout le monde. Le comité de gestion de la caisse des écoles a décidé, mais je pense que l'unanimité du conseil d'arrondissement y était favorable, de proposer une alternative végétarienne quotidienne. L'une des questions qui seront posées dans le travail que l'on doit faire sur Aimé Césaire, c'est de savoir si l'on est capables de maintenir cette alternative végétarienne quotidienne sur un autre site de production qui produit beaucoup moins ? Peut-être que oui, mais ce n'est pas sûr. Ensuite, si ce n'était pas sûr, la question se poserait de savoir ce que l'on décide. Est-ce qu'il faut que l'on avance ? Est-ce qu'il ne faut pas que l'on avance ? Est-ce que l'on prive d'une certaine façon une partie des usagers du 18^e d'une offre supplémentaire ou pas ? Peut-être que le travail va permettre de dire « Il n'y a pas de problème, on sait faire ». Il y a assez peu de petites caisses des écoles qui ont fait cette alternative végétarienne quotidienne à cette échelle. Cela pose de vraies interrogations. Puis cela pose bien sûr des interrogations sur la question du financement. Je voulais répondre en la matière à la question de Fadila MEHAL. Bien sûr que tout ce travail d'audit a un coût qui n'est pas du tout négligeable. Il devra être supporté. Il ne sera pas supporté par l'état spécial du 18^e arrondissement, qui en serait bien incapable ni par la caisse des écoles du 18^e qui en serait tout aussi incapable.

Il pourra être support, il faut continuer les discussions et les négociations, parce que c'est aussi comme cela que l'on arrive à avancer. J'ai l'habitude de ne pas m'engager dans des choses avant d'avoir une certitude suffisamment ancrée que j'obtiendrais. Parce que, sinon, c'est facile, mais ça ne sert pas à grand-chose.

Voilà pourquoi après cet utile débat qui n'est pas le dernier, je vous propose de mettre aux voix les vœux. Encore une fois, j'avais compris que l'on s'était dit que le vœu reprenait l'ensemble des objectifs ayant été fixés. J'entends, je m'interroge un tout petit peu sur le fait de savoir pourquoi ce n'est pas le cas, mais enfin, peu importe. L'important je pense, c'est celui qui rassemblera tout le monde et qui nous permettra de continuer le débat. Encore une fois, les échéances on les connaît et elles vont venir au fur et à mesure du temps.

Fadila MEHAL : Concernant le vœu de notre groupe, on l'a abusivement amalgamé aux autres, qui ont un autre objectif. Le nôtre n'est pas sur le long terme avec ces audits, mais simplement sur le court terme aujourd'hui, la production des données qui sont demandées, qui sont sollicitées et sur lesquelles nous n'arriverons pas à avoir de réponses. C'est donc vraiment très concret, c'est dans l'immédiateté.

Dominique PREMEL : Peut-être quelques éléments de réponse sur votre vœu, Madame MEHAL. Il y a trois points sur lesquels je peux vous répondre de façon extrêmement précise. Les fiches techniques sont totalement à disposition. Je suis d'accord avec vous, ceci a pris trop de temps pour des raisons qui étaient internes à l'organisation de la SOGERES alors qu'on les avait déjà l'année dernière et qu'on leur avait demandé de mettre en place un process automatique. Ils se sont un peu pris les pieds dans le tapis dans l'affaire, mais maintenant, les fiches techniques sont disponibles. Les parents d'ailleurs qui participent à la commission restauration nous ont dit que les fiches en question leur convenaient tout à fait.

Deuxième sujet sur la commission de menu que vous abordiez également, le nouveau système que vous avez proposé c'est-à-dire de rotation un peu des commissions de menu dans les différentes écoles a déjà été mis en place et a commencé à fonctionner. Avec d'ailleurs, je le regrette, peu de participation des parents dans l'école où la commission s'est réunie et où ceci a déjà été mis en place.

Troisième point, en ce qui concerne les pénalités, évidemment elles sont mises en place au fur et à mesure des choses. Ceci avec un process, comme vous le savez, mais que je peux vous rappeler, de contrôle extrêmement précis de la prestation, puisqu'on a une société extérieure qui contrôle le délégataire, avec une fréquence régulière, qui nous transmettent les observations. Nous les transmettons. Il y a plusieurs cas de figure. Soit elles sont tout à fait non conformes au contrat et dans ce cas-là, la pénalité est immédiate. Soit elles peuvent faire l'objet de « débat », donc on demande au délégataire de nous répondre et de nous dire pourquoi ce n'est pas conforme, puis quelle est leur observation. À l'issue, on juge que sa réponse est satisfaisante ou pas et l'on applique ou non une pénalité. Il y a déjà un certain nombre de pénalités qui ont été mises depuis le début de l'année, particulièrement pour des fonctionnements qui n'étaient pas satisfaisants dans la période habituelle. On n'a pas encore tout axé, parce que comme je viens de le dire, il y a plusieurs catégories d'observations. Mais pour celles qui n'étaient pas conformes au marché, les pénalités sont déjà parties.

Fadila MEHAL : Je pense qu'en ce qui concerne votre vœu, réponse est faite un peu à tous les points qui avaient été abordés, je pense.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais soumettre aux voix les différents vœux. Je n'appellerai à voter que pour le dernier, qui reprend l'ensemble des considérations et qui est plus complet que le premier.

Le premier, celui déposé par le Groupe des Verts, est-il maintenu ?

Le vœu V18201932 n'est pas adopté.

Le vœu V18201933 n'est pas adopté.

Le vœu V18201935 n'est pas adopté.

Le vœu V18201940 est adopté à l'unanimité.

74. V18201934 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif à l'état d'urgence sanitaire et social du quartier « Porte de La Chapelle ».

Gérald BRIANT : Je vais aller très vite, parce qu'il est tard. En plus, on a beaucoup parlé de la Porte de La Chapelle. C'est bien, c'est un sujet que l'on a mis en priorité à notre conseil d'arrondissement. Je voudrais dire deux choses.

Ce vœu demande et interpelle l'État via le préfet de police pour qu'il y ait des moyens qui soient alloués à la Porte de La Chapelle. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, le territoire de la Porte de La Chapelle doit être déclaré en état d'urgence sanitaire et social. J'en rajouterai même plus, parce que c'est aussi un vœu qui a été légèrement modifié : on a mis les conséquences de la canicule, ceci a été dit en propos préliminaire par le maire tout à l'heure, sur l'urgence qu'il y a aujourd'hui à intervenir.

Pourquoi ce vœu ? On peut se dire « A quoi bon ? On a déjà posé un peu ces questions, on est déjà interpellés ». Il vise aussi un peu à répondre au préfet LALLEMAND qui a dit lors du dernier conseil de Paris qu'il n'y a pas de manque d'effectif dans le 18^e arrondissement. Donc, comme il n'y a pas de manque d'effectif dans le 18^e arrondissement dicit le préfet de police, je propose que les élus qui ont aussi une forme d'expertise agissent. Je pense qu'il y a matière à discussion. Je crois qu'au-delà du sourire évidemment, il y a vraiment une urgence qui peut, je le crois et je suis aussi inquiet que le maire du 18^e arrondissement sur le fait qu'il puisse y avoir des victimes très, très vite. On peut les éviter, mais il faut qu'il y ait une mobilisation de tous.

J'espère que cette voix sera entendue. Oui, il faut des policiers supplémentaires sur cet espace-là. Je finis juste là-dessus. Quand on avait l'installation notamment de la bulle, il y a eu beaucoup de policiers à un moment. Ceci a vraiment donné des résultats. Ceci a même mis un intermède au fameux trafic des taxis. Même ceci avait bougé. Il y a des choses qui sont possibles et cela peut donner des résultats. Que l'on entende cet appel, mais je pense qu'il est nécessaire. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. C'est un appel que nous avons été un certain nombre à lancer toutes les semaines avec la maire de Paris en étant physiquement présents à la Porte de La Chapelle.

Vous avez eu sur table la version avec quelques éléments supplémentaires concernant l'urgence supplémentaire d'aujourd'hui. Je pense que même si toutes les formes de rédaction ne sont pas exactement mon vocabulaire, ce vœu peut être voté.

Pascal JULIEN : Il est fait allusion par Gérard BRIANT à la prestation du préfet de police au dernier conseil de Paris. Il y a ensuite eu d'autres discussions avec lui. C'est très impressionnant, parce qu'effectivement il ne donne absolument pas l'intention de vouloir maintenir les effectifs globalement à Paris et même dans certains quartiers. On a vu quand même Colombe BROSSEL et la maire de Paris réagir en séance, ce n'était pas prévu ainsi. Je vais redire ce que j'ai dit en séance ou ici. Dans ce cadre-là et avec un gouvernement, un préfet qui dès maintenant ne maintient pas vraiment ses objectifs, la réaction de la police municipale ne va qu'aggraver la situation, parce que partout où une police municipale a existé, la police nationale s'est retirée. Il n'y a pas un seul contre-exemple.

L'annonce de la police municipale ne fait donc que déclencher le processus. Je me souviens très bien que la maire de Paris, pour répondre aux inquiétudes des écologistes notamment et des communistes par rapport à ce phénomène de retrait de la police nationale, avait dit « Vous allez voir ce que vous allez voir. Je vais négocier avec Castaner une convention pluriannuelle par laquelle le préfet s'engage à maintenir ses effectifs à Paris ». Excusez-moi, mais c'est vraiment mal parti. Aussi bien les vœux déposés par les socialistes ici ou là que par d'autres et dans tous les débats montrent qu'il y a quelques raisons véritablement de s'inquiéter. Je ne peux que déplorer cette annonce à caractère très électoraliste de création de police municipale, parce qu'elle accélère la situation de dégradation dans laquelle on est, c'est-à-dire le retrait de la police nationale. C'est à la police nationale de lutter contre toutes les formes de délinquance, contre les trafics, etc. Ce n'est pas à la police municipale de le faire.

Christian HONORE : Ce vœu me met terriblement mal à l'aise. Parce que nous l'avons dit tout à l'heure, il s'agit d'un drame humain. C'est un sujet trop grave pour en faire un enjeu politique. J'ai aussi un calendrier, je vois bien comment ça avance, la période des élections. Je lis les lettres de Madame BROSSEL qui interpelle Monsieur CASTANER. On voit ce qu'il se passe : les uns disent « C'est la faute de la maire de Paris », les autres disent « C'est la faute du gouvernement ». Non, ce n'est pas ainsi que l'on va gérer le problème. C'est un drame. Je l'ai dit tout à l'heure, on ne pourra arriver à des actions que lorsqu'il y aura une concertation commune, lorsque tous les partenaires – ville, État, associations, services sociaux – se mettront autour d'une table et élaboreront ensemble des actions. Je suis désolé, mais Monsieur BRIANT en l'occurrence, c'est la faute de l'État et uniquement de l'État. On ne peut pas faire de polémique politicienne, pardonnez-moi de vous le dire très gentiment, devant un drame aussi important.

Vous allez sur la Colline du crack, moi aussi. Je vais voir les associations, vous y allez aussi. Je parlais aux associations et je leur dis « Qu'est-ce que vous pensez de la police ? » Les associations qui travaillent me disent « Non, pas à la police ». Elles parlent d'agents sociaux qui sont plus à même d'assurer la sécurité. Qu'il y ait des problèmes de sécurité, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour les riverains. Mais prétendre que l'on va résoudre ce problème uniquement par la police, ce n'est pas vrai. Madame DEMANGEL sera d'accord avec moi. Quand on voit ce qu'il se passe, il ne peut pas y avoir uniquement des solutions de sécurité, je suis désolé.

Comme Pierre-Yves BOURNAZEL n'est pas là, je ne peux pas faire autre chose que de m'abstenir. Ce qui ne préjuge pas de ce qui sera décidé, parce que je suppose que vous allez le reposer au conseil de Paris. Je verrais avec Pierre-Yves BOURNAZEL ce qu'il compte faire. Mais Monsieur BRIANT, je ne vote pas un vœu à charge. Je m'abstiens donc.

Daniel VAILLANT : La politique, quand elle est noble, elle est utile. Quand elle n'est que la préparation à des exercices électoraux, ça perd son authenticité et sa pertinence. Évidemment, cela peut déchirer ceux qui sont dans le grand écart. Mais pardonnez-moi, j'avais généralisé la police de proximité. Il y avait 700 policiers dans le 18^e. Elle a été malencontreusement supprimée dans les conditions que vous savez, pour des raisons idéologiques. Elle était censée faire que les policiers allaient jouer au football avec les enfants dans les quartiers, ce qui n'a jamais été le rôle de la police de proximité. Ce n'était pas une police de tous. C'était une police de renseignements, une police de proximité et une police d'efficacité. Elle avait d'ailleurs conduit à quelques résultats, y compris en termes de statistiques sur Paris. Ce qui fait que, je crois que Madame BROSSEL s'était exprimée dans ce sens, faisant allusion au fait que revenaient quasiment les statistiques de 2002. Ce n'est pas grave, c'est petit. Mais la vérité, elle est que la police de proximité avait fait monter effectivement les chiffres, parce qu'elle était efficace.

À partir du moment où vous avez 13 000 policiers et gendarmes en moins et que pour reconstituer les forces... D'ailleurs, je n'ai pas entendu beaucoup de gens s'indigner de la disparition de ces policiers. Il y en a qui s'en réjouissaient, parce que la police, c'est toujours suspect. Il faut quand même redire les choses comme on les ressent et comme on les connaît. On a essayé, à partir de 2012, de reconstituer des forces, de recruter. Je sais que le ministère qui est décisif dans cette matière, ça s'appelle Bercy. Parce que vous ne créez pas des postes du policier sans l'accord de Bercy. C'est un problème d'argent, puis de formation et puis de mise à disposition des effectifs là où l'on en a besoin. Donc, pardonnez-moi, un préfet de police quel qu'il soit, il est avec ses effectifs actuels et il ne fera pas plus que ce qu'il fait. Quand il y a des effectifs de CRS ou de gardes mobiles qui sont en surnombre sur la capitale, là il peut disposer d'une forme de force de frappe, mais très inefficace. Jamais les CRS n'ont été efficaces pour faire cette police dont on a besoin. Vous avez une compagnie de Vesoul qui arrive, elle ne sait même pas où elle est. Il faut déjà former les CRS pour leur donner un plan et qu'ils puissent se balader dans les rues avec.

Tout ceci, c'est du baratin. Je vous le dis comme je le ressens. Vous savez, ma vie électorale s'achemine vers la fin. Je ne suis pas là en train de tenir un discours pour convaincre qui que ce soit. Mais vous, essayez de vous entraîner à la responsabilité. Il n'y a pas suffisamment de policiers en France. Il n'y a pas suffisamment de policiers à Paris. Des policiers formés, polyvalents, proches des gens et des problèmes. Voici la vérité. Je le dis clairement : je n'ai jamais pensé qu'une police municipale réglerait les problèmes. Elle en crée à certains égards.

Je reste sur la même position. Je peux évoluer sur des sujets, mais là, vraiment je vous en supplie : ne faites pas porter aux policiers l'incurie que l'on constate dans les quartiers. Ils n'y sont pour rien ni la commissaire du 18^e qui se décarcasse, elle fait ce qu'elle peut dès 6 heures du matin pour être sur le front. Voilà, c'est un problème de moyens. Nous n'avons pas à Paris et ailleurs en France les moyens correspondant à l'évolution démographique de la France et à ses problèmes spécifiques, y compris en matière de sécurité. Voilà la vérité.

On nous a dit toujours dit « La France est surpeuplée en policiers ». Ce n'est pas vrai. Donc, aujourd'hui, on est dans la difficulté. Si on ramène des effectifs à Paris, il n'y en aura plus à tel ou tel endroit en France, en Seine-Saint-Denis ou ailleurs. Je pense que c'est grave, parce que je pense que l'on est dans une forme d'impasse.

Je ne vois pas le gouvernement d'aujourd'hui, pas plus que celui d'hier, dire « Je vais créer 10 000 postes de policiers supplémentaires et les inscrire au budget », comme j'ai pu le faire à une certaine période, notamment avec la loi sur la sécurité quotidienne de 2001.

Voilà, je vous dis ce que je crois juste et honnête. On ne peut pas être dans les discours pré-électoraux. Il faut être dans la réalité et sur on combat l'insécurité, ce qui n'est pas différent de l'éducation, de la situation sociale des gens. Je suis prêt à voter le vœu présenté par Gérard BRIANT, parce qu'il est dans le sujet. Mais sur les raisons profondes de la difficulté dans laquelle nous sommes, je pense que chacun peut aussi regarder de son côté.

Pierre LISCIA : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, le vœu est très politique. C'est une grande déclaration d'intentions. D'ailleurs, c'est une indignation que vous auriez pu faire déjà il y a longtemps, et même peut-être avant l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement. C'est d'ailleurs un vœu que l'on a déjà eu l'occasion de voter.

Mais ce que je voulais vous dire, c'est que je ne suis pas moi-même un fervent défenseur du gouvernement. Mais je dois avoir l'honnêteté de dire que depuis que le système de CAES – Centre d'Accueil et d'Examen de Situation – a été mis en Île-de-France, expérimenté, où l'on a du coup des centres pour les premiers arrivants de traitement des demandes à taille humaine mieux répartis en Île-de-France, c'était une demande que je formulais déjà dès 2015. Vous parliez de mémoire, tout à l'heure. Je fais appel à votre mémoire. Je pense que ça va mieux. Ce n'est pas parfait, mais ça va mieux. Je connais la Porte de La Chapelle, je connais la Porte d'Aubervilliers. Je viens de dire que ça va mieux. Ce n'est pas parfait, évidemment. Mais on n'a pas les successions de campements de rue sauvages que l'on a eus en 2015-2016 où il y avait 2 000 personnes qui étaient évacuées et puis deux semaines après, trois semaines après, un campement de 2 000 personnes qui s'était à nouveau reconstitué. S'il est question d'ouvrir de nouveaux centres d'accueil et d'examen de situations, de nouveaux CAES notamment à Paris, je suis le premier à le soutenir, parce que je pense que c'est la bonne solution.

Il y a une chose qui m'interpelle. Je voterai le vœu, parce qu'encore une fois c'est quelque chose que l'on a déjà eu l'occasion de voter. Cependant, il y a une chose qui m'interpelle. On sent bien que vous êtes dans un bras de fer j'allais dire avec le gouvernement et avec le préfet de police de Paris. Si le sujet c'est de lancer un débat sur la police nationale, sur les effectifs de police à Paris, dans ce cas-là faites un vœu pour demander plus de policiers à Paris. Mais ne faites pas un vœu où tous les considérants concernent la situation migratoire dans le 18^e et la situation de la toxicomanie dans le 18^e pour vouloir ensuite y apporter une réponse policière, pardonnez-moi. La manière dont vous formulez le vœu, c'est comme cela qu'on l'entend. On se dit « Il y a des migrants dans le 18^e. Il y a des toxicomanes dans le 18^e. Il faut une réponse policière ». Je crois que c'est précisément un problème humanitaire, mais vous le savez. Comme vous êtes dans la posture, vous vous contredisez vous-mêmes. Un problème humanitaire, on ne peut y répondre qu'avec des moyens humanitaires. Un problème médical et sanitaire, on ne peut y répondre qu'avec des réponses sanitaires. C'était l'objet de notre débat, tout à l'heure.

Je ne vois donc pas ce que viennent faire les effectifs de policiers, ici. À moins que vous vouliez lutter contre les campements de rues et les toxicomanes avec des policiers. Ce n'est pas mon opinion.

Éric LEJOINDRE : Je vais laisser la parole à Didier GUILLOT. Je suggère aux uns et aux autres de débattre de ce qui est écrit, pas de ce que l'on pense que les uns et les autres ont voulu dire. En général quand on en revient à l'écrit, c'est beaucoup plus simple.

Didier GUILLOT : On va essayer d'aller droit au but. Je constate qu'à chaque fois, on passe notre temps à voter des vœux ici, au conseil de Paris. L'enfer, c'est les autres c'est toujours l'État. Régulièrement, c'est la région puis après c'est l'État. Cette façon de faire de la politique mène à quoi ? Je suis élu depuis 10 ans, je n'ai jamais vu que ceci avait quelque influence que ce soit. Je n'ai jamais vu que cela fonctionnait, que cela débouchait sur quoi que ce soit. Sur cette logique du bras de fer, il se trouve qu'en 2001 je travaillais avec un élu du 18^e qui était sur la question de la sécurité. Qu'est-ce qu'il s'est passé quand DELANOE a été élu sur la sécurité ? Il est allé faire un accord de coopération avec la préfecture de police. Certes, Daniel VAILLANT était ministre de l'Intérieur donc c'était plus pratique. Mais il n'empêche que la démarche était complètement différente et elle a fonctionné. Alors, elle n'a pas fonctionné très longtemps parce qu'effectivement on a eu un petit changement sur la police de proximité. Mais en tout cas, la démarche politique de la mairie de Paris était nettement plus intelligente sur ce secteur-là. Parce qu'aujourd'hui, travailler sur cette question-là en pensant que l'on va faire des propos comminatoires sur « Le préfet doit faire, le préfet doit faire, on veut plus », mais franchement on peut continuer comme ça à se faire plaisir et à se faire mousser, mais dire que c'est toujours de la faute des autres, il y a un moment où vous vous rendez compte que les gens ne suivront pas, parce qu'ils sont peut-être un peu plus intelligents que cela.

Gérald BRIANT : Il est dommage que le débat n'ait pas été filmé. J'entends les propos de Pierre LISCIA qui expliquait que cela donnait des résultats, la politique des CAES, et qu'il y avait moins de migrants maintenant sur le quartier nord du 18^e arrondissement. Je pense que c'est intéressant, parce qu'il y a une espèce de double discours. Je vois le fil Twitter, je suis attentif. Je vois un peu les passages médiatiques, etc. Tout d'un coup, je vois que l'on dit exactement le contraire de cela. Mais « ce n'est pas grave, c'est la noblesse de la politique ». C'est-à-dire que l'on peut faire un jour blanc, un jour noir.

Dire que cela ne sert à rien, ce n'est pas vrai. Quand je cite l'exemple de la Bulle et du centre d'accueil, que l'on a fait à l'époque contre le gouvernement de l'époque et qui finalement a vu que c'était une position rationnelle. Quand Madame HIDALGO l'a proposé, on a mis une solution en fait qui était juste de créer une file active qui se passe bien. Il fallait des gens en uniforme, devant. On a réussi à le faire, après. Ensuite, la situation s'est dégradée pour d'autres raisons. Mais dire que ça n'a servi à rien, ce n'est pas vrai. En plus, là où l'histoire est belle sur les vœux qui ne servent à rien, c'est qu'elle vient d'ici. Je me rappelle d'un vœu qui avait été proposé par nous et Europe Ecologie, voté par la majorité, qui avait développé sur cela en disant « Il faudrait que », etc. On n'avait pas décidé de comment c'était, etc. Sauf que oui, ceci a donné des résultats. Il faut y croire un peu, en politique. Sinon ce n'est pas la peine, il faut arrêter.

Éric LEJOINDRE : Je vais proposer de mettre ce vœu aux voix. Je ne vais pas revenir sur le débat, il a déjà été long et ça ne sert à rien. Je voudrais par contre redonner quelques éléments de contexte.

Il s'avère que je suis maire depuis 2014, j'ai été premier adjoint pendant 6 ans, avant.

Les différentes modalités de travail avec la préfecture de police, avec les représentants de l'État, je les ai connues sous différents gouvernements. La question des effectifs a été portée dans cette mairie sous les différents gouvernements, en tout cas depuis que je suis là, c'est-à-dire depuis 2008, dans à peu près les mêmes termes. D'ailleurs, j'imagine qu'elle est portée dans à peu près les mêmes termes par toutes les mairies de France qui toutes, régulièrement, sont amenées à constater qu'elles ont besoin de moyens supplémentaires.

Quel est l'élément différenciant, aujourd'hui ? D'abord, la réalité du terrain. Parce qu'en tout cas depuis 2004 que je me suis installé à la Porte de La Chapelle, je n'ai jamais vu ce territoire dans l'état dans lequel il est aujourd'hui. Personne ne peut croire que la situation actuelle a quoi que ce soit à voir avec ce que l'on a connu, y compris il y a un an, y compris il y a deux ans, y compris il y a trois ans. Or face à cette réalité que personne ne nie, l'autre réalité que je crois que personne ne nie non plus, c'est que l'on nous laisse tout seuls. Alors on nous explique les gilets jaunes, tout ce que l'on veut. Mais quand même ! On ne va quand même pas imaginer que c'est la mairie de Paris ou la mairie d'arrondissement toute seule qui va régler le problème de ce qu'il se passe aujourd'hui à la Porte de La Chapelle. L'élément supplémentaire différenciant aujourd'hui, c'est que l'on a laissé se recréer à cet endroit des problématiques que l'on avait résolues. Je crois que l'on était tous d'accord autour de cette table pour dire qu'il était souhaitable et que nous souhaitons que le centre humanitaire de la Porte de La Chapelle qui devait être déplacé, je l'assume, soit réinstitué dans sa forme, ailleurs. Pourquoi ? Parce que tout simplement, les résultats existaient.

On nous a dit « On va faire différemment ». À l'époque, rappelez-vous quand même. Il faut se rappeler de ce que les uns et les autres disaient. À l'époque, j'ai dit « Je pense que c'est une erreur de ne pas reconstituer le centre humanitaire ». Mais, et je l'ai dit aussi, j'ai constaté la création de places dans les CAES et l'absence d'accueil de jour. J'ai moi-même dit « Ils veulent essayer une autre méthode. Il faut les laisser essayer une autre méthode ». La réalité, c'est que cette méthode aujourd'hui ne règle pas le problème. Quand vous pensez que vous avez 20 % de réfugiés statutaires dans les rues du 18^e plus des dublinois, plus les familles qui sont quasiment toutes statutaires, plus les déboutés, plus ceux qui attendent, vous vous dites si l'on continue comme cela et l'on va avoir ce que l'on voit là, c'est-à-dire la cohabitation, la coexistence sur le même territoire de deux phénomènes qui ne peuvent pas cohabiter. Soit on fait différemment. Il faut donc faire différemment. C'est ce que nous réclamons.

Puis sur la question des usagers de drogues, là encore on est nombreux autour de la table à avoir dit et redit ce que nous pensions qu'il fallait faire. C'est-à-dire la réponse d'urgence qui exige une présence policière importante pour rassurer, pour remettre de l'ordre dans le quartier, en même temps la réponse sur le plan sanitaire et social, et dans le même temps à plus long terme la réponse sur le plan urbain. Tout cela aussi, on sait ce qu'il en est.

J'ai eu cette chance d'être reçu au Ministère de l'Intérieur. J'ai eu cette chance d'être reçu enfin par le préfet de police, d'avoir essayé de partout, sans toujours en faire état publiquement, de constater qu'au-delà d'être reçu de façon tout à fait courtoise, républicaine et sympathique, aucune des réponses aux questions que je portais notamment sur cette problématique de la Porte de La Chapelle était là et prise en compte. Alors oui, j'ai été reçu. Oui, j'ai pu discuter. Oui, j'ai présenté ce que me disent les habitants du 18^e.

Mais enfin ce que je constate, c'est que l'on ne va pas durer encore des semaines et des semaines dans la situation de la Porte de La Chapelle actuelle. Qu'est-ce qu'il se passe si l'on a 10 morts pour la canicule ? Qu'est-ce que l'on fait ? On continue d'attendre ? Ce n'est pas possible.

Je n'ai pas proposé de vœu, mais face au vœu qui est déposé par les élus du groupe communiste, une fois qu'il est mis, il faut quand même acter le fait que l'on est dans une situation inédite. Je parle de la Porte de La Chapelle. Je crois que personne ne peut nous faire le reproche, en tout cas pas à moi, de ne pas avoir essayé par tous les biais, par tous les moyens et de toutes les façons. Il faut qu'il y ait un réveil sur cette question de la Porte de La Chapelle. Il faut que cela vienne vite. Si ce vœu y contribue, j'en serais très heureux. Mais vous savez ce que je pense des vœux.

Je vais mettre aux voix.

Le vœu V18201934 est adopté à l'unanimité.

75. V18201936 –Voeu déposé par les élu-e-s du groupe DPE relatif à Roissy bus.

Didier GUILLOT : Il s'agit du Roissy bus, qui existe déjà depuis longtemps et qui dessert l'aéroport de Roissy. On avait déjà évoqué cette question.

Il y a deux lignes de bus aujourd'hui qui desservent les aéroports : l'une au sud avec l'Orly bus et l'autre au nord avec le Roissy bus. La différence entre les deux, c'est que l'Orly bus dessert le 13^e et le 14^e avec 5 arrêts intermédiaires, ce qui permet aux habitants du 13^e et du 14^e de se rendre à l'aéroport d'Orly par cette desserte de proximité. C'est d'ailleurs une desserte de la RATP. Au nord, on a la même chose, mais sans les arrêts, c'est-à-dire sans la possibilité de se rendre à Roissy. Il y a des habitants du 18^e qui vont à Roissy soit pour prendre l'avion pour les vacances, soit pour prendre l'avion professionnellement, soit pour aller chercher des gens qui prennent l'avion. Je pense que c'est arrivé à peu près à tout le monde, ici.

Effectivement, le Roissy bus part d'Opéra et il traverse notre arrondissement. Les habitants du 18^e ont les nuisances du bus, mais n'en ont pas les avantages. Comme on a déjà évoqué le fait qu'il y avait des nuisances, je propose non pas de faire cesser les nuisances parce que l'on n'y est pas arrivés et l'on a essayé, mais de faire en sorte que l'on ait les avantages et qu'il y ait deux arrêts. Je propose dans ce vœu qu'il y ait deux arrêts : un Place Clichy et un Place Jules Joffrin pour que les habitants du 18^e qui se rendent à l'aéroport Charles de Gaulle puissent prendre le bus. D'ailleurs, je précise qu'il y a aussi des salariés parce que l'on n'y pense pas beaucoup, mais c'est une plate-forme extrêmement importante en termes d'emploi. Il y a aussi beaucoup de salariés qui vont là-bas se rendre tous les jours et qui habitent le 18^e, donc ceci les concerne aussi en l'occurrence.

Je ne sais pas si un jour, il y aura le Charles de Gaulle Express. Je sais qu'ici, on n'est pas tous favorables à cette solution, mais en tout cas, là, on a une desserte qui pourrait être utile aux habitants du 18^e pour desservir ce pôle.

Éric LEJOINDRE : Ce que je sais en tout cas, c'est que le Charles de Gaulle Express ne s'arrêtera pas dans le 18^e.

Gilles MENEDE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur GUILLOT, vous avez dit tout à l'heure « On passe son temps à voter des vœux, des vœux et des vœux ». Depuis le début, vous l'avez déjà tous voté, ce vœu, depuis de nombreuses années et ce n'est toujours pas fait. C'est un sujet très ancien que nous avons tous porté, ici. Je vais vous rassurer tout de suite : nous sommes favorables à la création d'arrêts sur le 18^e.

Effectivement, ce sera par contre un peu compliqué, parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'y a pas de trajets fixes aujourd'hui sur le Roissy bus. Un coup il va d'un côté, un coup il va de l'autre. Par rapport aux localisations que vous proposez, vous proposez notamment la Place Jules Joffrin. On en a entendu parler, aujourd'hui. Mais vous savez aussi que la Place Jules Joffrin connaît déjà beaucoup de bus. Je n'imagine pas que l'on fasse arrêter un Roissy bus encore en plus sur la Place Jules Joffrin, comme vous le proposez.

Je vous proposerai plutôt de travailler ensemble à d'autres endroits pour trouver des arrêts de bus complémentaires. Pourquoi pas d'ailleurs les Portes ? La Porte de Clignancourt, prochain cœur de Paris, du nord-est parisien, la Porte Montmartre ou peut-être qu'il y a quelques hôtels touristiques. Avec les habitants, ils seraient contents de l'avoir. Vous devez le savoir, aussi. Il y a de nouvelles connexions de transport qui permettraient, avec la Porte de Clignancourt, la Porte Montmartre, avec le T3 qui arrive fin novembre, avec la ligne 4 qui va s'automatiser. Pourquoi pas effectivement voter votre vœu, mais on vous invite surtout à essayer de trouver d'autres endroits que la Place Jules Joffrin, qui est déjà bien encombrée et dont on parle régulièrement sur d'autres sujets de circulation ?

Éric LEJOINDRE : Pas la Place Jules Joffrin, pas la Place Clichy, mais pourquoi pas regarder aux Portes. Ce qui m'amène pour le coup pas à voter le vœu, puisque ce n'est pas exactement ce qu'il dit, mais à continuer à travailler ensemble, si vous le souhaitez.

Le vœu est-il maintenu ?

Gilles MENEDE : Oui, je suis tout à fait ouvert sur la localisation. On a donné deux exemples, mais ça peut être ailleurs. Le principe, c'est qu'il y ait un ou deux arrêts dans le 18^e.

Éric LEJOINDRE : Il n'est pas écrit comme ça, mais disons qu'il est écrit comme ça de regarder la possibilité de trouver des localisations et l'on oublie la place Jules Joffrin, puis on met aux voix.

Le vœu V18201936 est adopté à l'unanimité.

76.V18201938 –Voeu déposé par les élu-e-s groupe Les Républicains et Indépendants relatif à l'information sur les chantiers de voiries

Laurent QUEINNEC : Merci Monsieur le Maire, je vais être très rapide. Chacun peut constater, sans même en dresser la liste exhaustive qui retarderait d'autant la clôture de ce conseil d'arrondissement, le nombre important de gros travaux, mais aussi de plus modestes actuellement dans le 18^e arrondissement. Je parle de raccordements, de petits travaux de voirie ou de réparations diverses. On pourrait s'en réjouir, si ces travaux concernaient par exemple la chaussée déformée, mais c'est un autre débat.

Tous ces chantiers durent souvent très longtemps au regard de leur ampleur, faute souvent d'une coordination efficace de la part des services de la mairie.

Ils créent des tas de problèmes de circulation avec des automobilistes et des personnes également, en particulier des plus fragiles. Il y a un service d'information en ligne qui a été mis en place, mais qui mentionne surtout de gros travaux et qui n'est donc pas exhaustif. C'est donc une coquille à moitié vide qui pourrait utilement être complétée par une information directe auprès des habitants sous forme de boîtage ou lorsqu'il y a des travaux à proximité.

Le vœu consiste à informer de manière exhaustive des travaux en cours ou prévus sur son site internet, la mairie, et dans les boîtes aux lettres des habitants des rues adjacentes. Merci.

Gilles MENEDE : C'est effectivement un sujet dont nous parlons souvent, Monsieur QUEINNEC, et vous avez raison. Je comprends également l'exaspération des Parisiens sur le nombre important de travaux qui sont à Paris. Mais comme l'a dit le premier adjoint à la maire de Paris, il y a un certain nombre de travaux qui sont du fait de la ville, un certain nombre d'autres en raison des concessionnaires. Je veux ici vous dire simplement que ces travaux sont utiles, puisque ce ne sont pas que des petits travaux pour réparer les trottoirs. Ce sont aussi des gros travaux notamment avec la vélo rue de la Rue Marcadet qui va avoir cet été. Ce sont des gros travaux avec Enedis qui actuellement est en train de faire en sorte que pour 2025, le réseau de bus de Belliard soit totalement composé de bus électriques. Ce sont souvent de gros travaux sur le projet de la Ceinture Montmartre avec Eaux de Paris, le remplacement de 5 kilomètres de canalisations. Donc, effectivement, ce sont de gros travaux, mais qui peuvent être utiles aux Parisiens à moyen, long terme.

Pour répondre concrètement à votre vœu, puisque c'est de ça qu'il s'agit, je veux vous redire que l'information sur les grands travaux est sur paris.fr et sur les gros chantiers concernant les principales voies de Paris. Nous nous efforçons au maximum, que ce soit les travaux de la ville ou les travaux des concessionnaires, de les indiquer sur le site de la mairie du 18^e. Nous nous efforçons de le faire et de mettre tous les travaux que nous connaissons, et notamment les lettres d'information aux riverains des différents concessionnaires que nous mettons sur le site mairie18.paris.fr, puis sur un autre site qui est participer.paris.fr.

Enfin, nous rappelons à l'ordre à chaque fois que nous avons des signalements les différents concessionnaires pour un affichage sur site des différents travaux. Nous y veillons au maximum. Nous essayons de faire en sorte que l'information sur les travaux soit la plus complète possible pour tous les Parisiens.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Ce vœu est satisfait, mais est-ce que vous le maintenez ?

Laurent QUEINNEC : Naturellement, je le maintiens. Il n'est pas du tout satisfait, puisqu'en effet l'information n'est pas en ligne et le vœu consiste à l'avoir. D'ailleurs, c'est assez reconnu par Monsieur MENEDE.

Gilles MENEDE : J'ai dit que l'information était en ligne sur paris.fr et sur mairie18.paris.fr.

Éric LEJOINDRE : Passons au vote.

Le vœu V18201938 est rejeté.

77. V18201937 –Voeu déposé par les élu-e-s du groupe 100 % Paris 18e relatif à l'aide au développement des commerces de proximité de qualité dans le 18e arrondissement

Christian HONORE : Il ne s'agit pas uniquement de parler de commerces, mais il s'agit de parler de la revitalisation de quartiers et de faire en sorte que ce quartier ne sombre pas dans ce qui semble apparaître.

Deux commerçants ont décidé de fermer leur commerce pour des raisons de sécurité. Un habitant du quartier m'a fait remarquer qu'il s'agit de Samir et Karim. Il voulait me faire comprendre par-là qu'il s'agissait de gens issus du quartier, qui étaient nés, qui étaient implantés, qui essayaient de construire leur vie et qui n'y sont pas parvenus, qui ne sont pas arrivés au terme de leur trajet, parce qu'ils en ont été empêchés par la sécurité. Or, depuis très longtemps nous disons avec Pierre-Yves BOURNAZEL que la vitalité d'un quartier, la vie d'un quartier, la sécurité d'un quartier est un ensemble qui est à la fois le commerce et la sécurité. Un quartier ne vit vraiment que lorsqu'il s'enracine dans sa population, ou autrement dit quand sa population prend en charge, s'approprie le quartier. C'est ce que faisaient les deux personnes dont je viens de citer le prénom.

L'équilibre d'un quartier, c'est à la fois le commerce et la sécurité. Mais les deux termes sont intimement liés. Il ne peut pas y avoir de commerces sans la sécurité, il n'y a pas de sécurité s'il n'y a pas de commerces qui fonctionnent convenablement et si les habitants partent du quartier, parce qu'ils n'ont pas de sécurité et, parce qu'ils n'ont pas de commerces pour s'y achalander.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous proposons ce que nous avons déjà proposé, c'est-à-dire une police municipale. Je ne comprends plus ce que veut la maire de Paris. On nous dit qu'elle veut la police municipale, on la présente au conseil de Paris, on vote contre. Ce qui est extraordinaire c'est que Madame BROSSEL, après avoir écrit à Monsieur CASTANER, me dit « Non, on ne veut pas de sécurité ». Enfin, elle ne vote pas le vœu qu'on lui avait présenté, donc c'est une parfaite incohérence.

Le vœu, je vous le dicte. C'est de renforcer la présence de la police nationale qui est nécessaire dans ce quartier provisoirement, parce que là non plus la sécurité du quartier ne peut pas être fondée uniquement sur la présence de la police. C'est de mettre en place, en concertation avec les élus parisiens et notamment les parlementaires, une véritable police municipale et des antennes locales dans chaque arrondissement. De mener une politique volontariste et proactive de revitalisation commerciale à travers les services économiques de la ville de Paris, la CMA Est, la GU Paris Commerce. D'accentuer et de développer la concertation avec les commerçants et leurs représentants. Je crois que c'est extrêmement important. De s'appuyer sur les projets et propositions des commerçants et leurs représentants, de tout mettre en œuvre pour favoriser et soutenir l'installation et le maintien des commerces de proximité de qualité dans le 18^e arrondissement, et notamment à Barbès et à la Goutte-d'Or.

Je dois vous dire que vendredi soir, j'ai participé au dîner au Café la Goutte-d'Or. C'était à la fois émouvant et irritant de voir une si belle entreprise, de voir des gens qui vivaient dans la convivialité, qui partageaient un beau moment de convivialité et de savoir que ce commerce allait disparaître. Surtout, on se demande par quoi et par qui il va être remplacé.

Il me semble que ça ne peut être remplacé que par un commerce de bouche ou un restaurant, c'est évident.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais vous dire.

78. V18201939 –Voeu déposé par Pierre Liscia visant à doter la Ville de Paris d'un fonds d'urgence pour le commerce de proximité en zones de sécurité prioritaires.

Pierre LISCIA : Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu assez similaire avec un constat similaire, mais une proposition différente.

Je sais que vous êtes attentifs à la dégradation de la sécurité dans la capitale et particulièrement dans le nord-est de Paris. En témoigne le courrier adressé la semaine au ministre de l'Intérieur. Le constat que vous faites de cette insécurité coïncide avec l'annonce, comme le disait Christian HONORE, de plusieurs commerçants de la Goutte-d'Or de quitter le quartier, bien qu'ils y soient implantés depuis de nombreuses années. Cela en raison de la trop grande insécurité qui y règne. Preuve s'il en fallait que l'insécurité menace bel et bien le développement et le maintien du commerce de proximité. On sait que la disparition d'un commerce situé en zone sensible, en l'occurrence en ZSP, engendre une augmentation quasi immédiate de l'insécurité.

C'est la raison pour laquelle nous devons, et vous particulièrement devez tout mettre en œuvre pour soutenir nos artisans, pour soutenir nos commerçants qui sont au cœur de la vie de quartier, qui sont essentiels à l'animation locale.

Vous savez aussi que tous les efforts que vous déployez avec la préfecture pour renforcer la sécurité de ces quartiers seraient vains si les commerçants désertaient ces quartiers-là ou s'ils étaient dissuadés de s'installer.

C'est pourquoi je vous propose justement de doter la ville d'un fonds de soutien aux commerces de proximité qui sont situés en zone de sécurité prioritaire, à la manière finalement des fonds de soutien déjà mis en œuvre par la ville pour dédommager les commerces qui sont affectés par des travaux d'aménagement du tramway, ou plus récemment pour ceux qui ont été victimes des casseurs infiltrés dans les manifestations des gilets jaunes, bien que cela ne relève pas de la ville de Paris. Cela me permet d'éviter de reprendre la parole ensuite pour nous faire gagner un peu de temps. Vous allez me répondre, comme vous l'avez déjà un peu dit plus tôt dans ce conseil, que la ville faisait déjà pour les commerces de ces quartiers-là, manifestement, pas assez. Je pense qu'en tout cas, les commerçants des Champs Élysées qui ont été dédommagés par la ville ne méritent pas moins votre considération que ceux de la Goutte-d'Or qui souffrent de leur environnement très dégradé.

Afaf GABELOTAUD : Merci Monsieur le Maire. Il y a trois sujets autour du commerce.

Le premier sujet concerne des cas particuliers. Je n'ai jamais été une grande fan du fait de parler des cas particuliers parce que l'on peut en parler, ils peuvent faire un peu symbole, mais je pense que les contextes sont toujours un peu plus compliqués que ce que l'on croit. Si on devait vraiment faire état des situations particulières, je pense que ce serait très éprouvant et compliqué. Je pense que ce n'est ni le lieu ni l'endroit pour expliquer ces situations-là.

D'autre part, on ne peut que regretter effectivement la fermeture de certains établissements. On ne peut que regretter le départ de certaines personnes, même si je mets un grand bémol, parce que cette personne – je parle du kiosquier – n'est pas partie. Elle est en arrêt maladie, donc je trouve que l'on anticipe très vite un peu trop tôt son départ. Ce n'est pas la première fois qu'il annonce qu'il part. On peut comprendre que dans des situations de traumatisme psychologique à un moment donné, on laisse les gens se reposer, réfléchir à leur situation et voir ce qu'il se passe. Je ne prédis pas et je ne souhaite donc pas prédire le départ de Monsieur LEBCHER. Aujourd'hui il ne me l'a pas annoncé officiellement, il n'y a aucun écrit. Il le dit peut-être, mais on peut aussi comprendre que quand on a été agressé, on a une certaine émotion et que l'on dit certaines choses.

Je souhaite aussi rappeler que pour ce qu'il se passe sur la brasserie de la Goutte-d'Or, enfin sur le café de Karim, la situation est aussi un peu complexe, puisqu'il s'agit aujourd'hui d'une procédure judiciaire. C'est une liquidation et il y a un mandataire social pour liquider l'affaire. Cela prouve aussi que l'on est arrivé à une situation qui est déjà un peu entamée et qui s'explique par beaucoup de choses.

L'insécurité est là, mais je ne veux pas et je ne souhaite pas rentrer dans les détails. Laissons le sujet particulier. Parlons de tout le reste. Parlons de l'insécurité, parlons de ce que peut peser l'insécurité sur le commerce et sur les riverains. Puisque de toute façon, tout cela va de pair : quand il y a insécurité, il n'y a pas que les commerces qui souffrent : ce sont également les riverains qui au quotidien, en souffrent également.

Je crois que l'on en a largement parlé depuis tout à l'heure, c'est le deuxième sujet : la sécurité. Je crois que sur ce sujet, on ne va pas répéter tout ce qui a été dit. Nous avons eu une très longue discussion sur tous les points, auparavant, de ce que l'on pense sur la sécurité, sur l'insécurité, sur la façon dont on peut appréhender la sécurité. Je rappelle quand même effectivement que ce n'est pas la mairie du 18^e qui est en reste à ce niveau-là. Nous avons eu une première lettre qui a été adressée à Monsieur CASTANER le 26 février par Éric LEJOINDRE, un vœu qui a été déposé relatif à la sécurité adressé à l'État et au Préfet, une lettre de Colombe BROSSSEL qui a été adressée au ministre de l'Intérieur. Nous ne faisons que cela, de nous adresser aux entités qui sont en responsabilité et qui ont un moyen efficace, direct, concret de pouvoir répondre à nos demandes. Aujourd'hui, il faut avouer que nous sommes totalement impuissants. On ne peut pas inventer quelque chose qui ne s'invente pas dans une municipalité, à part le sujet de la police municipale. Nous en avons longuement discuté aussi, je ne souhaite pas non plus y revenir, parce que nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur la façon dont on voit les choses en ces termes-là.

Ensuite, je crois que chacun doit prendre ses responsabilités. Quand on a des choses à exprimer sur la sécurité, il faut s'adresser aux bonnes personnes. Aujourd'hui, je pense que la municipalité répond comme elle peut sur ces sujets-là, mais ce n'est pas une compétence directe de la mairie de Paris et encore moins de la mairie du 18^e arrondissement, même si je sais que certains souhaitent des polices municipales qui sont directement liées aux arrondissements.

Sur le commerce, puisqu'il s'agit du sujet, je ne peux que vous renvoyer aux différents vœux qui ont déjà été faits et aux différentes réponses qui ont déjà été faites sur les actions municipales qui visent le commerce et le commerce dans le 18^e.

Cela fait 10 ans que l'on travaille de façon totalement acharnée, engagée, avec une vraie foi, une vraie conviction pour le commerce, le commerce de qualité, le commerce de proximité, le commerce traditionnel, le commerce diversifié. Je ne peux pas entendre aujourd'hui à nouveau encore que l'on n'est pas au plus près des commerçants, que l'on n'a rien fait sur le commerce et que le commerce est en train de disparaître. C'est-à-dire que si nous n'avions rien fait il y a 10 ans, je crois qu'il n'y aurait pas de commerces tout court sur certains quartiers. On a travaillé de façon acharnée, on a été innovants, on a inventé des choses qui n'existaient pas. On a été le laboratoire de tout ce qui a été essayé en premier lieu dans le 18^e arrondissement et qui a été repris par ailleurs à la mairie de Paris et qui a fait l'objet d'un grand nombre d'initiatives. J'en cite quelques-unes, puisqu'il y a eu le GIE, qui a commencé dans le 18^e arrondissement en faisant en sorte que tous les bailleurs sociaux ayant des pieds d'immeubles se mettent autour d'une table avec les acteurs économiques, avec les associations de commerçants, avec la CCI, avec la DAE, enfin la mairie de Paris, avec les EDL, avec les associations de riverains. Enfin, je ne sais pas, en termes de concertation pour faire plus, je ne sais pas trop comment on fait. On met les gens autour d'une table, on se réunit tous les deux mois. C'est un travail absolument monstrueux qui demande une énergie conséquente, et l'on y arrive. On avait fait un listing de tout ce que l'on avait pu déployer sur les pieds d'immeubles, ce sont des centaines de commerces diversifiés, de qualité que l'on a pu labelliser, pour certains qui ont reçu des distinctions, que l'on reçoit tous les ans lors de nos vœux en mairie d'arrondissement pour les remercier de leur capacité à s'engager, de leur créativité et puis de leur attachement au 18^e arrondissement.

La CMAS, on travaille énormément avec elle. On ne fait que ça, de travailler avec la CMAS. Elle a eu tout un projet sur le quartier de la Goutte-d'Or. Nous travaillons encore avec elle. C'est également le Paris Commerces, puisque nous préemptons quand on peut. On a quelques projets de préemption clairement sur le 18^e arrondissement. C'est Tous Mobilisés, on a des actions concrètes pour aider aussi bien à la qualité de vie des riverains, mais aussi bien à la qualité de vie des commerçants de la commercialité des commerces. C'est le Coup de pouce commerce. On vient quand même de parler de subventions, on ne parle pas de 500 ou de 1 000 euros. Ce sont quand même des dizaines de milliers d'euros, des centaines de milliers d'euros qui sont mis au pot pour aider les commerçants. C'est le prix du goût de l'entreprendre, c'est le label Fabriqué à Paris. Ce sont aussi des projets de voirie, avec la Promenade, ce sont aussi des projets urbanistiques avec la requalification. Je regarde Maya, Jean-Philippe, Michel NEYRENEUF, les Arcades Boris Vian.

Tout cela se fait dans la concertation. On ne peut pas nous reprocher de ne pas être dans la concertation. Ce ne sont pas des compétences municipales. On fait tout ce que l'on peut, on essaye d'être créatifs pour être au plus près, pour créer de la dynamique, pour faire en sorte que depuis 10 ans, cela soit visible. C'est visible. Alors après, qu'il y ait une problématique d'insécurité qui vienne se greffer à tout cela, oui ça existe. On ne peut que le déplorer. Mais ce sont quand même des millions et des millions d'euros qui sont injectés dans des quartiers pour les transformer, qui transforment les quartiers avec des résultats absolument incroyables. Aujourd'hui, quelques exemples. On en parle, je n'ai pas ressorti la liste de tous les commerces que l'on a pu installer, parce que ça aurait fait un peu doublon et puis on en a parlé il n'y a pas très longtemps, mais il y a l'appel à projets depuis deux ans qui sert au financement des projets de commerces dans les quartiers de la ville.

Ce sont vraiment des coups de pouce à un moment donné pour aider concrètement quelqu'un rapidement dans une entreprise et dans une volonté d'amélioration concrète. On est quand même au plus près, on ne peut pas faire plus réactif.

C'est jusqu'à 10 000 euros. Ceci a profité à la Régulière Remira, ceci a profité au Chien de la lune, à la Literie de Paris, à Fadel Couture, aux Caves de Dondoudil. Ceci va profiter au Meltin-Pot Rue Affre, à Conibio qui est Rue des Poissonniers, la Bande Dessinée Rue des Roses. Sans compter le Café La Royale, etc. Enfin, je ne sais pas. J'ai l'impression que l'on ne fait que cela, travailler au plus près des commerces et d'être vraiment très actifs, proactifs, inventifs, d'être vraiment en amont des problématiques. C'est tout de même le Goût de l'entreprise qui a permis de doter les quatre meilleurs artisans de bouche de la ville. Cette année, on a récompensé la Literie de La Chapelle. Ce sont tout de même des fromages qui sont fabriqués à l'intérieur de Paris avec du lait de circuits courts. On a quand même osé, dans le 18^e arrondissement, installer les deux premières literies, fromageries qui fabriquent à Paris. On a installé le premier brasseur qui brasse à Paris. On a installé des choses qui n'existaient pas, de la fabrication de petits pains bio pour une distribution large Impasse du Pré.

Donc, oui, on fait énormément. Je pense qu'il faut savoir aussi voir un petit peu tout cela et ne pas être toujours négatif. Je pense qu'aujourd'hui, le 18^e arrondissement a profité de changements majeurs, que ce soit au niveau urbanistique, que ce soit au niveau des voiries, parce qu'il y a un investissement, une volonté politique. Le commerce n'a vraiment pas été en reste à ce niveau-là. Je vous invite à relire le compte rendu sur l'histoire des commerces, parce que je pense qu'on l'a souvent dit.

C'est bien, je termine là-dessus, je suis assez contente du dynamique qui existe dans le 18^e arrondissement. Je pense que tout est exaucé, on fait ce que l'on peut, on est dans la concertation, on est dans la créativité, on est au plus près des commerçants.

La question que vous posez sur le fonds de soutien exceptionnel, on le fait quand il y a des problématiques effectivement, quand on a des travaux de voirie majeurs, par exemple le tramway, on a des interlocuteurs. Donc, on met les interlocuteurs qui sont autour de la table, qui créent et qui causent une nuisance réelle, qui vont soulever des fonds par leurs propres fonds. Là, vous nous demandez un fonds de soutien dans les zones de sécurité prioritaire. Avec qui travaillons-nous pour soulever les fonds ? Va-t-on demander réellement aux Parisiens, avec le dernier parisien, de soutenir ces fonds-là ? Je ne sais pas, j'essaye juste de vous expliquer – et vous me l'avez dit, je ne veux pas ramener le débat au débat –. Je pense que vous vous trompez d'interlocuteurs : c'est à Madame PECRESSE qu'il faut demander tout cela. C'est la région qui doit pouvoir abonder un fonds pour que l'on puisse conventionner avec la région et que l'on puisse développer un fonds. C'est ainsi que cela fonctionne. On sort souvent nos prérogatives, on fait ce que l'on peut, on fait plus que ce que l'on doit. Mais quand il s'agit d'un fonds, je vous renvoie tout simplement à la réalité qui est que c'est la région qui doit s'occuper cela, ce n'est pas la ville de Paris. Ce que vous disiez sur les Champs-Élysées, pour tout ce qui est manifestations des gilets jaunes, c'est bien auprès de la région que l'on a obtenu des financements croisés pour permettre de lever ce fonds-là.

Je vous demande donc de retirer ce premier vœu, parce que j'ai répondu à toutes vos questions et je ne peux pas faire plus.

Sur la sécurité, je vais peut-être laisser le maire en rajouter deux mots. Sur le fonds, j'émettrais un avis défavorable, parce qu'il ne s'agit pas de notre compétence propre. On nous en demande beaucoup, on fait ce que l'on peut. Mais on n'a pas non plus à se substituer aux réelles compétences de la région.

Éric LEJOINDRE : Je veux voir non seulement dans ces vœux, mais surtout dans l'ensemble des débats qui agitent le 18^e sur la question du commerce, aussi un témoignage de tout le travail que nous avons fait. Je me rappelle, quand il y a quelques années je n'étais pas encore maire, Daniel l'était, Afaf s'occupait des commerces, on parlait de ces questions-là. Tout le monde nous regardait en disant « Mais de quoi vous vous occupez ? Vous n'avez pas de vrais problèmes à gérer ». Je me rappelle encore des longs débats que nous avons eus sur l'installation par exemple de La Louve dans l'immeuble de Paris Habitat. On nous expliquait que franchement, « Qu'est-ce que l'on allait s'occuper de ces éléments de commerce. Il y avait vraiment des gens dont c'était la spécialité. Si en plus les mairies devaient s'occuper de cela, voilà ».

Puis aujourd'hui, tout le monde trouve qu'il faut faire encore mieux. Il faut sûrement faire encore mieux, mais peut-être pourrions-nous ensemble dire bravo à la mairie du 18^e, à Afaf, à Daniel, à ce que nous faisons aussi depuis 2014 sur cette question.

D'ailleurs, ce témoignage n'est pas souvent fait autour de cette table, dans le 18^e. Qu'est-ce qu'il est souvent fait nos homologues dans les autres mairies d'arrondissements ! Quand on en parle aux autres maires d'arrondissement, et je ne vous parle même pas des autres maires des communes de France. Sur la question de la commercialité des centres-villes, excusez-moi, mais heureusement que l'on a fait tout ce que l'on a fait pour que l'on n'en soit pas exactement au même endroit que dans beaucoup de villes de province, y compris de grandes métropoles de province.

Je vois qu'aujourd'hui, et c'est très bien, tout le monde considère cette question, cette problématique comme majeure. Je m'en réjouis et je me réjouis aussi, puisque c'est le moment pour chacun de dire « Et moi, et moi », de rappeler que les premiers dans tout Paris à en avoir parlé, ce sont Afaf GABELOTAUD et Daniel VAILLANT. Ce sont également les premiers dans tout Paris à s'en être occupés, avec maintenant aussi moi-même. Je pense que l'on a bien eu raison de le faire. Je pense que l'on a une fois encore bien senti quelles allaient être les évolutions centrales de la vie dans notre arrondissement. Puis je pense que malgré toutes les difficultés que l'on peut avoir sur des cas particuliers ou sur des cas plus généraux, on a pris un temps d'avance sur ces questions.

Par exemple, le maire du 3^e regrette bien que ses prédécesseurs, il y a longtemps, ne se soient pas occupés comme nous l'avons fait dans le 18^e de la question du commerce. Il n'aurait ainsi pas été soumis au mono-commerce textile absolu qu'il a connu aujourd'hui. Si nous ne nous en étions pas occupés, je ne veux même pas imaginer quelle serait la situation aujourd'hui à La Chapelle, quelle serait la situation aujourd'hui à la Goutte-d'Or et à quel point le commerce de proximité serait mort, là où aujourd'hui il est dynamique, même s'il est toujours difficile.

Voilà pourquoi j'imagine que les vœux sont maintenus. Je vais les soumettre aux voix avec un avis négatif.

Le vœu V18201937 est rejeté.

Le vœu V18201939 est rejeté.

Éric LEJOINDRE : Je vous remercie, bonne soirée.

La séance est levée.